

CDR : DASJ - SAGA
Vice-présidence : Questure
Commission : N°00 - Questure
N°chrono : 1

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 30 juin 2016

Procès Verbal des Délibérations de la séance du 14 Avril 2016

Mesdames, Messieurs,

Le 14 avril 2016 à 14h30, les membres du Conseil départemental se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Département de la Gironde.

Date de la convocation : le 30 mars 2016

Etaient présents :

Mmes Marie-Claude AGULLANA, Emmanuelle AJON, M. Arnaud ARFEUILLE, Mmes Clara AZÉVÉDO, Christine BOST, MM. Jacques BREILLAT, Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Mmes Sonia COLEMYN, Laure CURVALE, MM. Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Grégoire DE FOURNAS, Arnaud DELLU, Mmes Laurence DESSERTINE, Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Pierre DUCOUT, Mmes Valérie DUCOUT, Fabienne DUMAS, M. Jean-Jacques EROLES, Mme Marie-Jeanne FARCY, MM. Bernard FATH, Dominique FÉDIEU, Jean GALAND, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Pascale GOT, Denise GRESLARD-NÉDÉLEC, Carole GUERE, Corinne GUILLEMOT, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY, Martine JARDINÉ, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, MM. Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Alain MAROIS, Mmes Corinne MARTINEZ, Yvette MAUPILÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE, MM. Guy MORÉNO, Jean-Guy PERRIERE, Mmes Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT, MM. Jacques RAYNAUD, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUYEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, MM. Sébastien SAINT-PASTEUR, Stéphane SAUBUSSE, Jean TOUZEAU, Mmes Carole VEILLARD, M. Dominique VINCENT.

Excusées ayant donné procuration :

Madame Géraldine AMOUROUX a donné procuration à Monsieur Pierre LOTHAIRE
Madame Anne-Laure FABRE-NADLER a donné procuration à Monsieur Stéphane SAUBUSSE
Madame Agnès VERSEPUY a donné procuration à Jacques MANGON

Secrétaire de Séance : Mme Christine BOST

M. LE PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Je vous propose de débiter cette séance plénière qui nous rassemble aujourd'hui pour débiter et voter deux sujets majeurs pour le fonctionnement de notre Assemblée : l'adoption du Compte Administratif 2015 d'une part, et le vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2016 d'autre part.

Avant d'entrer plus en détail dans le débat je voudrais avoir une pensée émue pour Sylvie LOISEAU notre Directrice Générale Adjointe, chargée de la jeunesse, de l'éducation, du sport et de la vie associative. Sylvie

nous a quittés le mardi 29 mars après s'être battue avec courage contre la maladie. Sylvie LOISEAU était d'une compétence rare, une compétence qu'elle a toujours mise au service des actions éducatives du Département.

Parce que l'éducation était inscrite dans son ADN elle avait à cœur de mettre en œuvre ce qui pouvait favoriser et faciliter la transmission de la connaissance, l'ouverture à l'autre, l'éveil au monde. Mais au delà des qualités professionnelles ce sont bien ses qualités humaines qui restent inoubliables : sa cordialité, son contact facile, sa bienveillance.

Sylvie LOISEAU avait la fraîcheur des gens qui vivent avec passion les projets qu'ils conduisent. Je voulais par ces quelques phrases traduire la reconnaissance unanime de notre collectivité de ses équipes et de tous les élus. Travailler aux côtés de Sylvie LOISEAU a été pour nous tous une chance.

Je pense notamment à Alain MAROIS à Isabelle DEXPERT à Clara AZEVEDO à Carole GUERE à Jacques RAYNAUD et à nos collègues de la mandature précédente qui ont beaucoup travaillé à ses côtés.

Aujourd'hui, aux côtés de ses collègues DGA, un siège sera vide. Nos pensées solidaires au nom de l'Assemblée départementale ici réunie et de tous les agents de notre institution vont à sa famille et à ses proches.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour deux sujets majeurs pour notre institution bien entendu parce qu'ils sont les temps forts budgétaires du Département, mais aussi parce qu'ils tracent en filigrane nos perspectives d'actions pour les mois et les années à venir. L'adoption du Compte Administratif et le vote des taux sont en effet des étapes décisives, l'une comme un regard sur la gestion du budget de l'année écoulée, l'autre sur les moyens que nous donnons à notre collectivité pour remplir sa mission précieuse de service public, les moyens pour notre majorité d'honorer ses engagements.

Nous proposons donc dans un premier temps l'adoption du Compte Administratif 2015 dont nous partageons avec l'ancienne mandature, la responsabilité. 9 mois de gestion pour nous, nouvel exécutif, et un Compte Administratif qui respecte les objectifs que je vous ai présentés lors du budget primitif au mois de décembre.

Alors que nous sommes appelés à contribuer à la résorption des déficits publics, alors que les dépenses sociales augmentent de façon constante, alors que nos marges de manœuvre se réduisent comme celles de tous les autres départements, nous sommes une génération d'élus confrontés à des choix essentiels et difficiles mais qui donnent aussi la pleine mesure de l'exercice de nos responsabilités et la valeur de nos mandats.

Notre collectivité fait face à une baisse continue des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales pour un montant de 27,6 millions d'euros en 2015. Une baisse corrélée à la hausse des dépenses obligatoires, constituée principalement par l'augmentation des aides sociales que nous octroyons chaque mois. Voici donc notre collectivité devant une situation qui nous oblige à la prudence tout autant qu'à l'action indispensable. Nous pouvons nous satisfaire de ce Compte Administratif 2015 de bonne qualité. Il nous permet de renforcer notre capacité d'autofinancement pour 2016 et de nous donner des marges d'investissements à hauteur de nos ambitions. Nous remarquerons également le bon taux de réalisation en investissement. Un Compte Administratif sincère et excédentaire qui nous permettra donc de fait de limiter le recours excessif à la fiscalité. Un Compte Administratif qui prouve aussi la pertinence des choix opérés pour le budget primitif 2016 que notre Assemblée a voté en décembre dernier. Nous sommes ainsi préparés à la hausse contrainte de dépenses qui s'annonce pour le Budget Supplémentaire mais nos comptes sains nous permettront d'assumer ces charges.

Je voudrais tout particulièrement saluer le Vice-président aux finances Jean-Marie DARMIAN pour son regard avisé, ses conseils, son travail fin et je voulais le remercier pour sa présence aujourd'hui. Je sais qu'à titre personnel c'est un effort qu'il a réalisé mais qu'il a tenu absolument à faire et je voulais l'en remercier très sincèrement, et puis lui apporter je pense au nom de tous les collègues, le soutien nécessaire aujourd'hui.

Mes remerciements vont aussi bien sûr aux services des finances du Département dont notre Directeur Général Adjoint Marc FAUVEAU, à Isabelle COMBARNOUS aussi, à tous ceux que nous ne voyons pas toujours mais qui travaillent avec efficacité pour que nos comptes soient aussi bien tenus.

Cela peut sembler aller de soi, mais les difficultés de nombreuses collectivités en France nous rappellent la complexité de cet exercice.

Des comptes bien tenus certes, mais des dépenses contraintes en forte augmentation -je l'évoquais un petit peu plus tôt- le seul RSA est un indicateur fiable d'une situation sociale délicate pour bon nombre de nos concitoyens. Nous faisons face à une hausse du volume mensuel du RSA qui atteint au mois de mars 2016 un montant de presque 19,3 millions d'euros. Un montant qui s'explique notamment par une hausse du nombre de bénéficiaires d'abord, -plus 3,6 % entre février 2015 et février 2016 pour un nombre total en Gironde de 39 543 bénéficiaires- et une augmentation de l'allocation moyenne, due à l'aggravation de la précarité des foyers.

Devant cette situation sociale et financière difficile, nous avons devant nous plusieurs hypothèses budgétaires, plusieurs pistes, mais à mon sens un seul choix valable. Pour préparer la séance qui nous rassemble aujourd'hui nos regards se sont naturellement posés sur nos homologues, qui ailleurs en France ont montré toute la peine qu'ils avaient à boucler leur budget. Certains ont affiché plus médiatiquement que d'autres leurs difficultés mais pour tous il a fallu se positionner, trancher, arbitrer et bien souvent sacrifier.

Trois types de décisions principales se démarquent.

La première : voter un budget insincère comme le font certains départements et comme l'a appuyé et incité l'Assemblée des Départements de France. Il s'agit là d'un jeu malsain qui consiste à ne pas prévoir la totalité des dépenses sociales afin de minimiser les recettes nécessaires et appeler à la rescousse l'Etat en fin d'année 2016 après démonstration de la difficulté à boucler le budget départemental, et en espérant bénéficier d'une aumône exceptionnelle. Je préfère le rappeler ici, l'insincérité budgétaire résulte d'une intention délibérée de ne pas afficher de prévisions justes et de fausser volontairement le budget. Ce mode de fonctionnement n'est pas le mien parce qu'il est seulement politicien et j'ai expressément demandé à notre Vice-président des Finances de l'éviter. La piste du budget insincère ne sera pas la nôtre car c'est une impasse et un choix résigné devant la difficulté. Ne lisez pas entre les mots, je ne condamne en rien les départements qui traversent des périodes plus difficiles que la nôtre, je ne fustige pas les départements qui demandent un secours à l'Etat devant l'urgence et je ne blâme pas la volonté d'être entendu coûte que coûte. Je refuse simplement que nous nous mettions dans une situation périlleuse.

Une 2ème piste a été retenue par d'autres Départements, celle de renoncer à des pans entiers de politiques publiques. Une austérité qui se traduit par des faits très concrets et chez nos homologues, certains ont sabré les subventions culturelles, le soutien aux communes, les aides aux personnes en difficulté. Il faut là prendre la mesure des choses et nous poser quelques questions. Voulons-nous laisser nos routes se délabrer. Voulons-nous condamner nos collègues à la vétusté et à la saturation ?

Voulons-nous faire payer aux contribuables et notamment à l'usager l'intervention des pompiers ?

Voulons-nous laisser les petites communes rurales accumuler des retards dans leur développement et creuser encore le fossé entre la ville et la campagne ? Voulons-nous, plus grave encore, abandonner les organismes et associations qui chaque jour soutiennent ceux qui parmi nous sont les plus en difficulté ? J'aurais aimé vous dire que ces questions n'étaient que le fruit de mon imagination mais c'est malheureusement ce que le Calvados ou encore le Nord ont été contraints de faire devant les situations critiques auxquelles ils ont dû faire face. Rogner sur nos politiques publiques, c'est mettre au panier les engagements que nous avons pris avant les élections, c'est ne pas assumer les responsabilités qui sont les nôtres.

Alors il reste la dernière voie : la fiscalité. Ce levier dont il est de bon ton de ne pas user pour ne pas prendre de risques électoraux, voire de brandir comme un étendard de pureté politique lorsqu'il n'est pas augmenté. Une hausse majeure de la fiscalité, voilà la 3ème piste retenue par d'autres départements. On voit ici et là des hausses allant de 20 à 40, 50 voire, même 60% d'augmentation de la taxe sur le foncier bâti. Parfois, comme dans les Yvelines, faire exploser la fiscalité est une solution de survie pour ces collectivités au bord du précipice dont nous nous écartons, ici, en Gironde. Car dans cette période, la possibilité nous est, d'une certaine manière, donnée de choisir ce que nous voulons devenir, ce que nous voulons faire de notre collectivité, quel rôle nous voulons avoir aux côtés des Girondines et des Girondins.

Mon choix, notre choix majoritaire est fait : je refuse que le Département de la Gironde devienne une institution « guichet ». Je souhaite que nous soyons une collectivité d'actions et de projets, une collectivité d'investissement, une collectivité d'avenir, une collectivité à la hauteur de la confiance que nos concitoyens nous ont manifestée. J'ai bien lu notamment ce matin les procès qui sont faits à notre majorité. Je constate d'ailleurs, que les colonnes de la presse ont le privilège des débats budgétaires avant même les débats de cette Assemblée départementale qui est le lieu démocratique. Soyez toutefois bien certains qu'un Président de Département (tout comme un maire n'est-ce pas) n'augmente pas la fiscalité de gaieté de cœur. Nous

mesurons l'effort demandé aux ménages propriétaires, et plus de la moitié des Girondins sont concernés. Un ajustement mesuré et modulé selon la propriété, son emplacement,... mais une hausse de quelques euros chaque mois. Tout de même nous savons ce que nous demandons aux Girondins.

Bien entendu, nous aurons lors de nos débats, je n'en doute pas, quelques démonstrations indignées ou remarques vindicatives à l'égard de la majorité qui ose user du levier fiscal. Oser, voici le mot. Car la fiscalité lorsqu'elle est levier ultime, après avoir opéré les économies de gestion générale, après avoir maîtrisé la masse salariale, réalisé des choix fins d'économies dans nos politiques publiques, est un acte de courage. Celui de ne pas l'utiliser comme une fin en soi, mais bien en tant qu'outil qui permet de maintenir des services de qualité.

De nombreux débats et séances de travail nous ont conduits ici en Gironde à faire le choix courageux d'un ajustement du taux de foncier bâti, un ajustement mesuré et nécessaire contenu, qui permettra à notre collectivité de dispenser encore un service public de qualité sur tout son territoire.

Ce choix nous permettra d'accéder à un haut niveau d'investissement, de poursuivre les aides destinées à nos partenaires, collectivités locales ou associations, de garantir des équipements, des infrastructures, des services nécessaires au bien-être de nos concitoyens, d'assurer nos missions en direction de nos publics, personnes âgées, handicapés, en insertion ou en précarité sociale, collégiens, jeunes enfants à protéger, les personnes à loger, sportifs, lecteurs, utilisateurs de services de transports ou de routes départementales et tant d'autres encore. Je dirais presque que c'est aussi simple que cela.

Nous pourrions faire le choix de diminuer nos investissements comme les départements de l'Essonne et du Loir-et-Cher l'ont fait. Or, nous avons pris l'engagement dans cette Assemblée, de réaliser 1 milliard d'euros d'investissements sur la mandature. Pas pour le seul plaisir d'annoncer un montant conséquent, mais bien pour les réalités qu'il recouvre. Ce milliard, ce sont autant de projets pour le quotidien des Girondines et des Girondins. J'ai pour principe, par la démonstration de ce qu'ils impliquent, de donner aux mots leur pleine valeur. Et bien voici la traduction concrète de notre choix qui vous est présenté aujourd'hui. Le chantier impérieux du numérique tout d'abord pour notre Département. J'ai annoncé la semaine dernière le lancement du plan Oméga en Gironde qui apportera le haut et le très haut débit dans les foyers girondins. Cette mesure importante commencera d'ailleurs par la dé-saturation de 25 territoires mal desservis jusqu'ici, dès cette année et en 2017. La liste a été arrêtée ce matin en Commission permanente et a été votée à l'unanimité. J'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que d'ici 2 ans comme 21 autres, les communes de GAYAN-EN-MEDOC, NAUJAN ET POSTIAC, MARCENAI, SAINT MICHEL DE RIEUFRET entre autres, recevront un débit satisfaisant dont ils étaient privés jusque alors.

Nous pouvons faire aussi un autre choix : celui de diminuer les aides à nos partenaires. Certains départements ont choisi cette voie. Cela signifie ne plus aider les communes et communautés de communes. Nous pourrions ainsi supprimer le FDAEC qui représente 3 points de fiscalité et qui constitue aujourd'hui la seule subvention pour plus de la moitié des communes girondines. Nos économies auraient par ailleurs 4,5 points de fiscalité sur les aides de droit commun comme celles que nous avons accordées par exemple en faveur de l'école primaire de SAINT-DENIS DE PILE, du restaurant scolaire de CAPIAN, de la bibliothèque de CUDOS ou de BEAUTIRAN, de la médiathèque de BRANNE, de l'église de LADAUX ou de LA REOLE, du foyer expérimental de SAINT LAURENT, de l'assainissement et du traitement des eaux du Nord Gironde et du Nord Libournais, du collège de MIOS, des logements d'urgence du TEICH, de l'aménagement du bourg de SAINT PHILIPPE D'AIGUILLE ou de la convention d'aménagement de Bourg en Gironde.

Pour autant, nous vous proposons de poursuivre cet effort et de pousser ces engagements et aussi de les poursuivre. En qualité de maître d'ouvrage, nous reconstruisons la MDSI de LA REOLE partie en fumée, nous réaliserons la déviation du TAILLAN tant attendue par les Médocains et nous promouvons le phare de CORDOUAN pour un classement à l'Unesco. Nous investissons également pour la réhabilitation du pont Eiffel qui enjambe la Dordogne pour desservir la Haute-Gironde. Nous poursuivrons aussi notre action de terrain comme nous l'avons fait avec la Maison des Adolescents de LEPARRE, la maison de la santé de GRIGNOLS. Nos routes seront entretenues et donc sécurisées pour tous les Girondins comme la RD 135 ou la RD 137 à SAINT VIVIEN DE BLAYE et TEUILLAC, la RD 104 à GRAYAN ET L'HOPITAL, la RD 14 entre CAMBLANES et CREON.

Et puis nous prenons aussi l'engagement ferme de ne pas diminuer la qualité de nos services à la population. Les agents sur le territoire, dans nos MDSI, dans nos pôles routiers, dans nos pôles jeunesse... Nous maintenons les moyens nécessaires pour proposer un accompagnement social de qualité, une protection

de l'enfance assurée par la consolidation de bon nombre d'assistants familiaux, davantage de places en établissements pour nos aînés et pour les Girondins handicapés, un service des pompiers qui reste un service non payant. Nous consacrons dans nos politiques volontaristes vingt millions d'euros pour la construction de logements sociaux qui manquent encore dans le parc immobilier girondin.

Oui, le Département de la Gironde est une institution d'action, une collectivité ambitieuse. Voici une illustration tout à fait représentative de ce que nous voulons pour la Gironde. Nous voulons une Gironde qui gomme ses inégalités, une Gironde qui propose autant et aussi bien en Métropole qu'en dehors, une Gironde qui prenne le virage de la modernité, une Gironde solidaire ! En Gironde on investit, on avance, on prend soin des Girondins !

Aujourd'hui, c'est une décision de raison que je vous propose. Une décision axée sur nos missions fondamentales de solidarités humaines et territoriales et qui nous donne les moyens de les exercer pleinement en faveur des Girondines et des Girondins tout en ayant pris soin de réaliser par ailleurs les économies que l'époque nous impose. Dans cette période compliquée pour les collectivités locales, c'est aussi une décision de courage que nous avons collectivement à prendre. « *Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire* » disait Jaurès. Cette vérité, c'est celle d'un ajustement fiscal le plus juste possible, raisonné et réaliste, pour répondre au mieux à nos engagements pour la Gironde.

La dire, c'est savoir expliquer comment ce choix s'inscrit au service de nos actions, au service de ceux que nous représentons. Nous sortirons grandis si nous nous y attachons et donnerons ainsi la pleine dimension de responsabilité au mandat qui est le nôtre. Avant de laisser la parole à notre Vice-président aux finances, Jean-Marie DARMIAN -qui ira plus dans le détail tout à l'heure sur ces sujets-, permettez-moi d'évoquer en votre présence la question des transferts de compétences, sujet central pour l'avenir de notre collectivité.

Les discussions avec la Métropole avancent. Son Président et moi-même sommes tous deux convaincus de la nécessité de rapidement conclure un accord global. Trois sujets sont, à quelques modalités près, déjà bien avancés, et me laissent croire que nous parviendrons bientôt à un accord : les routes obligatoirement transférables, l'aide aux jeunes en difficulté et le tourisme. J'ai récemment réaffirmé par courrier à Alain JUPPÉ, la 3ème compétence choisie, le transfert du Fonds de Solidarité pour le Logement, le FSL. Ce choix pourrait se traduire par une intégration de la Métropole dans le groupement d'intérêt public avec gouvernance partagée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette option semble d'autant plus pertinente que 50 % de l'activité annuelle et des aides financières du FSL sont à destination de la Métropole. La Métropole pour qui cet élargissement ne coûterait d'ailleurs rien. Le Département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, propose par ailleurs un partenariat pour une gouvernance partagée autour de la prévention spécialisée. Pilotée par le Conseil départemental, cette gouvernance pourrait regrouper Bordeaux Métropole, le GIP Médiation sociale, les communes métropolitaines et hors métropole, et les associations concernées. Elle serait complétée par des comités de coordination locale afin de fluidifier les relations entre la commune concernée, l'association autorisée et le Département. Les discussions autour de ces transferts incluent bien évidemment des sujets annexes, mais néanmoins capitaux pour nos deux institutions. La déviation du TAILLAN, les digues d'AMBES, sont des enjeux à titre d'exemple, tout autant départementaux que métropolitains. Je ne doute pas des capacités de dialogue des uns et des autres et de la volonté d'un accord général. Nos avis, celui d'Alain JUPPE et le mien convergent pour que nous parvenions vite à une entente sur tous ces points. Voici l'état de nos discussions avec la Métropole concernant les transferts.

Voici également où nous en sommes avec la Région, dans un contexte où les lignes sont encore mouvantes dans les domaines agricoles, économiques ou des transports. N'oublions pas que ces transferts vers la Région dont les contours et les contenus peuvent parfois apparaître arides ou administratifs, concernent très directement des professionnels, des citoyens de la Gironde. Le Département, fidèle appui des secteurs viticoles, agricoles, forestiers, piscicoles, ostréicoles, maintiendra son soutien à l'activité de ces acteurs. La preuve avec le vote ce matin lors de la Commission permanente d'aides exceptionnelles à destination de la filière bovine et des producteurs de palmipèdes gras... Et afin que dans ce secteur, l'action de la région ALPC et du Département soit correctement articulée et coordonnée, une convention vous sera également proposée qui définirait les termes de notre collaboration.

Fidèle soutien des acteurs économiques locaux, par la commande publique et les subventions au développement économique, le Département voit cette année son champ d'intervention réduit par la

suppression de la clause de compétence générale. Contraints de renoncer à des aides qui faisaient pourtant la vie des territoires, je pense notamment à CREAGIR. La loi ne nous permet plus de verser des aides directes ou indirectes aux entreprises et de procurer l'accompagnement à la reprise ou à la création d'activités.

Notre collectivité restera néanmoins mobilisée pour que vive et se développe l'économie sociale et solidaire, au carrefour de nombreux champs dont le Département est l'acteur premier. Gardons à l'esprit que l'action départementale est une action de proximité proche et des Girondins et de leurs territoires. Dans le concert des transferts, que nous souhaitons rendre harmonieux dans des délais rapides, la question des transports scolaires est également en discussion. Ce qui devait être clarifié semble ainsi parfois devenir plus complexe que prévu, c'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus avec d'autres Départements de la Région ALPC pour que l'État apporte des éclaircissements sur un certain nombre de ces questions. Département, Région, Métropole, nos institutions sont au cœur de discussions décisives pour leurs avenir respectifs. Nous serons tous vigilants à ce que ces transferts ne poursuivent qu'un seul objectif, celui d'un service public sans cesse plus performant et satisfaisant pour nos concitoyens. Parmi les sujets qui nous rassemblent ce jour, nous avons entre nos mains la possibilité de choisir, de déterminer quel sens nous donnerons à l'action du Département pour les années à venir. Je sais pouvoir compter sur la pertinence de vos remarques, sur la qualité de nos échanges pour que nous fournissions demain, le meilleur service pour les Girondines et les Girondins.

Voici chers collègues, Mesdames et Messieurs, les quelques mots que je voulais avoir en ouverture de cette séance plénière. Vous l'avez bien compris, nous débattons aujourd'hui avant tout de l'avenir de la Gironde et des moyens dont il faut la doter. Les moyens que nous voulons donner à notre collectivité pour agir, pour faire vivre les solidarités. Ce n'est pas une hausse de la fiscalité que nous vous proposons aujourd'hui, c'est le choix nécessaire et courageux de faire encore davantage. Car dans les temps difficiles que nous traversons, c'est à la puissance publique de remplir son rôle, celui de donner plus à ceux qui ont moins, celui d'accompagner la vie de nos concitoyens et de nos territoires, celui de fournir le service qu'ils sont en droit d'attendre. Nous faisons beaucoup pour les Girondines et les Girondins, ayons le courage de faire encore mieux, c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui. Je vous remercie.

Juste un petit mot, à peine dix secondes sur mon propos : sur votre table, vous avez trouvé le guide des appels à projet 2016 des collèges à destination des collégiens. Des différents dispositifs y sont présentés ainsi que les modalités de candidatures sur la période du 10 mai au 10 juillet prochain. Ce document qui est imprimé à mille neuf cents exemplaires et distribué aux membres des collèges, aux associations partenaires culturelles, environnementales, travaillant avec les collèges lors de rencontres, de manifestations comme la fête des collégiens ou les forums. Il me semble important que les élus soient bien informés des dispositifs départementaux permettant d'accompagner la réalisation des projets des collèges. Il faut savoir qu'en 2015 et 2016 ce sont 950 projets qui ont ainsi été soutenus pour près de 500 000 euros, soit en moyenne 7 projets par collèges. Donc, n'hésitez pas à relayer ce dispositif. Je vous remercie.

Je propose à Jacques RESPAUD de présenter le premier rapport qui concerne les délégations au Président du Conseil départemental.

Rapport : (Q) 1

DELEGATIONS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – PRISE EN COMPTE DES MODIFICATIONS DE L'ARTICLE L 3211-2 DU CGCT INTRODUITES PAR LA LOI NOTRe N° 2015-991 DU 7 AOUT 2015

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Merci Président. Donc Mesdames, Messieurs, lors de l'installation de l'Assemblée départementale, le Président du Conseil départemental a reçu les délégations de l'Assemblée délibérante prévues par le Code Général des Collectivités Locales, pour faciliter la gestion de l'administration départementale. Et c'était notamment le cas pour créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité. La loi dite de NOTRe, du 7 août 2015 en son article 126 a étendu la possibilité de délégation au Président du Conseil départemental en la matière, puisqu'il est désormais possible à l'Assemblée de déléguer également à son Président la modification et la suppression des régies en sus de leur création. En conséquence, la présente délibération a pour objet de donner délégation à Monsieur le Président pour créer, modifier ou supprimer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je suis à votre disposition pour des questions complémentaires.

M. LE PRÉSIDENT :

Est ce quelqu'un souhaite intervenir sur ce sujet ? Pas d'opposition ? Pas l'abstention ? Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Le rapport suivant concerne la modification de la dénomination de la commission 13 et un complément sur la modification de la composition des commissions. C'est un rapport qui normalement devrait être présenté par Jacques RESPAUD mais comme il est concerné par le rapport, il me revient de le présenter. Merci.

Rapport (Q)2

**MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA COMMISSION 13 ET
COMPLÉMENT ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil départemental a arrêté en début de mandature, la liste et la composition de ses 25 commissions. Comme le précise notre règlement intérieur adopté, cette composition se fait à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le Président du Conseil départemental est membre de droit de toutes les commissions. Les Vice-présidents participent de droit aux commissions dépendant de leur vice présidence. Chaque Conseiller départemental ne peut être élu membre de plus de 3 commissions.

Après une année d'exercice, la présente délibération a pour objet de vous proposer quelques ajustements. D'abord de préciser le nom de la commission 13 qui s'appelait donc jusqu'à présent « Finances et Budget », et de la dénommer désormais « Finances, Budget, Coopération européenne et internationale ».

D'intervertir, pour cette même raison, -puisque c'est l'intégration de ce que tous ces dossiers de coopération prévu dans la commission- d'intervertir Monsieur Arnaud ARFEUILLE et Monsieur Jacques RESPAUD au sein des commissions 13 et 15. Et de désigner comme membre pour sa 3ème commission puisqu'il est resté une désignation à pourvoir pour le Front National Monsieur Grégoire de FOURNAS au sien de la commission 13.

La composition de la commission 13 nommée Finances et Budget, Coopération Européenne Internationale deviendrait donc : Jacques BREILLAT, Jacques CHAUVET, Alain David, Grégoire de FOURNAS, Jacques MANGON, Guy MORENO, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUVEYRE. Président de la commission membre de droit Arnaud DELLU, 6ème Vice-président membre de droit Jean-Marie DARMIAN.

La composition de la Commission 15 « politique de l'âge » : Marie-Claude AGULANA Géraldine AMOUROUX Arnaud ARFEUILLE, Jacques MANGON, Yvette MAUPILE, Célia MONSEIGNE, Sébastien SAINT-PASTEUR. Présidente de la commission, membre de droit Marie-Jeanne FARCY, 7ème vice-présidente, membre de droit Edith MONCOUCUT.

En conséquence, la présente délibération consiste à approuver la modification de dénomination de la commission 13 et approuver la nouvelle composition des commissions 13 et 15.

AVIS DE LA COMMISSION 13, JUSQU'À PRÉSENT « FINANCES ET BUDGET » A ÉTÉ FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous propose de modifier légèrement l'ordre du jour puisque la convention dont nous allons parler, que j'évoquais tout à l'heure, sur le transfert avec la région est en cours de reprographie, donc elle vous sera remise tout à l'heure. Je vous propose de passer à ce moment-là aux Ressources Humaines et au Dialogue Social. Et de donner la parole à Hervé GILLÉ pour le premier rapport qui concerne le nouveau plan d'action de la politique des ressources humaines.

Hervé GILLÉ :

Bien, merci Monsieur le Président, chers collègues.

Je vais donc vous présenter au travers de ce rapport, le plan d'action qui est mis en œuvre à l'heure actuelle concernant la politique des ressources humaines. Et surtout les premières orientations puisque nous sommes inscrits dans un calendrier global qui porte sur la mise en œuvre d'un agenda social. Cet agenda social, j'y reviendrai, comporte un certain nombre de sujets, mais il a le mérite de travailler globalement à l'ensemble de ces sujets avec les partenaires sociaux, en essayant de créer les conditions d'une négociation, d'une écoute et d'une approche positive pour pouvoir avancer de manière forte sur ces sujets qui ont un impact, vous le supposez, bien important au sein de notre collectivité.

Rapport (23)¹

LE NOUVEAU PLAN D' ACTIONS DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Hervé GILLÉ

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique de ressources humaines du dialogue social et donc de la modernisation des services, il vous est donc proposé dans ce présent rapport, les premiers éléments de ce plan d'action permettant d'atteindre les objectifs prioritaires. Alors, tout d'abord ces objectifs prioritaires : il s'agit d'agir sur la politique de l'emploi, améliorer la politique sociale et salariale tout en maîtrisant la masse salariale à une augmentation de 1%. Et donc pour atteindre ces objectifs, il est envisagé plusieurs orientations. La première orientation concernant l'action sur les politiques de l'emploi : il s'agit là de renforcer les moyens des politiques prioritaires, tout en maîtrisant la masse salariale. En effet, notre collectivité souhaite renforcer ses politiques prioritaires par redéploiement de postes, et pour ce faire, un contrat de partenariat - ce que l'on appelle un COPA - a donc été négocié et sera de nouveau mis en œuvre par ailleurs, et signé par chaque Direction Générale Adjointe, afin de décliner opérationnellement la lettre d'objectifs et de moyens. Ce contrat définit un plan d'action visant à l'optimisation de la gestion des moyens et des ressources afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de respecter cette évolution de 1% de la masse salariale. Chaque Direction Générale Adjointe met en œuvre des actions qui devraient permettre de contribuer à atteindre les cibles d'économies ainsi que la couverture des besoins nouveaux et donc, c'est grâce à ce redéploiement que la collectivité pourra renforcer les équipes, notamment à hauteur de 29 postes. Par ailleurs, il est proposé de qualifier 10 postes de volants titulaires dans les collèges qui seront financés par l'enveloppe globale des remplacements. Cela permettra d'avoir une équipe stable d'agents titulaires, vous l'avez bien compris. Il s'agit là d'œuvrer à coût constant un plan de déprécarisation. Est également proposé, afin de titulariser les agents de catégorie C, remplissant un certain nombre de conditions et notamment l'occupation d'un poste budgétaire permanent. Ces éléments ont été discutés, notamment dans le cadre de l'agenda social que je citais précédemment, donc avec les organisations syndicales concernant cet objectif de 1% qui peut paraître pour certains un objectif difficile à tenir, certes dans le contexte et compte tenu des informations gouvernementales - vous le savez très bien, il est donc prévu l'augmentation du point d'indice de 1,2% et plus particulièrement de 0,6% à compter du mois d'août 2016.

L'impact sur la masse salariale de notre collectivité sera de l'ordre de 500 000 euros, cet objectif que nous allons essayer de maintenir malgré les contraintes, est sans doute plus fort, mais nous allons renégocier avec chaque DGA un de ses COPA pour voir où nous pourrions effectivement travailler sur quelques marges de manœuvre, et donc, essayer d'atteindre effectivement cet objectif de 1%. Cet objectif de 1% a été discuté avec l'ensemble des Vice-présidents en conférence d'exécutif. Il fait partie de la maquette budgétaire.

C'est un objectif que nous essaierons donc de respecter, vous l'avez bien compris, nous travaillons à l'heure actuelle sur du redéploiement. Nous faisons en sorte que ce redéploiement bénéficie à des secteurs prioritaires clairement affichés que sont donc la solidarité et les collèges. Par ailleurs, nous souhaitons anticiper les besoins en compétences, agir sur l'apprentissage des jeunes et optimiser le dispositif d'accompagnement à l'emploi. Ceci est un élément également important pour que la collectivité ait des responsabilités en termes de politique de l'emploi mais cette responsabilité se repose aussi sur une démarche de qualité pour faire en sorte que le personnel inséré le soit dans les meilleures conditions possibles.

Afin d'engager des actions adaptées au contexte et aux besoins de la collectivité, il est donc nécessaire d'attirer de nouvelles compétences, d'optimiser les compétences présentes, de préparer les évolutions des métiers. Pour ce faire, un plan de formation sera proposé ces 3 prochaines années pour prendre en compte les objectifs stratégiques de la collectivité en fonction des priorités annoncées. De plus, il est proposé de développer l'apprentissage des jeunes sur certains métiers comme les cuisiniers, les agents de maintenance, les agents d'exploitation, notamment sur les secteurs de la maçonnerie et des travaux publics, les aménagements espaces verts et ceci, afin d'anticiper les besoins de demain et être un véritable acteur de l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel. Il est également envisagé de participer aux actions liées à l'insertion et à la citoyenneté, notamment à travers le service civique et les emplois d'avenir.

3ème point, améliorer la politique sociale et salariale. En 2015, nous avons engagé des échanges nombreux à travers un agenda social multi thématiques inscrit sur 3 ans. Certains de ces travaux portent sur une amélioration des conditions sociales et salariales des agents de la collectivité. Les objectifs sont d'améliorer la politique sociale de notre collectivité, de prioriser et d'optimiser le budget destiné à ces orientations. Les propositions émanant de ces échanges nous permettent pour l'année 2016 de citer les sujets suivants : tout d'abord la rénovation du régime indemnitaire.

La première action proposée est l'alignement du régime indemnitaire des agents des collèges qui ont opté pour la fonction publique territoriale sur celui des agents techniques. Ce régime indemnitaire sera mis en place à compter du premier septembre 2016, après discussion avec les organisations syndicales sur les modalités de mise en œuvre. Concernant la rénovation globale du régime indemnitaire de l'ensemble de la collectivité, il est prévu de continuer la réflexion sur ce sujet avec les organisations syndicales, notamment pour prendre en compte les nouveaux décrets sur le régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale. Nous souhaitons également, Monsieur le Président, faire évoluer la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire. Le Département a mis en place la participation à la protection santé prévoyance dès septembre 2013. En tant qu'employeur, le Département souhaite agir pour donner les moyens à chacun de se soigner et d'éviter des ruptures financières lors d'un congé de longue maladie. Donc, en fonction des ressources financières mobilisables, et au vu des choix de modalités de participation qui devraient être faits entre la labellisation et le contrat de groupe -puisque vous savez qu'il y a des choix qui sont différents- il y a donc un débat aussi politique, au sens noble du terme. Sur ce sujet, le Département souhaite proposer dès 2017 une première évolution financière. Voilà aujourd'hui où nous en sommes dans les premiers éléments tangibles et opérationnels concernant notre agenda social. Bien évidemment, cet agenda va continuer de produire ses effets, mais il s'agit là dans ce rapport, d'acter d'une manière claire et opérationnelle, des orientations qui ont d'ores et déjà été présentées et approuvées par les organisations syndicales. Je voudrais juste terminer sur ce point pour remercier notre Directeur Général des Services, Laurent CARRIE, remercier également Madame CONGOSTE et remercier aussi les organisations syndicales. Ce travail n'est pas toujours un travail simple mais je souhaite dire que là, dans cette séance plénière, ce travail aujourd'hui repose sur des échanges de qualité, d'écoute réciproque alors bien sûr, chacun a ses postures, chacun négocie, essaye, mais je trouve qu'on a un cadre aujourd'hui d'échanges et de réflexions qui est quand même positif et qui nous permet d'avancer. En tout cas les premiers points qui sont avancés dans ce rapport le démontrent. Je vous remercie.

AVIS DE LA COMMISSION 23 – RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je voulais à mon tour vous remercier monsieur le Vice-président pour le travail que vous accomplissez, parce que la qualité du dialogue social dépend bien évidemment des syndicats et effectivement, je trouve que le travail qui est accompli aujourd'hui est d'excellente facture entre l'institution et les représentants Syndicaux, parce que c'est le cas. Vous remercier spécifiquement parce que vous êtes une pièce maîtresse de ce dialogue social et les avancées que nous pouvons constater progressivement sont aussi le fruit de la qualité du dialogue social que vous avez su impulser auprès des représentants syndicaux. Y a-t-il des interventions ? Oui, Jean Louis DAVID...

Jean-Louis DAVID :

En tant que Groupe d'Opposition, nous avons souvent appelé de nos vœux, la réalisation d'un nouveau plan d'actions de la politique des Ressources Humaines. Aussi, nous saluons cet effort qui, sur le principe, va dans le bon sens. Au delà des principes, ce nouveau plan qui nous paraît un peu maigre dans sa présentation, ne sera dans les actes, à la hauteur des enjeux actuels du Département, qu'à la condition d'être suffisamment réaliste dans le contexte de la baisse massive des dotations de l'Etat, de l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires et suffisamment novateur pour rompre avec la tradition du recrutement des années précédentes. Toutefois, il nous paraît peu réaliste de maîtriser l'augmentation de la masse salariale, en l'occurrence, de tenir l'objectif de 1%.

Mon cher collègue, vous venez d'essayer de nous rassurer sur le sujet en raison des réalités essentielles et qui ne prennent pas en compte en l'état dans votre plan :

- l'augmentation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires qui aujourd'hui sur le plan national et tant mieux, est prévu à hauteur de plus 0,6 à 1,2.

- l'absence de prise en compte des recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le régime indemnitaire.

Par ailleurs, nous doutons que ce nouveau plan s'inscrive dans une réelle volonté de réforme.

Il semble faire l'impasse sur deux leviers qu'il nous paraît impossible de négliger, du moins si votre volonté est réellement de tenir l'objectif des 1%. Notons que le recours à ces 2 leviers faisait partie des recommandations de la Chambre Régionale. Le passage au temps légal du travail de 32 heures à 35 heures au sujet duquel nous pensons qu'il devient urgent d'ouvrir très largement et à plus forte raison, compte-tenu des excellentes relations de travail avec les syndicats, un débat sans stigmatisation des agents de la fonction publique, dont nous respectons bien évidemment le travail et que nous défendons bien entendu, mais sans tabou non plus. La durée du temps de travail au Département est actuellement de 1556 heures pour une durée légale de 1607 heures, cela représente, c'est dit dans le rapport, l'équivalent de 192 équivalent temps plein, soit 7 millions d'euros en termes financiers.

Le 2ème point, c'est évidemment la lutte contre le taux d'absentéisme. On sait qu'il est ici aussi important qu'ailleurs, en moyenne, 26,7 jours par an. Enfin, nous souhaiterions, Monsieur le Président, quelques éclaircissements sur vos déclarations - non ce n'est pas celui de Bordeaux, c'est celui de la Région, à Bordeaux c'est aussi une difficulté - on est là pour débattre cher ami-.

Dans un entretien dans lequel vous tentez de justifier la décision d'augmentation significative de la fiscalité dans un grand quotidien, vous nous disiez, sur le temps de travail des agents ou le régime des primes : « on ne pourra lancer le chantier qu'en janvier 2017, quand nous saurons quels fonctionnaires iront ou pas à la Région, selon les compétences qui seront ou non transférées ». Nous ne comprenons pas bien en quoi le respect du temps légal de travail qui s'impose en soit en tant que principe, serait subordonné au transfert des fonctionnaires.

Enfin, dans ce même entretien du 1^{er} avril, vous indiquez, je cite : « cette année je contiendrais l'augmentation de la masse salariale à 1%, alors que mécaniquement, elle devrait avoisiner 1,8 %.

Votre absence de doute quant à votre capacité à tenir cet objectif nous laisse songeur. Au contraire, l'aveu du fait que mécaniquement l'augmentation devrait avoisiner les 1,8 % conforte nos doutes quant à la possibilité de réduire l'augmentation de notre masse salariale, ce qui représenterait évidemment une baisse de 0,8 point par rapport à l'augmentation mécanique attendue. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

D'autres interventions ? Oui, Madame COLEMYN...

Sonia COLEMYN :

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

En ce qui concerne le plan d'action de la politique des ressources humaines, le Département souhaite renforcer des politiques prioritaires par redéploiement de postes en optimisant la gestion des moyens et des ressources, tout en respectant l'évolution de la masse salariale de 1 %.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier de rappeler que le coût de l'augmentation de 1,2 % (en 2 fois) du point d'indice dans la fonction publique territoriale correspond à 600 millions d'euros pour toutes les collectivités et se traduit par une augmentation du pouvoir d'achat mensuellement entre 15 et 30 euros. Bien que nous soyons satisfaits de constater une revalorisation du traitement des fonctionnaires, nous ne sommes néanmoins pas dupes quant à l'intention que cette opération électorale avant 2017. C'est encore une dépense supplémentaire imposée par l'État, qui dans le même temps, diminue ses dotations aux collectivités.

Dans l'optique d'une limitation de la masse salariale à 1%, vous évoquez, entre autres, le non remplacement des personnels partant à la retraite, à l'identique, de la mesure préconisée dans le rapport de la CRC.

Il aurait été intéressant à ce sujet, de connaître les chiffres prévisionnels avec le nombre de fonctionnaires partant à la retraite et le nombre de nouveaux agents recrutés.

Dans les délibérations du Budget Primitif, « pardon » vous n'en aviez pas fait mention et nous constatons que vous n'en donnez guère plus de précisions dans cette délibération.

De même, nous aurions souhaité connaître l'impact sur la masse salariale, de ce que l'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui, chaque année aboutit, du fait de l'ancienneté, automatiquement à des avancements d'échelons et de grades.

De même, nous déplorons ne pas avoir eu de renseignements concernant l'impact du supplément familial de traitement qui dépend de la situation familiale des agents. Sur ces différents sujets, nous n'avons aucune information chiffrée, aucune projection future de la masse salariale.

Au sujet du plan permettant de titulariser 80 à 90 agents sur l'année 2016 et les années suivantes, nous considérons que cette titularisation est une reconnaissance certes, du travail des salariés, mais l'on constate une nouvelle fois que les collectivités sont aux premières loges de la lutte contre la précarisation, alors que la politique gouvernementale a entraîné un chômage record en France.

Pourquoi ne pas voir dans ces titularisations une grande vague participative de tous les acteurs économiques du pays (collectivités, associations...) ayant pour but qu'ils embauchent, faisant ainsi baisser les statistiques du chômage, avec 2017 approchant à grands pas !

D'autre part, concernant l'amélioration de la politique sociale et salariale, il est question de la rénovation globale du régime indemnitaire de l'ensemble de la collectivité avec un accord tripartite avec les syndicats, ayant pour but d'inciter les fonctionnaires d'Etat à rejoindre le Département au niveau de leur régime. Cette même catégorie de fonctionnaires qui avaient auparavant refusé, traduit bien, le peu de perspectives offertes par un état exsangue.

Au sujet de l'évolution de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire permettant de donner les moyens à chacun de se soigner et d'éviter les ruptures financières en cas de congé de longue maladie, nous y sommes favorables, mais resterons vigilants une nouvelle fois afin de s'assurer que ce poste de charges soit compensé par une baisse du nombre des effectifs.

Prenant appui une nouvelle fois sur le rapport de la CRC qui l'a spécifié en novembre, il est indispensable de faire des efforts en limitant le nombre de fonctionnaires, sans porter préjudice à la qualité du traitement des fonctionnaires. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Je leur donne la parole. Je constate Monsieur de FOURNAS, Madame COLEMYN, par l'absence de groupe et malgré le fait qu'il y ait une CP et une séance plénière le même jour, vous avez eu le temps d'étudier bien en détail les rapports. Je vous félicite ! Je donne la parole à Hervé GILLÉ.

Hervé GILLÉ :

Oui. Bien, merci monsieur le Président. Peut-être quelques éléments complémentaires par rapport aux interventions de nos collègues, interventions que j'ai jugées globalement mesurées mais qui pointent un certain nombre d'éléments qui méritent peut être une explication complémentaire. Tout d'abord, peut être, je relève quand même un paradoxe dans le fait que d'un côté vous donnez l'impression que l'on n'est pas suffisamment volontaristes et de l'autre, vous nous reprochez l'objectif d'afficher la maîtrise de 1% de la masse salariale. Donc, ça démontre bien une vraie volonté de la collectivité aujourd'hui d'essayer de maîtriser ses dépenses. Vous avez pu comprendre que dans mon intervention, c'est un objectif qui effectivement ne sera pas simple à atteindre avec la décision gouvernementale, mais que nous allons essayer de tenir et nous allons donc renégocier au niveau des différentes directions générales pour voir dans quelle mesure on pourra les atteindre.

Sur l'absentéisme, vous étiez déjà intervenus sur ce sujet là, fort justement. Vous avez nuancé vos propos par rapport à la dernière fois. Nous avons déjà échangé effectivement sur un certain nombre de grandes collectivités assez proches de nous. A Bordeaux et à la Métropole, l'absentéisme a un taux aussi important que le notre, sinon plus important. Effectivement, ça doit être un sujet majeur parce que c'est un sujet qui permet aussi d'analyser la qualité de vie au travail, mais qui doit mettre en lumière la famille des métiers qui sont mis en œuvre à l'échelle de chacune des collectivités parce que ce n'est pas tout à fait pareil d'avoir un certain nombre de cuisiniers ATTEE qui travaillent au niveau des collèges et d'avoir simplement des gens qui sont dans des bureaux et qui font du travail administratif. Ce n'est pas la même chose en termes d'accidentologie et donc il faut toujours regarder d'un petit peu plus près comment chaque collectivité peut se comporter.

Pour ce qui nous concerne, il y a donc toute la famille des métiers autour des collègues bien évidemment, mais aussi des voiries qui sont des métiers qui sont quand même assez pénibles.

Les métiers de la solidarité avec notamment, les face à face avec les publics, parfois aussi, dans des conditions de travail qui sont difficiles, génèrent aussi un certain nombre d'accidentologie ou d'arrêts de travail. Il faut donc le mesurer.

Quand on parle d'arrêt de travail, il faut toujours mesurer aussi à quelle échelle **et en fonction** de, quelle est la réalité de chacune des collectivités. Je voudrais aussi vous dire que par rapport à la volonté de maîtrise de la masse salariale, il faut aussi apprécier le fait que le Département de la Gironde gagne 15000 habitants par an. 15000 habitants par an en termes de politique de service, c'est aussi un collège pratiquement qu'il faut mettre en place chaque année, et si on fait une projection, c'est à peu près 65 à 70 agents qu'il faut recruter en supplément, rien que par le gain de la population à l'échelle départementale.

Si vous multipliez par une masse salariale de 35.000 euros, ça correspond à 2,2 millions d'euros supplémentaires, simplement par le fait que la collectivité gagnent 15000 habitants, cela veut dire que d'ores et déjà et sur l'exercice précédent, on a déjà fait des efforts démontrés, puisque sur l'exercice 2015, on était globalement dans l'épure d'augmentation de 1% de la masse salariale. Donc on a déjà fait l'exercice qu'on a déjà réalisé, et on démontre par là même, que l'on arrive aujourd'hui en termes de réorganisation, à pouvoir avoir des solutions de gestion du personnel qui nous permettent de contenir l'évolution de la masse salariale. Alors, ce n'est pas un match qui est facile, vous avez raison. Il n'est pas simple mais en tous cas cet objectif est fixé aujourd'hui d'une manière très claire et nous essaierons de l'atteindre.

Je voudrais également préciser que dans le cas du régime indemnitaire, vous l'avez entendu, ce sujet-là fait clairement partie d'un groupe de travail qui est affiché dans le cadre de l'agenda social, donc y a une vraie volonté aujourd'hui d'améliorer la mise en œuvre d'un autre régime indemnitaire.

Sachez que les premières décisions qui ont été prises sont à coût constant parce que l'intégration des ATTEE permet, par le fait qu'ils choisissent la fonction publique, à la collectivité territoriale de pouvoir faire

des économies par ailleurs. Donc là, on est sur un accord gagnant-gagnant. Mais sachez que le régime indemnitaire fait partie effectivement d'un groupe de travail très clairement affiché aujourd'hui dans notre volonté d'avancer sur ces sujets. Voilà en quelques mots ce que je souhaitais vous dire, pour tenter de vous rassurer, tenter de vous convaincre d'une volonté qui est claire et de chantiers qui sont aujourd'hui posés et très transparents.

Sur l'agenda social, si vous souhaitez des compléments d'information, je suis à votre disposition pour vous les donner. Je vous remercie de l'équilibre de vos propos parce que je crois qu'il ne faut pas faire de la politique des ressources humaines un enjeu de politique politicienne, mais enfin en faire un enjeu de structures pour nous permettre d'avancer tous ensemble. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-président, je vous propose donc ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Pardon : Dominique Vincent...

Dominique VINCENT :

Monsieur le Président, mes chers collègues, participant à toutes les commissions, je crois que je n'en oublie pas beaucoup et comme la porte est ouverte, je souhaite pour des raisons qui me sont personnelles, ne pas participer au vote et veux continuer à travailler au sein de la commission.

M. LE PRÉSIDENT :

Bien sûr, ce sera noté. Donc qui s'oppose à ce rapport ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU GROUPE GIRONDE AVENIR, ABSTENTION DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL ET DE M. DOMINIQUE VINCENT.

M. LE PRÉSIDENT :

Je propose de passer la parole à Alain CHARRIER

Alain CHARRIER :

Oui, puisque j'ai la charge chers collègues, de présenter le rapport « adaptation des moyens alloués aux services pour la réalisation de leur mission » ainsi que le rapport sur le « recrutement de personnel sous contrat saisonnier ».

Rapport (23)2

**ADAPTATION DES MOYENS ALLOUÉS AUX SERVICES
POUR LA RÉALISATION DE LEURS MISSIONS**

Rapporteur : Alain CHARRIER

Monsieur le Président, chers collègues ,

Afin de permettre le fonctionnement des services départementaux, un certain nombre de transformations d'emplois est comme chaque année nécessaire pour adapter, dans l'ensemble des Directions Générales Adjointes, des emplois budgétaires devenus vacants aux grades détenus par les agents recrutés pour les occuper depuis la précédente Assemblée Plénière.

Les transformations par DGA sont les suivantes :

- Pour le Cabinet du Conseil départemental : 2 postes,
- Pour la Direction Générale des Services : 1 poste,
- Pour la DGAC : 11 postes,
- Pour la DGAJ : 3 postes,
- Pour la DGAR : 19 postes,

- Pour la DGAS : 27 postes,
- Pour la DGAT : 13 postes.

AVIS DE LA COMMISSION 23 – RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

En conséquence je vous demande de bien vouloir adopter la délibération proposée.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie Monsieur le Président. Qui souhaite intervenir concernant ce rapport ? Pas d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Donc rapport suivant, Recrutement de personnels sous contrats saisonniers.

Rapport (23)3

RECRUTEMENT DE PERSONNELS SOUS CONTRATS SAISONNIERS

Rapporteur : Alain CHARRIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Notre collectivité est amenée depuis plusieurs années à recruter des personnels pour la réalisation d'opérations ponctuelles et saisonnières. Lors du vote du Budget Primitif 2016, vous avez autorisé la création de contrats saisonniers pour assurer l'animation des domaines départementaux de loisirs de Gérard Lagors à Hostens et de Volny Favory à Blasimon pendant la saison estivale. Ces contrats sont financés sur les crédits du budget annexe du domaine départemental Gérard LAGORS. Afin de permettre une meilleure adéquation entre l'activité sur les 2 domaines et les moyens mis à leur disposition, il apparaît nécessaire de procéder à des adaptations des périodes d'intervention sur des animateurs et des agents techniques, ainsi que sur le cas des suppressions et compléments de recrutement de personnels.

Un tableau récapitulatif reprend l'ensemble des besoins pour l'année 2016 sur les 2 domaines.

En conséquence, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous demande d'approuver le principe de recrutement de 18 sauveteurs aquatiques, 5 animateurs sportifs polyvalents, 9 agents techniques pour le pôle technique entretien, 4 agents techniques pour la location de matériels sportifs, 6 agents techniques sur les fonctions camping, 3 agents techniques d'accueil et 4 cuisiniers, soit, au total 49 emplois saisonniers. En conséquence je vous demande de bien vouloir noter les modifications proposées.

AVIS DE LA COMMISSION 23 – RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci quelqu'un souhaite intervenir ? Pas de contre ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Le rapport est voté, je vous remercie.

Je vous propose donc de revenir au rapport dépendant de la Vice-présidence Attractivité territoriale, Développement Economique et du Tourisme.

Il s'agit d'un rapport un peu particulier, ce qui explique donc le degré d'urgence avec lequel il est remis sur table puisque il est issu des négociations et des allers-retours successifs, pas simplement d'ailleurs entre le Département de la Gironde et la Région ALPC mais aussi entre les 12 Départements de cette nouvelle Région et le Conseil Régional, pour essayer de définir le plus rapidement possible une convention-cadre qui permette de préciser de quelle manière nous pourrions poursuivre l'intervention départementale dans les champs agricoles et sylvicoles et piscicole, puisque la loi le permet effectivement. Donc Bernard CASTAGNET va vous le présenter mais en réalité nous sommes là sur une consolidation de ce que nous faisons déjà précédemment. Donc la Région accepte que nous poursuivions notre action sur cette année 2016 de manière à ne pas interrompre l'appui à ces entreprises et à ces acteurs de ces secteurs. Il n'y a pas de grande révolution mais il faut néanmoins approuver cette convention pour que nous puissions continuer à intervenir. Je donne la parole à Bernard CASTAGNET.

Rapport (9)¹

CONVENTION DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS AGRICOLE, FORESTIER, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Rapporteur : Bernard CASTAGNET

Oui. Merci Monsieur le Président. J'ai l'occasion de représenter cette convention après avoir tenté de la présenter à la Commission permanente. Oui effectivement cette convention est importante puisque elle permet à notre institution de continuer des actions en faveur de l'agriculture dans le cadre de l'évolution de la loi NOTRe.

Cette convention lie le Département et la Région pendant l'année transitoire en 2016 avec une échéance au 31 décembre 2016. Avant de commencer la présentation, je voudrais souligner l'action des services du Département qui ont beaucoup travaillé à la rédaction de cette convention qui a d'ailleurs servi de modèle à la Région et qui lui a permis de la décliner sur les 11 autres Départements après avoir donc, comme vous l'avez précisé Monsieur le Président, participé à des réunions de travail notamment une réunion qui a eu lieu à l'initiative de la Région le 29 mars dernier.

Alors, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République promulguée le 7 Août 2015, redessine les champs de compétences des collectivités territoriales. En mettant fin à la clause de compétence générale détenue par le Département, elle obère sa capacité d'intervention dans différents domaines, dont celui économique.

Pour autant et par dérogation, son article 94 autorise le Département à soutenir l'agriculture, la forêt, la pêche, l'aquaculture, de façon coordonnée et complémentaire avec l'action de la Région.

Le Département de la Gironde, depuis de nombreuses années, accompagne et vous le savez, les filières emblématiques du territoire, soit pour qu'elles s'adaptent et évoluent, par exemple vers des pratiques durables ou le développement des circuits courts, soit pour faire face à des difficultés conjoncturelles. Et on l'a bien vu ce matin en Commission permanente notamment en direction des filières de l'élevage. Si la loi NOTRe a pris effet dès le 8 août 2015, 2016 demeure une année de transition, marquée par la mise en place de la nouvelle Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la construction de nouvelles coopérations entre celles-ci et les Départements. Afin de poursuivre et de sécuriser l'accompagnement de proximité proposé par le Département de la Gironde, cette convention transitoire a été travaillée et elle arrivera à échéance, je le répète, au 31 décembre 2016.

Elle permet surtout, une intervention du Département de la Gironde dans le financement de projets d'investissement ou de mise en œuvre de mesures environnementales telles que définies par ailleurs, en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de la forêt et de la pêche. Voilà, vous avez donc devant vous la convention et surtout vous avez la déclinaison des dispositifs ainsi consolidés que vous avez en annexe de celle-ci, convention qui précise justement les axes d'intervention, les possibilités d'intervention.

Je vous renvoie également à l'article 3 de la convention qui précise les engagements du Département et de la Région en termes de modalités de concertation puisqu'il s'agit, au-delà de la période transitoire, de construire une complémentarité durable entre le Département, le nôtre en particulier, et la Région à l'aune de 2017. Voilà, la Région est actuellement en cours de définition d'un schéma régional de développement économique. Un chantier qui est ouvert et qui va donner lieu à des concertations et qui va permettre donc au Département de faire-valoir un certain nombre de revendications en termes d'actions de proximité. Le Président tout à l'heure, a parlé de notre dispositif CREAGIR. On a commencé déjà à faire valoir que cette démarche en direction de nos commerçants et de nos artisans est un domaine économique important pour le Département. Voilà donc, je vous renvoie à cet article là. Sachez que c'est une convention qui certes est transitoire, mais qui également aménagera les conditions de concertation pour l'avenir de la complémentarité entre le Département et la Région en matière d'action économique. Voilà donc la proposition de délibération.

LES AVIS DE LA COMMISSION 9 – AGRICULTURE, MER ET FORET ET DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET N'ONT PAS PU ETRE RECUEILLIS PUISQUE CE RAPPORT EST REMIS SUR TABLE

M. LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur le Vice- président. Souhaitez-vous intervenir concernant cette convention ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Oui, juste pour redire Président que nous avons eu l'occasion de dire en Commission Permanente qu'il est effectivement important qu'en dépit des difficultés de mise en œuvre de la loi NOTRe, il n'y avait pas d'année blanche, d'année de carence sur ces éléments de politique publique qui sont des éléments fondamentaux en termes de soutien au développement économique. Voilà c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT :

Effectivement, je partage. Je crois que tous les acteurs du monde agricole, sylvicole, ostréicole et piscicole attendent de nous que nous restions leur partenaire, notamment ceux de l'année 2016, voire même peut être par la suite si les choses le permettent dans la négociation que nous mènerons.

Y-a t-il des oppositions à ce rapport ? Y-a t il des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Nous allons passer à la Vice-présidence des Finances Fonds Européen et je passe la parole à Arnaud DELLU concernant les garanties d'emprunt pour en faire le bilan pour l'exercice 2015.

Rapport (13)¹

GARANTIES D'EMPRUNT – BILAN – EXERCICE 2015

Rapporteur : Arnaud DELLU

Oui. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le savez, le Département est amené à accorder sa garantie à des organismes lors de la souscription d'emprunts destinés à financer des opérations présentant un intérêt départemental. Cette délibération a pour objet aujourd'hui de faire le bilan de l'exercice 2015. Dans ce cadre, il est utile de rappeler que ce sont plus de 133 M€ de garanties qui ont été accordés l'année dernière, ce qui porte notre encours à plus de 1 510 M€.

Par rapport à 2014, vous avez certainement noté une croissance significative du volume des opérations (+ 71,16%), notamment en raison de la mise en place en 2014 du nouveau dispositif de garantie des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à sa demande, qui diffère la demande de garantie à la signature du contrat de prêt et non plus à la demande de prêt de l'organisme auprès de la CDC, et donc les délais sont accrus et peuvent varier désormais entre 6 et 24 mois.

Deuxièmement : la forte demande du secteur associatif relative à la construction ou la restructuration d'EHPAD, de foyer et de maisons d'accueil spécialisé.

Donc, les secteurs d'intervention ayant donné lieu à garantie en 2015 concernent :

- * le logement social pour 63 % du montant total des garanties nouvelles, ce qui représente tout de même la construction de 2113 logements locatifs sociaux,
- * le domaine sanitaire et social pour le dernier tiers, les opérations garanties ayant permis la construction de 461 places dans diverses structures.

Au cours de l'année 2015, un appel à garantie concernant le secteur ostréicole a été enregistré pour près de 32 K€. Par délibération n° 2015.1323.CP, l'avance a été transformée en subvention puisque le débiteur ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Enfin, notre collectivité respecte, je vous rassure, les ratios prudentiels de la loi du 5 janvier 1988 : ratio d'annuités d'emprunt, 5,17 % et le ratio d'annuités garanties est inférieur à 10 %.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président de Commission. Quelqu'un souhaite-t'il intervenir ? Madame COLEMYN...

Sonia COLEMYN :

Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez moi tout d'abord de rappeler mais également de déplorer, que la loi NOTRe du 7 août 2015 réduit des possibilités de garanties dans plein d'emprunt et les recentre sur les opérations relevant du champ social et du logement et qu'il est désormais plus difficile pour les Départements d'intervenir dans un champ économique alors que cette institution de proximité est la mieux à même de connaître les besoins de son tissu économique et qu'elle devrait donc récupérer cette compétence économique.

Je note également que dans le rapport, la formulation, reprise plusieurs fois selon laquelle notre garantie représente, à priori, peu de risque, nous paraît inquiétant. Peut-on engager fortement les finances de la collectivité sur des à priori ? La collectivité a-t-elle les moyens de suivre en toute connaissance de cause l'activité de 73 emprunteurs différents qui ont souscrit un total de plus de 3000 emprunts ? Ne doit-on pas se montrer plus prudent dans un contexte économique délicat ? Quand on pense qu'en matière de logement social les encours de dettes garanties, les annuités et les garanties nouvelles représentent pour 2014 respectivement 88,48 %, 88,30% et 63,05 % du total des garanties accordées, on peut s'interroger sur la pertinence pour le législateur, d'avoir exclu le logement social du champ d'application des ratios prudentiels. Ajoutons que dans le rapport, l'accent est mis sur l'aide de la Gironde au financement du logement social au titre du prêt locatif aidé d'intégration, du prêt locatif à usage social, ou du prêt locatif social. Il faut dire, comme cela a été fait précédemment, que nous aurions été heureux que le Département témoigne également davantage d'intérêt pour les classes moyennes, très souvent oubliées des politiques publiques, sauf pour payer toujours plus d'impôts, en rééquilibrant ses garanties d'emprunt en faveur du logement intermédiaire.

Enfin, il est à noter que dans le secteur sanitaire et social, le Département se montre beau joueur, puisqu'il accorde des garanties d'emprunt, à raison de 50 %, aux Maisons d'Accueil Spécialisé, compétences de l'Etat, alors que celui-ci diminue considérablement ses dotations à la collectivité.

Nous sommes bien sûr favorables pour aider les familles les plus modestes à se loger, mais trouvons anormal le fait que l'un des organismes bénéficiaires de ces garanties d'emprunt, Gironde Habitat, ait manifesté sa volonté, à plusieurs reprises, d'héberger des migrants dans un contexte actuel où beaucoup de girondins ont de grosses difficultés à trouver un logement social. Au regard de la situation présente, cela nous paraît tout à fait déplacé. Malgré notre désaccord sur ce point, nous voterons favorablement afin qu'il ne puisse nous être reproché le fait de vouloir faire obstacle au soutien du logement social. Nous resterons vigilants à leur évolution tant que les sommes garanties resteront dans le domaine du raisonnable, afin de ne pas faire peser une épée de Damoclès sur les finances départementales.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un d'autre souhaite t'il intervenir ? Jean-Marie DARMIAN...

Jean-Marie DARMIAN :

Moi je voulais intervenir sur le sujet qui est présenté comme un sujet didactique alors qu'en fait c'est un sujet très concret par rapport à cette notion. Je rappelle que sans notre caution il n'y aurait pas du tout de logement social, il faut être clair. Nous parlons lorsque nous sommes en Commission Permanente, nous débattons entre nous de la subvention que l'on accorde aux logements. J'ai toujours dit que c'était annexe par rapport à la notion de caution, premièrement. Deuxièmement, ce n'est pas nous qui avons fixé les termes de la loi qui oblige les organismes HLM à solliciter la caution d'une collectivité publique territoriale. Nous sommes extrêmement prudents sur les cautions -et je parle sous le contrôle des membres de la commission des finances- mais chaque fois, nous regardons bien les sujets qui sont concernés et faute de confiance, nous sommes capables de retarder ou de repousser une caution. Il est arrivé que le montant de la caution demandée ou le pourcentage de la caution demandée, pas dans le logement mais dans d'autres établissements, soit trop élevé par rapport aux risques que nous prenions. Donc, nous sommes quand même attentifs à ça et d'autre part, à ce jour, il n'y a jamais eu de défaillances d'organismes que nous avons cautionnés.

D'autant plus que, je le rappelle, la caution porte sur du bâti et sur quelque chose qui existe concrètement, c'est à dire que nous avons quand même une possibilité, s'il y avait défaillance, de récupérer une part des fonds que nous aurions cautionnés. Le seul problème c'est que nous avons traversé une période difficile par rapport aux difficultés bancaires en général et que si le Conseil départemental - je ne parle pas de cette année là, je parle des années antérieures, les années 2011-2012, dans lesquelles le recours au crédit était extrêmement difficile, même pour un certain nombre d'organismes sociaux, même dans les constructions d'établissements et là, le Conseil Général a été particulièrement décisif. Donc il y a un certain nombre de garde-fous qui peuvent vous rassurer en ce qui concerne le risque. L'autre point, je voudrais le dire quand même : ramener un problème de caution qui l'année dernière a permis la construction de plus d'un millier de logements en Gironde, au problème de l'attribution par Gironde Habitat aux migrants me paraît assez réducteur, sauf si ça résulte d'une formation nationale dans laquelle la consigne a été donnée de le rappeler dans tous les Départements.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un d'autre souhaite t'il intervenir ? Pardon, oui, Madame JARDINÉ...

Martine JARDINÉ :

Je voudrais signaler à nos 2 collègues que les migrants n'ont pris aucun, -je dis bien aucun- logement qui avait vocation d'être attribué à des Girondins. Je remercie du reste la ville du Bouscat qui a accepté d'accueillir dans un ensemble résidentiel qui doit être rénové et une partie détruite d'ici 2 ans, - dont les logements avaient été en fait neutralisés , il y avait une opération tiroir qui était en train de se mettre en place- et donc, la ville a accepté qu'effectivement dans cette résidence un certain nombre de logements soit réhabilité a minima, de façon à pouvoir accueillir quelques familles de migrants. Voilà ce qui est organisé et je ne permets pas que l'on puisse dire que nous donnons effectivement des logements au détriment des Girondins, ce n'est pas possible même si je pense que cela fait partie de la solidarité internationale. Et je crois que c'est vraiment important de le dire, nous travaillons efficacement du reste avec le Préfet, de façon à trouver un certain nombre de solutions. Et je tiens à vous dire aussi qu'il n'y a pas que Gironde Habitat. Les autres bailleurs sociaux se sont aussi mobilisés autour de cette question là et c'est vrai que la réponse est la plus positive possible, à ceci près qu'il ne faut quand même pas exagérer, le nombre de migrants qui arrivent sur notre collectivité. Enfin, sur la Gironde, ce n'est absolument pas énorme et je crois que c'est pour l'instant, une dizaine de familles qui sont accueillies dans un cadre qui leur permet d'être le mieux possible et qui sont aussi suivis par nos services. Donc c'est important de le dire et je voudrais dire aussi que sur le plan des garanties d'emprunt et bien tout simplement et il y a un cadre législatif et que pour que la Caisse des dépôts accepte les emprunts, il faut qu'il y ait 3 garanties d'emprunt : la Métropole garantit les emprunts sur sa délégation des aides à la pierre et nous nous garantissons sur notre délégation des aides à la pierre, puis au bailleur. Je crois que c'est important de le savoir.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-présidente. Quelqu'un d'autre souhaitait intervenir ? Monsieur VINCENT...

Dominique VINCENT :

Simplement pour un complément d'informations. C'est 8 familles sur le Bouscat prises en charge par les restos du cœur et par la Croix Rouge. Et quand je dis prises en charge, c'est simplement pour les aider justement à vivre au mieux leur passage parce qu'ils ne sont là que pour 3 mois. Donc je crois que la solidarité doit exister. Peu importe de savoir d'où viennent ces personnes là. Ça a été voté à l'unanimité au Conseil Municipal et je ne vais pas dire alors que nous sommes fiers, parce que nous n'avons fait que notre job, si j'ose dire, d'élus, de démocrates. Mais par contre, nous n'avons pas pris ni tambour ni trompette pour s'attirer les grâces de je ne sais trop qui. Ces pauvres gens qui se retrouvaient à la rue et qui peut être, par ce passage de 3 mois à Bruges, pourront rebondir et vivre entre autre un peu mieux demain et peut-être après demain. 8 familles, ça ne mérite pas de révolutionner le Département de la Gironde.

M. LE PRÉSIDENT :

Je crois que nous parlons là tout simplement de solidarité, de dignité, ce qui me paraît la moindre des choses à l'égard de qui que ce soit. Je propose le rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je donne la parole à présent à Jean-Marie DARMIAN pour entrer désormais dans les dossiers plus budgétaires, financiers et fiscaux.

Rapport (13)2

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je suis certain, et je pèse mes mots, que le Compte Administratif 2015 suscitera beaucoup moins d'envolées fracassantes que la fixation du taux sur la seule taxe encore politiquement ajustable par notre Assemblée. Il en va ainsi dans la vie des collectivités surtout quand les comptes arrêtés, comme ceux de 2015, ne prêtent pas à des interprétations polémiques et qu'ils reflètent une gestion conforme aux engagements pris par la majorité départementale et par son Président. Pourtant, ce document comme dans toutes les collectivités territoriales reste le reflet de paramètres essentiels de la gestion effective pratiquée par les élus. Il y a donc plusieurs critères d'appréciation que je vais essayer d'aborder à travers une présentation synthétique aussi brève que possible. D'abord, je dois souligner que si nous pouvons en Gironde présenter un résultat satisfaisant de l'année écoulée, nous le devons certes -et j'y reviendrai- à une volonté politique mais aussi à la qualité des services de notre institution. Et je vais revenir à cet égard sur certains propos que j'ai entendus tout à l'heure. Il y a derrière ce bilan de longues heures de travail de dizaines d'agents ou de cadres du Département, qui chaque jour, mettent leur technicité au service des orientations, du projet voulu par la majorité départementale et son Président, puisque ce Compte Administratif a la particularité d'avoir été exécuté très majoritairement sous la houlette de Jean-Luc GLEYZE. Notre Président a en effet immédiatement, lors du Budget Supplémentaire et de la Décision Modificative n°2, imprimé les choix politiques indispensables au contexte dans lequel évoluait le Département.

La baisse confirmée des dotations, l'augmentation des allocations individuelles de solidarité, et notamment -j'y reviendrai- celles de la PCH et de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'arrivée en cours d'exercice budgétaire également, de la loi NOTRe, 3 paramètres qui n'étaient pas connus au moment des débats d'orientation budgétaire 2015.

Ces paramètres ont été source d'ajustements indispensables par rapport au budget initialement voté, -ce sera d'ailleurs le cas en 2016, rappelons-le,- par la seule majorité sortante du Conseil Général et qui a été

malgré les multiples votes contre, au cours des années, et malgré les multiples déclarations intempestives, largement reconduit.

Merci donc à Laurent CARRIÉ, Directeur Général des Services Départementaux et à l'équipe de Marc FAUVEAU, Directeur Général Adjoint, Isabelle COMBARNOUS, Directrice des Finances et je n'oublierai pas Anziza Le GOUGUEC, Chef du Service de la Prospective et de la Préparation du Budget à qui nous avons fait faire de multiples versions des documents qui vous sont présentés et toutes celles et tous ceux qui les entourent pour avoir su s'adapter en permanence à l'évolution contextuelle évoquée ci-dessus. En cette période et on l'a vérifié aujourd'hui, où la tendance est aux annonces tonitruantes et déplacées contre la Fonction Publique Territoriale, ils apportent la preuve à toutes et tous, qu'avant de se pencher avec populisme sur le montant des masses salariales, il faut en connaître leur utilité, leur importance décisive pour la vie quotidienne des services aux Girondines et aux Girondins. Derrière une masse salariale, il y a des femmes et des hommes qui accomplissent, et je sais que c'est un raisonnement dépassé, des missions de services publics et des missions décisives pour le fonctionnement de notre société.

Ce Compte Administratif constitue la preuve incontestable d'une gestion équilibrée, rigoureuse, sensée et pragmatique des deniers publics qui nous ont été confiés. Mais plus qu'un exercice comptable, je voudrais souligner que le Président et la Majorité départementale ont été en 2015 d'une fidélité absolue aux engagements pris devant les électrices et les électeurs en privilégiant le lien direct entre les dépenses et l'intérêt quotidien concret des habitants de tous âges et de tous les milieux de notre Département.

Dans une période où on reproche souvent et trop souvent aux responsables politiques de ne pas mettre leurs actes en accord avec leurs paroles, je veux souligner ici la parfaite adéquation entre ces deux aspects de la vie politique. J'ai attentivement relu- et je les ai là, je les tiens à disposition- les déclarations faites par les uns et les autres lors des sessions budgétaires 2014 préparant le budget et le Compte Administratif que l'on va vous présenter, et les échéances obligatoires qui se sont succédées. Je les ai là et je pourrai faire un recueil de bons mots, si vous le voulez, qui bien évidemment seraient à placer dans le contexte préélectoral d'alors et face à la réalité de ces résultats ils ont une certaine saveur.

Ce Compte Administratif est la preuve que la stratégie budgétaire annoncée a été d'abord parfaitement respectée. Vous n'y trouverez pas d'annonce du pont sur l'estuaire. Il y en a pas, vous ne trouverez pas, dans ce Compte Administratif 2015 la suppression des services, pouvant dégager des personnels et surtout les priver de la mise en œuvre d'un certain nombre de soutiens au quotidien. Vous ne trouverez pas dans ce Compte Administratif d'abattement exponentiel. Vous ne trouverez pas dans ce Compte Administratif de restrictions sur les investissements. Par contre, vous y trouverez la logique d'une stratégie budgétaire claire, et dans les prochains jours, l'agence de notation qui est absolument neutre, l'appréciera et nous verrons alors quel est son jugement.

Les engagements stratégiques que nous avons pris, portaient sur 4 parties totalement connues de tout le monde et maintes fois ressassées, mais l'instituteur que je suis, sait qu'une part de la pédagogie passe par la répétition. Première partie, maîtriser les dépenses de fonctionnement structurelles et d'interventions. Le Président s'est exprimé là dessus et je voudrais compléter son propos par quelques précisions. Voici les orientations, nous les prendrons une par une, et je vous demande d'apprécier ce Compte Administratif, en fonction des engagements pris par le Président et la majorité et de vérifier si ces engagements ont été tenus ou pas tenus.

Premier exemple concret sur les dépenses de fonctionnement. Premier constat que l'on peut faire sur ce Compte Administratif lorsqu'on examine de façon attentive et de façon précise en volume, je dis bien en volume, les dépenses de fonctionnement de 2015, obsession de toutes les oppositions progressent de 43 M€. Donc on peut en déduire que nous sommes très dépensiers et que nous n'avons pas tenu nos engagements de rigueur budgétaire. Il faut immédiatement pondérer ces 43 M€ par un accroissement de nos dépenses sociales obligatoires de 35,5 M€.

Les allocations individuelles de solidarité comptent pour 23 M€ dont le RSA. Moi, je voudrais faire un point sur le RSA et arrêter un certain nombre de propos démagogiques qui courent à ce sujet. Sur le RSA, il ne faut pas oublier deux choses. Au lieu de se focaliser sur le RSA dans ce Compte Administratif 2015, on devrait regarder l'effort qu'a effectué de façon concrète, précise, matérielle et financière le Conseil départemental pour l'aide aux hébergements pour les personnes âgées, les soutiens pour l'hébergement pour les personnes

handicapées, car c'est toujours passé sous silence, or ça représente une part décisive de notre augmentation, de notre contribution à la solidarité humaine, et malheureusement, je dis bien malheureusement, c'est le reflet d'une société : on trouve une augmentation très forte de l'aide à l'enfance et aux jeunes en difficulté qui représente à elle seule + 14,5 M€. Un chiffre donné qu'il faudrait rapprocher des grands débats qui nous animent sur le RSA et sur nos politiques qui seraient des politiques d'assistanat permanent. C'est une politique réelle, la politique de l'enfance et sur l'année 2015, c'est pratiquement + 15 M€ que nous avons injecté dans cette politique de solidarité.

Les autres prestations sont en hausse de 3,4 M€. Rappelons également pour relativiser cette hausse, ce qui pourrait être interprété et qui va sûrement l'être, comme étant des dépenses forcément inutiles car réservées à des gens qui ont peu d'intérêt dans notre société, que les autres dépenses d'intervention représentent un supplément de 5,3 M€. Elles comprennent des mesures souhaitées et votées, je le rappelle, aussi unanimement dans cette Assemblée comme les transports. Je n'ai pas entendu de voix hostiles au fait que nous rajoutions 3 M€ pour favoriser les transports et TransGironde et le déplacement des gens- je parle hors personnes handicapées, là je ne parle que des transports normaux.

Le SDIS, + 2 M€ sur 2015. Je n'ai pas entendu de voix dans cet hémicycle s'élever pour dire que ces 2 M€ étaient une dépense superflue. C'est une dépense qui a été votée unanimement. Elle apparaît dans ce Compte Administratif 2015. Nous avons un engagement précis à l'égard du SDIS et il a été respecté, et je sais que le Président du Conseil d'Administration l'a déjà répété lors de la session budgétaire du Compte Administratif, il rassure en insistant bien sur le rôle qu'avait joué le Conseil départemental.

Au cours de l'année 2015, les dotations aux collèges ont augmenté, ne serait-ce que mécaniquement par le nombre d'établissements.

Les subventions de fonctionnement accordées au secteur public ou privé, alors que dans beaucoup de cas ailleurs elles n'ont pas été poursuivies ou réduites. Et en fait nous sommes l'un des rares départements de France, je sais bien qu'il y a toujours - on trouve toujours le cas exceptionnel qui va changer la façon d'apprécier les choses à avoir après les élections -je dis bien après les élections- augmenté ou maintenu nos efforts dans tous les secteurs clés de la vie quotidienne des Girondines et des Girondins.

Oui, je le dis et je pourrais le démontrer par une revue de presse, chers collègues, nous sommes un des rares départements de France à ne pas avoir joué la carte de la suppression de politiques pourtant essentielles à cette période. Par contre, nous y reviendrons tout à l'heure, nous nous étions engagés sur des économies de gestion interne, n'altérant pas la qualité des services et nous avons tenu la baisse des frais généraux de près de 3 M€. Baisse des autres charges, malgré des paramètres que je vous expliquerai tout à l'heure de 200 000 euros. Ce ne sont pas des paroles, mais des actes vérifiables de Compte Administratif à Compte Administratif.

Jean-Luc GLEYZE, lors de ses déclarations, lors de la décision modificative n°2, avait indiqué de façon claire, les orientations que nous devions avoir pour le budget et la conduite des finances.

Notre collectivité, ses agents et ses élus se sont attachés à réduire les charges de gestion, ont contenu la hausse des dépenses des ressources humaines, -et je vais y revenir- et ont œuvré à la hiérarchisation des politiques départementales.

Mais je voudrais attirer votre attention sur un graphique qui fait la rétrospective depuis 2011.

En ce qui concerne les autres charges, voyez qu'entre 2013 et 2015, cela a bien baissé réellement et c'est le Compte Administratif qui le dit.

En ce qui concerne les frais généraux entre 2013 et 2015, C'est près de 8 M€ d'économies récurrentes sur les frais généraux qui ont été appliquées dans notre politique. Nous ne sommes jamais revenus en arrière sur l'effort effectué l'année précédente. Nous avons chaque année accentué les efforts sur les économies. Par contre, il aurait été facile de revenir de 46 M€ à 47 M€, non, chaque année nous avons tenu l'engagement de la baisse des frais généraux et cette baisse se traduit surtout par des problèmes annexes très complexes à analyser dans le Compte Administratif, mais il y a probablement de grands spécialistes de l'analyse ou

meilleur que moi. La subvention d'équilibre au laboratoire vétérinaire départemental qui apparaît dans les frais généraux. Il faudra bien qu'à un moment donné, on travaille là-dessus.

Sur le chapitre 11, on trouve également le fonds d'harmonisation du prix de l'eau égal et des cotisations diverses. En fait, ce chapitre 11 a baissé de 1,17% passant de 15,6 M€ en 2014 à 15,4 M€ ou un peu plus en 2015. Autre engagement tenu dans ce domaine, quelles sont les parties des frais généraux, qui ont baissé ?

Pour les achats et les fournitures, on constate une baisse de 6% qui se rajoute à la baisse de l'année précédente. Elles se cumulent, elles ne se compensent pas. Nous avons accentué l'effort avec moins 7,5% sur le carburant, moins 12% sur les frais d'alimentation et moins 23% sur les fournitures. Je pense que tout le monde a fait un effort. La dématérialisation n'a pas que des avantages pour ceux qui ont mon âge mais ils ont des avantages sur le budget, ce qui permet d'être plus indulgent.

Concernant les prestations de services, je rappelle les propos du Président qui avait dans son discours d'investiture, souhaité avoir recours davantage à l'expertise des personnels du Département. Nous avons - 7% sur les locations, - 34% sur l'entretien des bâtiments, mais nous avons également - 6% sur les dépenses de voirie.

Sur les frais divers, - 4% sur les frais d'affranchissements, - 6,5% sur les frais de déplacement, et là je voudrais faire une allusion au propos qui a été tenu sur le rapport de la Cour des Comptes bien évidemment. Mais aucune personne à cette assemblée n'a dit que nous résoudrons les problèmes qu'avait posé la Cour des Comptes en 6 mois ou en 3 mois ou même qu'on aurait dû les régler en 4 mois mais pas un jour ne se passe sans que le Président ne soit très attentif au fait que nous mettions tout en œuvre et nous avons un tableau de bord.

Sur les frais de déplacement moins 6,5% mais il n'empêche que quand la Cour des comptes reviendra nous aurons démontré de façon concrète notre volonté de mettre en œuvre ses préconisations.

Sur la communication, je suis désolé, mais grâce aux efforts effectués par les appels d'offres et la manière dont le Vice-président a géré le magazine Gironde et d'autres publications, nous pouvons afficher une baisse de 5,4% sur les frais de publications.

Ce sont des exemples concrets de baisse extraite du Compte Administratif qui prouve qu'en fait, si nous avons une capacité à progresser, il faudra avoir le courage de dire qu'il arrivera un moment, quand je ne sais pas, où cette baisse ne pourra pas éternellement se reproduire, parce que notre Institution, qu'on le veuille ou non, a besoin quand même d'affranchissements, de frais de déplacement, des publications, de dépenses de voirie, etc... Mais en tout, sur le budget 2016, la volonté politique était claire et elle a été effectuée.

Venons en au problème numéro un qui a semblé t- il passionné les foules, de la masse salariale et sur l'évolution des dépenses de personnel.

J'ai été très surpris d'entendre « vous ne tiendrez pas les 1% », moi je dis nous tiendrons les 1% et nous avons commencé à tenir les 1% malgré tout ce qui peut être dit, les chiffres sont têtus, il faut les regarder, les analyser et avoir le courage de les comparer.

Sur les 1%, je vous rappelle quand même qu'en 2014 nous étions à une hausse de la masse salariale qui était supérieure à 2% et que cette année, elle est légèrement inférieure à 1,5%. Mais attention, ça a été souligné dans des interventions et il y a des mesures catégorielles spécifiques qui s'imposent: incidence du second volet de revalorisation de la catégorie C et les mesures légales d'avancement et d'échelon qui n'appartiennent pas au Conseil départemental, qui s'imposent en cours d'exercice et qu'elles ont un poids que nous ne pouvions pas maîtriser au moment de l'annonce de la masse salariale.

Donc, en ce qui concerne les 2 mesures qui nous ont posé problème, il y a d'abord les incidences du 2ème volet des dispositions indiciaires concernant les agents de catégorie C. Doit-on regretter qu'il y ait une incidence indiciaire sur les agents de catégorie C ?

Bon, si on connaît la valeur du point indiciaire de la catégorie C, on peut aussi avoir une vision un peu différente de leur avenir et les mesures d'avancements d'échelons. Nous sommes en train de les chiffrer, de les faire avancer et Hervé GILLE vous a souligné qu'il avait pris des mesures et qu'il y a un dialogue social engagé sur cette 2ème partie qui fait que sur 2015, je suis désolé, en 9 mois de pouvoir, le Président n'a pas pu

changer totalement les règles de la fonction publique territoriale mais il est tellement puissant, qu'il y arrivera sûrement un jour très rapidement.

En ce qui concerne l'évolution. L'évolution est-elle nette ? Les dépenses de personnel, elles ne sont pas exponentielles puisque l'on peut dire que sur l'année 2015 elles ont effectivement baissé parce que si l'on avait pris la réalité de la hausse annoncée, on devrait se retrouver comme en 2013 et 2014 à + 2%. Or, le constat est que l'on doit se trouver actuellement avec les 2 mesures catégorielles précises arrivées en cours d'année, aux alentours de 1,2 certes, j'avoue, un doublement. Il y a eu un dérapage léger qui n'a pas eu d'incidence sur le budget, puisque nous avons pu l'assumer sans augmentation des crédits.

Et en 2016, je le répète, les 600 000 €, cela a été dit par Hervé GILLE de façon précise, les 600 000 € de la revalorisation du point indiciaire entreront dans le calcul du 1% et nous travaillons actuellement avec le Directeur Général des Services, surtout Hervé GILLE, pour que ces 600 000 € puissent entrer dans la masse salariale, qui sera présentée au Compte Administratif 2016. Et au lieu de faire des extrapolations politiciennes, retrouvons-nous l'année prochaine à la même date pour voir si dans le Compte Administratif cette tendance se vérifie ou pas.

En ce qui concerne les dépenses de solidarité humaine, je disais tout à l'heure qu'il y a une focalisation sur le RSA alors qu'il y a des paramètres qui sont beaucoup plus difficiles.

Premièrement, sur le Compte Administratif, il faut de nouveau rappeler le poids des dépenses sociales de solidarité humaine, que l'on a oublié, qui arrive à 814 M€. Je vous rappelle grâce à ce graphique ou ce petit schéma, comme vous voulez, que l'on était à 603 M€ en 2009 sur exactement les mêmes prestations. Donc, par rapport à ça, il faut regarder correctement les choses et ne pas faire de, j'allais dire, de populisme inutile sur un certain nombre de public qui sont concernés.

Le RSA, si on se réfère à la moyenne que vous avez, la croissance de nos dépenses sociales globales est de +6,67, +7,27, +6,30%. Lorsque l'on est sur ces bases concrètes, on s'aperçoit que notre croissance des dépenses sociales, qui a toujours été à la base de nos prévisions, est en moyenne de 4,5%. Faites le total divisé par le nombre d'exercices et vous arriverez à 4,5%.

J'ai lu des chiffres. Cela vient peut être du fait que les gens n'ont pas assez d'ancienneté dans la maison, mais moi j'ai pris les chiffres que je connaissais depuis que je suis au Conseil départemental, mais en tout cas je les ai toujours entendu pour le RSA.

Il faut remarquer que le RSA ne représente, dans nos dépenses sociales, que 39% de la totalité de nos dépenses. En diminution, d'ailleurs, quand vous regardez le pourcentage du RSA en 2009 et que vous regardez le pourcentage du RSA sur nos dépenses sociales en 2015, la baisse est de 4%.

Je parle bien sûr du volume global des demandes de prestations sociales, je ne parle pas du volume du RSA, je n'ai pas le volume dans nos dépenses sociales donc il y a peut être une réflexion à mener là dessus parce que l'APA, je l'ai déjà dit, l'APA a augmenté seulement de 0,73% de 2014 à 2015 et de 8,9% sur les 7 exercices que nous vous présentons.

Je vous rappelle aussi que la PCH qui n'est pas là remise en cause, qui n'est pas d'une façon ou d'une autre discutable. Cette PCH a augmenté de 9,04% entre 2014 et 2015 et de 58,27% sur ces 7 exercices sauf que, médiatiquement, on parle beaucoup de l'augmentation du RSA.

Et le RSA donc je vous le répète a augmenté de 4,76% entre 2014 et 2015 et seulement j'allais dire de 26,75% sur 7 exercices. Ce qui représente une moyenne annuelle de 3,82% d'augmentation. A rapprocher mes chers collègues de ce que j'ai pu lire dans la presse sur un certain nombre d'estimations que nous aurons faites sur l'année.

Je vous rassure très clairement. Nous n'aurons pas besoin et je le dis, cela sera écrit, donc on pourra me le reprocher, d'un ajustement massif du RSA au Budget Supplémentaire. Ce sera un ajustement légitime par rapport à quelques retouches et par rapport à la réalité qu'a indiqué le Président tout à l'heure mais nous avons fait l'estimation suffisante pour faire face aux dépenses.

Ces dépenses sociales, c'est une réalité qui interpelle et je vous le rappelle les uns et les autres, que sur le budget 2015, elles nous sont contraintes et imposées.

La négociation, je mets en garde et je l'ai dit au Président, et je le dis aussi publiquement, contre la nationalisation du RSA parce que je vous rappelle que s'il y a nationalisation du RSA, l'Etat dans sa grande mansuétude nous réclamerait près de 100 M€. Il faut remarquer que le RSA ne représente en 2015 que 39% de la totalité des dépenses (diminution de 4% par rapport à 2009).

Donc voilà ça, c'est fait, ça ne change rien au monde en augmentant mais pas aux principes sur la poursuite d'un certain nombre d'interventions que nous aurions pu abandonner.

Le Président l'a répété, nous sommes l'un des très rares départements ayant tenu ou amélioré ses interventions en fonctionnement, je dis bien en fonctionnement, parce que c'est là que c'est le plus dur, auprès de tous ses partenaires. Les décisions ont été votées à l'unanimité et tout, je dis bien tout, a été mis en œuvre en 2015.

Après une forte évolution en 2013 qui venait de la mise en place de la tarification unique Transgironde où dans la partie transport, on le voyait nettement, les dépenses transports se sont stabilisées en 2014 contrairement aux apparences. Parce que les apparences sont parfois trompeuses parce qu'il y a dans le chiffre des transports l'actualisation et la régularisation avec la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI). Donc ça, c'est une réalité.

Vous avez également dans ces ajustements, tels qu'ils vous sont présentés aujourd'hui, les ajustements qui sont liés au SDIS. Nous sommes un des départements qui chaque année effectue un ajustement au SDIS intégrant en 2015 les conséquences des incendies... L'effort 2015 c'est un point de fiscalité.

C'est toujours ça, s'il n'y avait pas eu les incendies de Saint Jean d'Illac et de Pessac et sans l'actualisation faite dans la contribution du département au SDIS. Sur les collèges, la stabilité avec une légère progression par rapport à 2013 est actée.

Et en fait sur les subventions parce que c'est ce qui intéresse souvent l'opinion publique à travers les difficultés que traverse un certain nombre d'associations je vous rappellerai que nous sommes à 27 millions contre 28 millions l'année précédente mais c'est dû au fait que nous avons un certain nombre d'associations auxquelles nous ne pouvons plus apporter une contribution directe.

En ce qui concerne l'autre partie, le serpent de mer des Droits de Mutation, il y a toujours des débats interminables sur les prévisions des droits de mutation.

Cette année cette prévision des droits de mutation nous a été extrêmement favorable alors je voudrais rappeler là aussi, preuves à l'appui, que dans les textes que vous pouvez lire sur les comptes-rendus, nous avons indiqué avec les services que les droits de mutation 2015 seraient exceptionnels parce qu'ils reflétaient la grève des Notaires de la fin 2014. Or quand on nous parle d'augmentation des rendements des droits de mutation, une bonne part de cette augmentation s'est jouée sur les 3 premiers mois de l'année 2015, mais malheureusement le rythme du reste de l'année a été conforme aux prévisions que nous avons effectuées.

Nous avons donc un supplément de droits de mutation. Mais ce supplément de droits de mutation n'a pas forcément eu une vérification dans les années ultérieures.

Dans les années à venir je répète ce que j'ai toujours dit, comme le Président l'a rappelé, les droits de mutation sont des recettes aléatoires. Elles sont soumises à ce que l'on peut appeler la loi du marché, même si c'est la loi du marché immobilier, elles sont liées au marché et elles peuvent un jour nous faire défaut de façon cruelle.

Si l'on prend l'équilibre entre les baisses que l'on a constatées, c'est à dire les dotations et les compensations et le reversement que l'on doit effectuer au titre de la péréquation Nationale et au titre de la Solidarité et si on prend les plus que nous avons constaté et les recettes diverses des autres fiscalités, la fiscalité transférée et la fiscalité directe sont liées au choix qu'avait effectué le Président en vous représentant une actualisation des bases sur l'année antérieure à l'équilibre et à peu près identiques hors droits de mutation, nous nous trouvons avec 1 delta de 6 millions d'euros, ce qui est dérisoire à l'échelle d'un budget d'1 milliard 300 millions d'euros donc en fait nous sommes dans le cas, où pour l'instant, le Département a une seule ressource qui lui permet

de tenir dans la tourmente qui est la ressource des droits de mutation et qui est une recette extrêmement fluctuante et aléatoire.

Vous dire également, et je voudrais revenir là-dessus parce que c'est important, nous sommes catalogués, et je l'ai lu, comme un département riche, ou un département qui aurait des moyens financiers considérables en regardant l'évolution de l'épargne depuis des années et sur l'année 2015 et quand le Président parlait d'un compte administratif convenable ça sera le retour de l'effet ciseau.

J'ai lu que beaucoup de communes n'étaient pas dans cette situation privilégiée puisque nous avons vu la hausse de nos recettes de 4,98% mais une hausse de nos dépenses qui est quasiment stable par rapport à l'année précédente. J'insiste beaucoup là-dessus, c'est à dire que nous avons stabilisé les dépenses malgré ce que je vous ai dit tout à l'heure sur la hausse considérable des dépenses.

Ce qui fait, qu'en fait nous avons 141 millions d'auto financement brut à l'issue de l'exercice 2015 pour une prévision qui était l'engagement pris par le Président de dégager une épargne brute à minima de 100 millions d'euros, nous avons 141 millions d'euros attention.

Je vous rappelle que ces 40 M€, il faut les relier à l'excès de DMTO en début d'année qui correspond quasiment à cette somme. Nous aurions respecté nos engagements de toute façon. C'est juste qu'en relisant les textes j'ai vu qu'on nous avait prévu un autofinancement à 78 M€. Nous sommes à 141 M€, je suis désolé, comme quoi les prévisionnistes dans leur texte devraient quelquefois faire plus attention qu'ils ne le font actuellement.

Ce qui est intéressant de voir dans ce budget et dans ce compte administratif, c'est cette évolution entre la courbe DMTO que vous avez en jaune et notre autofinancement. Voyez que si les DMTO nous apportent beaucoup plus d'autofinancement, la probable du bas serait similaire à celle de 291 millions.

Malheureusement, une part DMTO nous a servi, il faut le dire franchement, à combler l'augmentation des allocations individuelles de solidarité. Ils n'ont pas été affectés à l'autofinancement comme nous le souhaitions dans la réalité, n'empêche qu'entre 291 millions et 141 millions d'auto financement nous sommes sur un chiffre extrêmement rassurant, puisque nous n'avons pas totalement grillé nos excédents de DMTO en les mettant uniquement dans le fonctionnement. Qu'est ce que ça nous a permis ça, 141 millions d'autofinancement convenable par rapport aux années antérieures.

De 5 à 21 millions d'autofinancement nous ont permis premièrement de moins emprunter et de nous dégager des marges de manœuvre pour la suite du mandat sur le milliard d'investissement que souhaite le Président. C'est un détail, mais c'est mieux que si nous avions été au taquet au niveau de l'an prochain, et d'autre part, je répète la même chose, de respecter un engagement pris par le Président qui consistait à dire : Il faut que vous atteignez entre 2015 et 2020 1 milliard d'euros d'investissements.

J'ai lu que rétrospectivement nos investissements allaient baisser et, ça y est, je peux citer la référence si vous voulez.

Les investissements n'ont pas baissé, on va essayer de vous le démontrer. Ils ont baissé de façon tout à fait artificielle puisque en fait - c'est la suivante voilà- il y a 2 catégories de dépenses d'investissement qui peuvent changer la donne. Les dépenses d'investissement qui dépendent de notre propre volonté et des choix politiques que l'on effectue et celles qui nous sont imposées par 2 contrats antérieurs que vous voyez en rouge et en vert c'est le contrat LGV que nous avons bloqué dans l'attente de la réponse sur la fréquence des dessertes - je crois- les dessertes du libournais. J'ai vu que le maire de Libourne était très satisfait de ce qu'il avait obtenu donc il faudra en tirer les conséquences au budget 2016 et au budget 2017.

Et en ce qui concerne la solidarité 2013 nous sommes en voie d'extinction de ce projet donc il faut les enlever puisqu'ils ont beaucoup pesé sur le budget 2012, 2013 et 2014.

Or, quand vous regardez le volume réel des investissements, je dis bien réel, d'investissements effectués par le département nous étions à 172 M€ en 2014 et nous sommes passés à 180 millions d'euros en 2015. Nous étions à 163 M€ en 2013 et à 178 M€ en 2012, et à 204 M€ dans la période faste c'est à dire l'année 2011.

Par contre ce que vous devez noter, c'est que non seulement nous n'avons pas baissé nos investissements, mais nous avons en réalité légèrement augmenté notre capacité à abonder l'économie Girondine en apportant des travaux et du travail. Ce que je voulais également vous dire, c'est que pour notre autofinancement, nous avons fixé la barre à 8%. Cela a toujours été la barre que l'on s'est fixé, notre autofinancement n'a jamais été en deçà de cette barre.

Alors malgré ça, et je vais y revenir, parce qu'on pourrait présenter un compte administratif qui paraîtrait idyllique et il ne l'est pas. Pourquoi ?

Parce que notre département est un département extrêmement fragile et je voudrais que cette assemblée en prenne conscience avant de parler tout à l'heure des taux de fiscalité.

Nous sommes un département fragile par 2 repères qui sont essentiels pour bien comprendre les choix que fait le Président et le choix que nous devons faire.

En Gironde nous avons une DGF historique très basse. Il est question d'une réforme de la DGF. J'espère que dans le cadre de la réforme qui se profile nous pourrions rattraper une part de notre retard. Nous sommes en Gironde à 113€ par habitant de DGF. Au niveau national la moyenne des départements est de 184 €. Je ne sais pas si vous imaginez ce que ça représente comme différence, mais ce sont des millions d'euros que cela représente.

En Gironde également sur le produit du foncier bâti. Il nous rapporte sur les bases du Ministère de l'Intérieur, et vous pouvez le vérifier, je vous donnerai le site si vous voulez, qui s'appelle MINEFI que vous connaissez tous et que je vous invite à regarder sur vos communes, sur vos villes.

C'est très intéressant, d'ailleurs quand on a lu les déclarations dans la presse et qu'après on va voir la réalité des chiffres, on est à 185 € de rapport en Gironde par habitant et on est au niveau national à 203 €.

Nous sommes aussi pénalisés sur le niveau des bases du foncier bâti en Gironde et j'y reviendrai tout à l'heure, je le démontrerai assez facilement. J'ai le tableau du calcul sous les yeux, par rapport à toutes les communes et je pourrai répondre à n'importe quelle question. Cela va de 22 € de rapport pour le Département par habitant, alors que dans certaines villes de la Métropole, le rapport peut être de 450 € ; il faut bien admettre qu'il y a de la péréquation à faire, même si je suis certain que tout le monde s'en est aperçu.

Cela a été souligné, une fois par l'un d'entre nous où j'avais réagi de façon peut être un peu trop rapide, nous avons historiquement un taux de foncier bâti extrêmement bas en Gironde. Ce taux s'applique sur des bases relativement faibles et c'est la double peine. Ce taux il est 16,02 % en Gironde, pour un national de foncier bâti à 18,68 % et dans l'autre strate, on peut comparer et si vous le voulez on le verra tout à l'heure avec le produit par habitant et vous verrez que c'est décisif en matière de choix qu'a effectué le Président et que nous avons effectué au nom de la majorité départementale parce que nous appliquons un taux, certes plus élevé, mais sur des bases beaucoup plus faibles. Donc si nous avons comme certains départements des bases à 2450 € à 3000 € par habitant nous pourrions nous contenter de faire 1% de hausse de la fiscalité, malheureusement nous avons ces 3 paramètres qu'il faut avoir en mémoire avant de parler d'autre chose, et je répète que nous sommes dans un département extrêmement fragile, parce que si le marché de l'immobilier n'était pas aussi dynamique, nous ne serions pas en mesure les uns et les autres de présenter un Compte Administratif de cette nature.

La DGF, notez-le bien, elle est 38% inférieure à la moyenne nationale. Le produit du foncier bâti est inférieur de 8,8% et le taux de foncier bâti est toujours inférieur de 14,23% à la moyenne nationale.

Alors malgré ça, l'objectif reste à ce qu'il avait été fixé, de 1 milliard € pendant les 5 années à venir je vous en avez parlé tout à l'heure et donc nous avons tenu nos engagements en matière d'investissements, voilà.

En ce qui concerne l'endettement j'ai entendu également et j'ai relu, bien que l'un des adeptes du surendettement ne soit plus dans cette assemblée, mais on me disait toujours allez y, empruntez et empruntez, il y aura bien matière à faire un pont sur l'Estuaire un jour. Le pont sur l'Estuaire, je ne vois pas comment on le ferait parce que notre encours de la dette en 2015, date où nous aurions pu nous lancer dans cette aventure, est passée de 263 M€ en 2009 à 657 M€ en 2015. Ce qui fait que grâce aux efforts que nous avons pu faire dans la gestion et grâce au travail qui est effectué par les services, nous avons une baisse des frais financiers

que je ne vous ai pas signalé tout à l'heure dans le Compte Administratif, mais que certains ont remarqué, puisque c'est positif. Cette baisse des frais financiers nous amène à cette capacité de désendettement qui est tombé de 5,7% à 4,8% avec un delta de solde net de la dette qui est qu'à 19 M€ alors qu'il était, je ne vois pas très bien, à 55 % en 2014.

Donc, nous avons une gestion de la dette extrêmement prudente. Pourquoi ? Pour 2 raisons : La première raison, c'est que le volume de la dette augmente, c'est une certitude, mais ça on l'assume. Que notre capacité de désendettement est très nettement en dessous des normes des Départements. Je répète à certains de mes collègues que certains départements sont entre 20 et 30 ans de désendettement.

En ce qui concerne la dette qui est affichée là, cette capacité de désendettement nous servira dans les années futures et permettra au Président de respecter son engagement de 1 Milliard € d'investissements. Maintenir ce niveau de désendettement en deçà des seuils d'alerte, c'est une garantie pour l'avenir. Et surtout, je rappelle quelque chose : c'est que notre endettement est adossé à la fiscalité directe parce que c'est notre façon d'agir, de telle manière que cela soit une recette pérenne et que nous ne nous trouvions pas un jour avec notre autofinancement, mangé par le remboursement intégral de la dette, comme c'est le cas dans beaucoup de lieux. Mais c'est une technique qui a ses défauts et ses avantages.

Je voulais revenir sur le taux de réalisation que je croyais être à la fin et qui était au début. C'est la vie, je n'ai pas eu le temps hier soir de trop le préparer. Nous avons 2 taux de réalisation qui sont convenables en investissement de 87,6%. Il pourrait être meilleur, mais nous nous sommes entretenus avec le Président là-dessus, il y a une capacité à faire aussi, qui fait qu'il faudra améliorer notre taux de réalisation et en fonctionnement, il est de 98,6 %. Je pense que c'est un des meilleurs que l'on puisse réaliser par rapport à ce que nous avons. Je voulais vous dire et je voulais m'en excuser d'avoir été aussi long, mais le travail accompli par les services, je le répète, mérite une attention particulière de la part des élus au delà des postures politiciennes. La passion pour l'explication, l'information, la justification m'emporte parfois un peu trop loin, j'en ai conscience.

Ce compte -qui je l'assure par rapport à tout ce que je peux lire, tout ce que je peux entendre, ou tout ce que je peux voir quelquefois- est transparent. Il est sincère, sans aucune chausse-trappes pour l'avenir et reflète simplement qu'il est possible grâce à la solidarité, la compréhension, et l'action quotidienne de conserver le cap vers les progrès et l'efficacité.

Monsieur le Président, je vous garantis que peu de vos collègues peuvent présenter un Compte Administratif aussi dense, aussi cohérent, et aussi respectueux des engagements pris. Je souhaite donc, pour ma part, que la majorité départementale vous accorde, certes, sans hésitation sa confiance. Pour le reste de l'Assemblée, je n'ai pas lu dans la presse à propos du Compte Administratif quel allait être le verdict des urnes. Par contre, j'ai lu d'autres postures il y a 3 semaines dont on parlera tout à l'heure mais je crois, l'espoir fait vivre, celles et ceux qui croient dans la capacité que nous pourrions avoir un jour à nous rassembler dans ce pays sur l'essentiel, quand il est utile à la population.

Je veux conclure en vous présentant une phrase que j'aime bien de Kennedy qui disait « Le courage et les efforts ne servent à rien quand on a ni but ni motivation ». En ce qui nous concerne, nous avons le courage, nous avons fait les efforts et nous avons le but, la motivation, le service des Girondines et des Girondins en 2015 comme dans les années futures.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT en tenant compte de l'amendement

Christine BOST :

Merci Jean-Marie DARMIAN. J'ai le privilège d'animer ce débat mais aussi de remercier Jean-Marie DARMIAN pour la qualité de la présentation qu'il vient de nous donner mais aussi sur la qualité de ce Compte Administratif qui était un peu particulier, un **contrat de confiance** puisqu'il est partagé entre 2 Présidents. Donc le Président GLEYZE est là, il va rester muet durant ce débat, mais il est tout à fait admis, et tout à fait normal, qu'il puisse assister et entendre ce que nous allons pouvoir dire de sa gestion.

Donc le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Oui, tout d'abord pour dire à Jean-Marie DARMIAN que je m'associe aussi au travail des services et je pense qu'on peut, quelque soient les divergences, avoir sur le fond, sur la forme d'un certain nombre de décisions, considérer que le travail est bien fait par les services.

Je voudrais prendre 3 points sur ce Compte Administratif qui est un peu spécial, puisque c'est un compte administration de transition, et mettre ces points en lumière par rapport à certains chiffres qui ont été avancés, puisque paraît-il, certaines prévisions sont décalées, donc il faudra sans doute les recalculer, notamment sur les dépenses.

Premier point sur les dépenses de fonctionnement.

Lors du vote du BP, alors que je n'avais pas le Compte Administratif, par définition j'ai avancé un certain nombre de chiffres et je souhaiterais que nous puissions au moins donner crédit à ce qui a été avancé, sur le fait qu'on ne sait pas trop trompé. Je l'ai dit au moment du vote des dépenses de fonctionnement, que nous avions sous-estimé les dépenses concernant les allocations de solidarité obligatoires. Je l'ai dit, et au regard de ce qui est présenté dans ce Compte Administratif, je le maintiens parce que les chiffres sont là.

Sur les dépenses de RSA et je dis à Jean-Marie, sans populisme, sur les dépenses de RSA, on est bien d'accord, je constate cette dépense obligatoire, ces dépenses obligatoires, j'avais dit lors du vote du BP, que j'avais estimées, avec les outils qui étaient les miens, à + 8,6 % c'est ce que j'ai dit en séance. On termine au Compte Administratif à plus 9%. Ce qui par rapport à la prévision qui nous a été présentée au BP, conforte ce que j'ai dit.

Nous avons une prévision manifestement insuffisante pour couvrir l'allocation du RSA, et ceci nous pouvions le savoir dès le début. J'avais indiqué que vous avez proposé des dépenses de RSA au BP à plus 4,3 % et donc si on reprend les moyennes que j'avais sur les 3 dernières années en prenant les Comptes Administratifs et de 2013 et de 2014, plus celui qui vient de nous être fourni, on voit que manifestement la prévision n'est pas nécessaire. Premier point.

2ème point. Je m'étais penché sur l'APA. Là aussi j'avais dit plus 1. On est à + 0,7. Je concède que j'avais un peu surestimé. Mais en attendant, même si je prends + 0,7, j'ai plus que 1,3 en 2013, + 0,6 en 2014, + 0,7 en 2015, je ne vois pas comment nous aboutirons à moins 0,2 cette année. Puisqu'il faut être précis, je suis précis.

La PCH si je reprends toujours l'éponge, avait souligné +4,5 en 2013 plus 8,3 en 2014, j'avais pointé plus 6,6 avec les moyens qui sont les miens, toujours nous sommes à plus 7. Nous avons inscrit plus 2,2 au BP, là aussi les dépenses qui sont provisionnées aujourd'hui sont insuffisantes. Celles qui ont été prévues sont insuffisantes donc je voulais juste rappeler cela. Pour dire que même nous aussi parfois, nous faisons des prévisions qui peuvent avoir des aléas et puis après tout, gérer c'est aussi prendre en compte les aléas et les données nouvelles qu'on a aussi en mesure. Sur cette question importante, parce qu'il s'agit d'une part significative de nos dépenses de fonctionnement, je ne pense pas être en décalage avec la réalité qui sera sans doute une réalité sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir lors d'une décision qui est un Budget Supplémentaire ça avait d'ailleurs été indiqué et nous nous étions donné rendez vous.

Mais d'ores et déjà, je sais que les prévisions n'étaient pas totalement adéquates. Autre élément sur ce compte administratif.

Bien évidemment, et je n'ai jamais dit le contraire, on constate un effort significatif sur les frais généraux. Il est réel, avec une question quand même sous-jacente que nous devons nous poser, qui est d'ailleurs en filigrane et qui a été posée par Jean-Marie, jusqu'où on ira sur les économies ? Il faut bien fonctionner à un moment donné, je pense juste que nous avons encore quelques marges de manœuvre mais enfin, je pense que lorsque nous aurons totalement épuisé cette piste des dépenses des charges courantes de fonctionnement, nous ne pourrons plus avoir ces marges de manœuvre, donc ça veut bien dire qu'à un moment donné il faudra essayer d'en trouver ailleurs.

C'est un point que je voulais souligner, donc je considère qu'effectivement il y a un effort important sur ce chapitre 11, mais que cet effort n'aura qu'un temps. Ce n'est pas pour être l'oiseau de mauvais augure, c'est tout simplement que c'est la réalité du fonctionnement de nos institutions.

Ce qui m'amène à un autre point. Quand on regarde nos dépenses de fonctionnement et si nous avons une maîtrise à peu près stabilisée des frais généraux, il faudra bien trouver dans d'autres postes peut être des sources d'économies. J'entends la nécessité de maintenir une qualité de service. Je pense que personne ici n'a envie de dégrader le service, mais il me semble qu'un objectif de maintien du service public et la qualité du service, n'est pas totalement compatible avec une réflexion de fonds sur la politique de ressources humaines de notre institution.

Je sais que cette question est compliquée, je sais qu'elle donne lieu à des nécessaires discussions syndicales avec les institutions représentatives du personnel, mais je considère, et j'aurai l'occasion de le redire tout à l'heure, que les pistes qui concernent les charges de personnel sont insuffisamment prospectées aujourd'hui. J'entends quand Hervé GILLÉ nous a dit tout à l'heure que la pression démographique qui s'exerce sur ce Département avec 15 000 nouveaux arrivants, produit nécessairement des charges aggravées pour le département ou des charges supplémentaires. Cela me semble un argument tout à fait rationnel. J'imagine qu'il a chiffré aussi les recettes liées à l'arrivée de ces 15 000 habitants par an. Ce que je pense, c'est que 15 000 habitants par an ne produisent pas pour notre département, et ce serait intéressant d'ailleurs d'avoir ce chiffre, uniquement des dépenses ou des charges, pardon, mais qu'on a aussi sans doute à travers la taxe sur le foncier bâti ou les DMTO, un effet positif lié à cette démographie. En tout cas, il me semble que l'aborder uniquement sous l'angle des charges n'est peut être pas ou mériterait un contrepoint sur ce 2ème axe de commentaires ou de propos.

Sur le Compte Administratif et notamment sur les recettes de fonctionnement donc effectivement augmentation des recettes. Il a fort justement été dit qu'elles sont dopées sur ce Compte Administratif par un exercice exceptionnel sur le plan des DMTO. Elles sont aussi dopées ou en tout cas alimentées par le choix qui a été fait de 3,5% d'augmentation du taux de foncier bâti par la majorité. 3,5% du taux foncier bâti à mettre en parallèle évidemment avec les 25 M€ de baisse de dotation de l'Etat auquel bien évidemment, nous ne souscrivons pas, et pourrait-on au moins nous rendre justice sur ce point. Nous considérons que cette baisse de dotation de l'Etat est conduite, il faut dire les choses, par un gouvernement qui n'a pas notre soutien.

Donc je pense, qu'on ne peut pas d'un côté, ici, dans cette enceinte départementale, constater cela de façon régulière, et en même temps, ne pas en tirer peut être des conclusions, en tout cas, en ce qui vous concerne, alors peut être que les choses changeront. On en reparlera.

Pour l'instant, c'est le dernier élément par rapport à la section d'investissement. Je note les explications concernant certains projets extérieurs qu'il faut neutraliser et je suis d'accord avec la méthode là aussi. En revanche au CA 2014 on est bien sur un taux de réalisation inférieur aux prévisions de la majorité.

J'ai bien noté aussi, et donc on suivra ça au fur et à mesure, que ces prévisions étaient faites sur l'ensemble du mandat. Donc, il est encore temps sur l'ensemble du mandat de voir ce que ça donnera, mais ce taux de réalisation est quand même inférieur aux objectifs que vous aviez fixé, que la majorité avait fixé. Voilà ce que je voulais dire des 210 M€ par an sur la mandature et on verra comment ça évolue. Voilà ces 3 points que je voulais mettre en exergue sur le Compte Administratif.

Christine BOST :

Monsieur Grégoire de FOURNAS...

Grégoire de FOURNAS :

Merci Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Comme chaque année, notre Assemblée doit se prononcer sur le Compte Administratif véritable, bilan des finances du Département pour l'année 2015 mais aussi le bilan de vos choix politiques dans la manière de conduire cette institution.

La lecture de cette délibération est tout à fait révélatrice de l'état de crise économique dans laquelle se trouve notre pays et notre Département. Chute de l'emploi, chute des moyens de l'Etat, hausse de la précarité.

Dans ce contexte économique difficile, vous ajoutez votre pierre à ces difficultés : celle d'une gestion qui répond à une doctrine : celle du socialisme.

Vous l'assumez devant les électeurs et nous en prenons acte.

Mais laissez-nous également avoir notre propre vision, notre propre façon de gérer les collectivités, qui n'est pas un catéchisme national comme vous vous plaisez, avec la droite d'ailleurs, à rabâcher, mais plutôt, comme pour vous le socialisme, pour nous la défense de l'intérêt général et des Girondins d'abord.

Financièrement, peu d'indicateurs sont rassurants dans cette délibération.

La dette augmente fortement une nouvelle fois cette année de plus de 19 M€ alors que notre capacité de désendettement baisse, cela est dû à une épargne plus haute cette année que les années précédentes.

Cette capacité de désendettement reste donc largement en dessous de la moyenne nationale et du seuil de vigilance, non pas grâce à votre action décisive des 6 années passées puisque la dette a depuis doublé, mais parce que vous profitez encore cette année du faible endettement des années 2000.

Même si vous avez annoncé que le délai théorique de remboursement de la dette augmentera fortement, nous ne serons pas, l'année prochaine, au seuil de vigilance. Inutile donc de jouer l'étonnement et de vous réjouir lors de la prochaine annonce de la note de Standard and Poors.

J'en profite pour vous dire que le département qui a le plus haut taux théorique des remboursements, c'est le Gers dont le Président est Monsieur MARTIN, socialiste.

Cette dette a un coût et vous l'évoquez dans votre délibération. C'est un fait positif et vous voyez, j'en parle et ce n'était même pas marqué sur mon papier. Ce coût est stable depuis 3 années malgré l'augmentation de la dette. Cela est dû au fait que la crise économique engendre des taux d'intérêts bas.

Il n'en reste pas moins que le volume de notre dette fait courir un véritable péril à notre institution en cas de hausse des taux d'intérêts.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse et vous demander de profiter dès maintenant de ces taux attractifs pour renégocier l'emprunt contracté par la DTMD pour l'achat du 2^{ème} bateau du BAC entre Le Verdon et Royan, qui est un emprunt Dexia à taux progressif et qui présente toutes les caractéristiques d'un emprunt toxique.

Malgré un endettement supplémentaire, nous constatons une nouvelle baisse de l'investissement que vous menez de plus de 42 M€ par rapport à 2013.

Sur vos choix en matière d'investissement et nous avons là une divergence de fond sur des choix stratégiques pour l'économie girondine et je pense que ça donnera lieu à de longues discussions, vous avez consacré 81 M€ en 5 ans, dont 6 millions en 2015, à la construction des MDSI pour apporter l'aide sociale au plus près des Girondins.

Nous aurions préféré, mais nous n'étions pas là malheureusement pour le suggérer, qu'au lieu de privilégier l'aide sociale, vous privilégiez l'obtention d'un travail pour les Girondins.

Et pour avoir du travail, il faut avoir de l'activité économique, et pour avoir de l'activité économique, il faut avoir des infrastructures routières dignes de ce nom qui sont le préalable indispensable à l'installation de nouvelles entreprises en Gironde.

Vous avez consacré cette année 40 M€ à la modernisation des routes départementales, soit une baisse par rapport à 2013, et dont une bonne partie de ce budget a consisté dans des travaux de sécurisation qui n'améliorent en rien la réduction du temps de parcours.

40 M€ c'est donc la moitié des 80 M€ des MDSI. Il est regrettable que vous n'ayez pas profité de cette importante force de frappe pour améliorer sensiblement la mobilité routière en Gironde.

Vous auriez pu par exemple, au nom de ce que vous appelez l'égalité des territoires, faire beaucoup pour desservir Lesparre, seule sous-préfecture de la Gironde, qui ne dispose pas d'une autoroute ou d'une 4 voies depuis Bordeaux.

Cet investissement massif dans l'infrastructure routière départementale, de pleine compétence du Département, aurait constitué une véritable vision d'avenir pour la Gironde, un véritable levier pour l'économie de notre Département et donc un soulagement notable pour les dépenses d'aides sociales et notamment du RSA, qui aujourd'hui impactent lourdement nos finances.

Je tiens à préciser pour les journalistes, que nous ne sommes pas contre le principe du RSA, ce qui leur évitera de raconter des bêtises dans leurs articles.

A propos du RSA, si vous considérez cette question sensible du RSA comme du populisme et si le populisme c'est écouter le peuple, alors nous assumons pleinement le populisme.

RSA que vous évoquez dans votre document page 34 et dans le renforcement des contrôles par la CAF, a permis une recette de 2,36 M€, ce qui représente 1% des allocations servies en 2015.

C'est d'abord une excellente réponse à ceux qui avaient tenté, dans une précédente séance, de minorer l'ampleur de la fraude.

Ensuite, ce n'est absolument pas négligeable puisque cela représente quasiment un point d'augmentation en moins sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Enfin, cela ne répond en rien à nos demandes pressantes que le Département mette en place lui même des contrôles. D'abord, parce que vous ne dites pas si la MSA effectue aussi ces mêmes contrôles, c'est donc qu'au mieux vous n'en savez rien, au pire que ces contrôles sont inexistantes.

S'agissant des contrôles de la CAF vous en ignorez l'ampleur et la détermination. Compte tenu du fait que ce n'est pas la CAF qui finance le RSA mais le Département, il reste irresponsable de lui faire confiance et de ne pas nous rendre compte, par nous-mêmes, de la véritable ampleur de cette fraude.

J'ai pris le temps de me plonger dans les plus de 1600 pages de votre document qui s'ajoutent aux 1500 pages de la Commission Permanente de ce matin.

Je vous saurai d'ailleurs gré, Monsieur le Président, d'éviter à l'avenir ce genre de planification de calendrier, que je crois relativement volontaire, et qui s'ajoute à la difficulté que nous avons Sonia COLEMYN et moi, de ne pas profiter, comme pourtant chacun d'entre vous, des 600.000 € dévolus au fonctionnement des groupes politiques et donc de l'aide matérielle qui en découle pour mener un véritable travail d'opposition.

J'en profite pour vous informer, comme le droit nous le permet, que vous recevrez prochainement une demande écrite de notre part, pour vous demander le détail précis de l'utilisation de cette enveloppe, ne serait-ce que pour évaluer les moyens supplémentaires que vous avez par rapport à nous et qui constituent là une véritable atteinte au respect du pluralisme politique.

Dans ces 1600 pages, nous trouvons la liste des associations subventionnées. La manière dont vous présentez cette liste laisse place à la confusion. Vous y mettez le détail de chaque subvention sans en donner le total par association.

Cela vous permet de garder une certaine incertitude sur l'idée que l'on pourrait se faire des montants versés à chacun, d'autant plus quand des membres de l'opposition n'ont pas les moyens humains nécessaires pour faire tous les calculs.

Je l'ai quand même fait pour plusieurs :

839.000 € pour l'ADAV, association d'aide aux gens du voyage, ce qui ne représente qu'une infime partie de ce que coûte aux contribuables girondins cette coûteuse politique d'accueil des gens du voyage.

11.000 € pour le GIROFART, association également généreusement aidée par la mairie de Bordeaux et qui a largement contribué à faire pression pour le changement de civilisation qu'est le mariage pour tous. Changement de civilisation sont les mots mêmes employés par Madame TAUBIRA.

C'est un peu, Monsieur le Président, comme si nous étions à votre place et que nous avions donné la même subvention à la Manif Pour Tous. A cette différence près que nous ne l'aurions pas fait car nous sommes respectueux de l'argent des Girondins qui ne doit pas servir à subventionner des associations politisées.

De nombreuses subventions communautaristes, mais je n'en ai pas la liste exhaustive pardon, mais on y trouve celle de 4.000 € pour l'Union des Travailleurs Sénégalais, 5500 € pour SOS Racisme, 500 € cofinancés avec la mairie de Bordeaux d'ailleurs pour la Maison de l'Algérie.

125 000 € pour la LPO, association qui déploie une grande énergie à restreindre les droits des chasseurs mais soutenu par des élus de la majorité qui disent défendre la chasse.

Au rayon des incohérences, 85 000 € pour la SEPANSO qui n'hésite pas à traîner le Département devant les tribunaux et qui pénalise ainsi le déplacement de milliers de Médocains en empêchant la déviation du Taillan.

4 000 € pour le club des entrepreneurs du Médoc qui se trouve ainsi récompensé d'avoir pris position contre le Front National lors du second tour des élections départementales.

4 000 € pour la semaine de l'Art qui n'attire aucun public mais qui a pour elle d'être tenue par des amis. D'autres manifestations de notre canton, dont une qui attire plusieurs dizaines de milliers de visiteurs n'ont aucune aide du Département.

Je vais en terminer là avec les associations car nous pourrions y passer la nuit, mais je ne résiste pas à évoquer la subvention de 1 000 € pour l'association Le Cri qui milite pour rien de moins que la disparition des prisons.

Cela ne m'étonne pas de vous puisque l'on connaît le laxisme de la gauche mais un peu plus de la droite qui a voté cette délibération alors que les Républicains ne cessent de dénoncer ce laxisme et notamment celui de Madame TAUBIRA lorsqu'elle fût Garde des Sceaux.

J'en termine avec les associations. Si les journalistes et les Girondins veulent en savoir davantage, il faudrait pour cela que vous proposiez la levée du huis clos pour la Commission permanente.

Commission permanente dans laquelle nous n'avons eu qu'une seule place et où je me bats contre ce clientélisme, assez seul il faut bien le dire.

Un petit mot sur les migrants. Je ne comptais pas le faire dans ces délibérations mais j'en profite pour répondre à Madame JARDINÉ, que Gironde Habitat a consacré de nombreux moyens, celui des Girondins pour rénover des logements qui n'ont rien à voir avec les 8 familles dont vous parlez, puisque le logement de Carcans que vous avez rénové, qui est actuellement vide mais qui sera j'en suis certain bientôt plein, dispose de 200 places.

Merci de nous en faire l'aveu. Il faut bien rendre grâce à Gironde Habitat qui a l'honnêteté de communiquer là dessus et d'être franc. Nous apprenons par votre voix que les autres offices font la même chose, nous en prenons acte.

Pour finir, l'excédent de ce budget fait apparaître un résultat global qui s'établit à 21 M€, soit une augmentation de 10 M€ par rapport à l'année dernière. Vous manifestez votre volonté de stabiliser cet excédent à 7 % les années suivantes.

Même si nous comprenons la difficulté d'établir un budget avec des recettes dont plusieurs sont volatiles, il serait pourtant louable d'y parvenir parce que vous auriez pu ainsi largement éviter la hausse de 3,5 % de la taxe sur le foncier bâti que vous avez imposée aux Girondins et même de la baisser de 1,5%.

Pour conclure, vous êtes resté en 2015, acteurs d'une politique que nous ne cessons de dénoncer. Nous ne voterons donc pas ce Compte Administratif.

Christine BOST :

Oui, Stéphane SAUBUSSE...

Stéphane SAUBUSSE :

Mes chers collègues, donc on va faire juste une petite intervention, je serai plus long tout à l'heure pour soutenir l'augmentation des taux.

Voilà donc, je remercie d'abord Jean-Marie DARMIAN et l'ensemble des services pour la précision et la qualité des travaux effectués. Nous terminons l'année 2015 avec un excédent et une épargne brute de 141 M€. Le taux de réalisation des investissements a été un peu moyen à 88%. J'espère que l'année prochaine on trouvera les moyens d'optimiser les investissements prévus.

Donc, avec cet excédent, on peut faire face à nos dépenses pour 2016 et surtout, on peut maintenir nos politiques et notre politique de soutien aux associations que Monsieur De FOURNAS a citée. Elles sont importantes pour la solidarité et également pour la cohésion sociale.

Enfin, concernant les dépenses de fonctionnement, nous nous associons aux Républicains pour vous féliciter de la sobriété qui a eu cours pour 2016 et espérons que la baisse des frais généraux se poursuivra. En bon Écolo, on réfléchira aux possibilités d'économies innovantes afin de s'y mettre dès demain.

Christine BOST :

Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non. Je vais donner la parole à Jean-Marie DARMIAN.

Jean-Marie DARMIAN :

Donc, une réponse très rapide, je ne vais pas revenir sur le détail à la Prévert, c'est faire injure à Prévert d'ailleurs, de l'utilité des associations et je rappelle à Monsieur DE FOURNAS qu'il devrait relire le Guide qui lui a été adressé par le Conseil départemental au début de ses fonctions sur la manière dont on doit désormais apprécier les subventions aux associations.

Je dis moi que je vois un autre danger, Monsieur DE FOURNAS, pour le milieu associatif. Je ne partage pas votre avis mais après tout ce sont vos analyses, vous avez parfaitement le droit de les avoir. Mais je suis très inquiet sur le fait que nous devrons à partir du 1^{er} janvier de cette année, nous tous élus, être vigilants sur le soutien des subventions. Et vous allez voir que ça va considérablement changer les chiffres que vous avez cités, parce que la notion de soutien ne s'intéresse pas au seul montant d'une subvention, mais à tous les apports matériels et techniques que la collectivité fournit pour la vie associative, et j'ai déjà un exemple récent où le service juridique a attiré mon attention sur le fait qu'une association dont nous parlions ensemble, va dépasser le quota des 500 000 €. Elle va tomber dans le secteur marchand.

Si vous deviez attirer l'attention de cette assemblée sur un danger, c'est bien celui là : sur la classification qui menace le milieu associatif de tomber très rapidement dans le secteur de ce qu'on appelle le secteur économique ou le secteur non économique, et nous verrons en 3 ans, que peut être dans cette assemblée, nous aurons une autre vision.

Je prends un exemple concret - Je vois Jean-Jacques EROLES - combien coûte l'entretien du stade de La Teste au club de Rugby ? Allez voir la subvention aux Mérignacais pour savoir combien a coûté l'entretien du stade par rapport à la subvention. Vous allez voir.

Ca va changer considérablement l'appréciation et là nous, aurons un vrai débat, peut être sur la mise en danger et la cessation d'un certain nombre d'associations qui dans les milieux économiques seront soumises aux règles de la concurrence et surtout aux règles de l'impôt sur les sociétés et aux règles de la TVA mais ça je le dis depuis des années sans que ça ébranle le milieu politique.

Je voudrais dire à Monsieur BREILLAT qu'il y a une petite différence d'appréciation qui est totalement logique. C'est vrai que quand je suis arrivé à cette assemblée, j'avais tendance à faire la même analyse parce que mon esprit critique et mon indépendance d'esprit fait que quelquefois je ne suis pas toujours en accord direct avec les principes généraux défendus.

C'est vrai que nous ne raisonnons pas de la même façon dans cette Assemblée. Nous ne pouvons faire de comparaison que de CA à CA. J'explique pourquoi. Quand nous votons le BP nous avons derrière 2 échéances qui s'appellent le BS et la DM2.

Donc, sur le RSA, je l'ai dit en propos liminaires, nous actualisons le niveau du RSA mais nous le savions. Et nous le savions d'autant plus puisque nous savions que l'excédent que nous avons et nous espérons un atterrissage sur le BS nous permettrait de compenser au bout et pardon, l'excédent, excusez moi je suis un peu confus aujourd'hui, l'excédent que nous aurions sur le Compte Administratif nous permettrait au BS de compléter et j'ai pris l'engagement que nous pourrions faire face à la dépense du RSA et il faudra comparer BP+BS+DM2 à la fin de l'exercice nous ferons la comparaison des 3.

Alors que souvent dans des communes, il n'y avait pas de budget supplémentaire parce que la taille de la commune ne nécessitait pas d'ajustement de budget supplémentaire donc, la prévision BP, elle était ferme et définitive. Là, elle est ajustable en cours d'année par les 2 autres échéances.

Moi, je prends acte qu'il y a une reconnaissance de l'effort qui est effectué par le Département sur les frais généraux et je ne pourrais pas dire autrement et je ne me déjugerais pas sur le fait que nous ne pourrions pas à un moment donné poursuivre une baisse de 6%, 8%, 10%. Je n'y crois pas et je suis de ceux qui pensent que malgré tous les efforts même si Stéphane va nous proposer des solutions miracles pour économiser beaucoup d'argent, par exemple de doter tous les Conseillers départementaux de vélos pour venir aux réunions. Je pense que ça ne va pas changer forcément sur le fond les choses. Aussi concernées, les charges du personnel. Je redis ce qu'a dit excellemment Hervé GILLÉ, nous avons entamé une procédure mais nous ne pouvons pas avoir les effets de cette procédure et vous le reconnaissez vous-même, dans le Compte administratif 2015 pour lequel la procédure n'avait même pas débuté.

Après, que vous ayez un jugement global sur la profondeur de la réforme que souhaite mettre en place le Président avec Hervé GILLÉ et les services, c'est normal. Mais moi, je pense que vous devriez reconnaître qu'il vous a été présenté aujourd'hui des pistes de travail sur la masse salariale, qui n'est pas la principale préoccupation de l'acte qui a été voté aujourd'hui, on va aller progressivement vers des améliorations.

Il est incontestable que sur les 15 000 habitants, et Alain MAROIS ne démentira pas cette information, qu'il soit nécessaire de redéployer du personnel lors de la construction d'un collège ; c'est la solution qui a été choisie. Nous tiendrons les 1% par des accords partenariaux qui permettront des redéploiements de personnels et que peut-être à terme, lorsque ce personnel aura été déployé et redéployé, on verra les effets sur la totalité du nombre de personnes que vous avez soulignées tout à l'heure et que vous vouliez connaître. Ce que je pense sincèrement, c'est que la gestion de ce dossier ne peut pas se faire sans concertation, sans négociation, et de façon un peu à la hussarde – ou empirique.

Il est trop grave, à la situation de crise actuelle, de plonger du personnel d'une collectivité dans le doute et dans l'absence d'avenir par des méthodes qui seraient celles, par exemple, qui ont été appliquées dans les Alpes Maritimes.

En ce qui concerne la hausse de 3,5% sur le foncier bâti, alors écoutez Monsieur BREILLAT, vous n'étiez pas là, dans cette Assemblée, mais l'année dernière, à la même date, le débat ne portait pas sur les 3,5%, il portait sur les 5% d'augmentation à Bordeaux.

Donc, nous étions assez satisfaits, parce qu'avec 3,5% nous avions - 3,5% sur les bases relativement faibles mais à la même date c'était 5% à Bordeaux.

Donc, je pense que quand même, dans l'appréciation que l'on peut porter, je ne porte pas d'appréciation sur ce que je lis dans la presse, et des augmentations de 5% par ci 3% par là. Et d'autres qui disent, à juste titre, et qui est inquiétant pour le conseil départemental nous allons stabiliser notre taux.

Et j'ai lu quelques fois, grâce à la demande de subvention auprès du Conseil départemental. Donc quelque fois il faudra aussi se pencher sur le CDS, ce pourrait être revu et accentué là-dessus sur l'effort fiscal et après peut être que nous aurions moins de dépenses à effectuer nous pourrions avoir des taux un peu inférieurs.

Enfin sur la baisse des dotations de l'état, je pense que le Président va proposer une démarche à l'issue de l'arrêt de la session qui va vous permettre de voir que nous nous préoccupons de cette situation, et je pense sincèrement, que bien que nous soyons à une Assemblée départementale, que le congrès des maires de mai peut se révéler décisif à cet égard sur l'évolution des baisses des dotations pour les collectivités territoriales.

Voilà, tout ce que je voulais dire, mais je vous remercie les uns les autres de la tenue du débat et surtout du respect que l'on vous a vu pour le travail des services.

Christine BOST :

On peut voter le Compte Administratif.

Vote du Compte Administratif 2015

Ont voté pour :

Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Emmanuelle AJON, M. Arnaud ARFEUILLE (*pouvoir donné à Mme Cécile SAINT-MARC*), Mme Clara AZEVEDO, Mme Christine BOST, M. Bernard CASTAGNET, M. Alain CHARRIER, Mme Laure CURVALE, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Alain DAVID, M. Arnaud DELLU, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Pierre DUCOUT, Mme Anne-Laure FABRE-NADLER (*pouvoir donné à M. Stéphane SAUBUSSE*), Mme Marie-Jeanne FARCY, M. Bernard FATH, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, M. Hervé GILLE, Mme Pascale GOT, Mme Denise GRESLARD NEDELEC, Mme Carole GUERE, Mme Corinne GUILLEMOT, Mme Christelle GUIONIE, Mme Isabelle HARDY, Mme Martine JARDINE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Nathalie LACUEY, M. Alain MAROIS, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Edith MONCOUCUT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Guy MORENO, Mme Sophie PIQUEMAL, M. Jacques RAYNAUD, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Matthieu ROUVEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Stéphane SAUBUSSE, M. Jean TOUZEAU.

Ont voté contre :

Mme Géraldine AMOUROUX (*pouvoir donné à M. Pierre LOTHAIRE*), M. Jacques BREILLAT, M. Jacques CHAUVET, Mme Sonia COLEMYN, M. Jean-Louis DAVID, M. Grégoire de FOURNAS, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Valérie DROUHOUT, Mme Valérie DUCOUT, Mme Fabienne DUMAS, M. Jean-Jacques EROLES, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Xavier LORIAUD, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, Mme Yvette MAUPILE, M. Jean-Guy PERRIERE, Mme Liliane POIVERT, Mme Carole VEILLARD, Mme Agnès VERSEPUY (*pouvoir donné à Monsieur Jacques MANGON*), M. Dominique VINCENT.

Absents excusés ou ne participant pas au vote :

Le Compte Administratif 2015 est adopté par :

Voix Pour : 43

Voix Contre : 22

Monsieur le Président Jean-Luc GLEYZE, s'est retiré et n'a pas participé au vote du Compte Administratif 2015.

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 43 VOIX « POUR » ET 22 VOIX « CONTRE »

Christine BOST :

Je vous remercie – retour du Président

Résultat du vote auquel nous étions extrêmement suspendus : donc les 2 groupes d'opposition ont voté contre, votre Compte Administratif et évidemment avec tout le soutien que nous vous apportons, l'ensemble de la Majorité donne acte de votre Compte Administratif et de sa qualité.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci à la Majorité pour sa confiance. Merci une nouvelle fois à Jean-Marie DARMIAN pour la qualité de la production et à l'ensemble des services et des élus qui participent à la commission Finances pour le suivi régulier.

Donc, nous passons au rapport suivant concernant le compte de gestion 2015, Jean-Marie DARMIAN...

Jean Marie DARMIAN :

Alors sur le compte de gestion, il y a une petite remarque matérielle, mais que je dois vous signaler. Suite à une erreur matérielle, il est écrit « afficher les résultats de clôture 2014 », il faut remplacer par « afficher des résultats, bien évidemment, à la clôture 2015 ». Voilà je voulais le dire pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté.

D'abord, vous dire en préambule que je me félicite et les services aussi des rapports que nous entretenons avec les services de l'Etat et Madame le Payeur Départemental, pour la qualité de sa compréhension des échanges que l'on peut avoir dans une période assez difficile, sur la répartition des compétences, et sur le travail de suivi d'un certain nombre de décisions que nous avons prises.

J'insiste également pour dire que là encore une fois, les services de l'Etat sont toujours mis en cause, mais en l'occurrence ce n'est pas très facile pour eux, compte tenu des effets négatifs d'un certain nombre de décisions antérieures sur des suppressions de postes.

Rapport (13)3

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

Rapporteur : Jean- Marie DARMIAN

Alors, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, vous le savez tous, le Compte de Gestion du Payeur départemental reflète et valide les éléments du Compte Administratif.

Il ressort les résultats suivants :

Concernant le budget principal, la balance de sortie au 31 décembre 2015 représente 20,93 M€,

Concernant l'ensemble des 7 comptes annexes que compte le Département, la balance de sortie s'établit à 5,1 M€, dont 45% proviennent de la Direction des Transports Maritimes.

En dernier lieu, précisons que le Compte Administratif et le Compte de Gestion par nature, sont en concordance parfaite.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT, en tenant compte de l'amendement

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un souhaite t-il intervenir concernant le Compte de gestion ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie et donne la parole à Jean-Marie DARMIAN pour le rapport sur les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2016.

Rapport (13)4

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR 2016

Rapporteur : Jean Marie DARMIAN

Alors si je me suis permis de prendre du temps pour la présentation du compte administratif je vais tenter d'être très bref sur la fixation des taux de la taxe sur les propriétés bâties et ce pour plusieurs raisons.

La première raison vous avez eu le temps de lire et de vérifier les documents qui vous ont été transmis. Ils sont je le crois complet et précis sur les critères du choix que nous avons effectué.

Deuxièmement au moment de notre travail budgétaire, la fixation des taux revêt une importance médiatique particulière mais je dois avouer qu'il ne constitue plus vraiment la clé de notre politique départementale dont quasiment tous les axes et je dis bien quasiment, tous les axes, toutes les dispositions, tous les montants à l'exception des remarques sur certaines subventions tous les montants ont déjà été votés à l'unanimité en décembre.

Pour un bon nombre d'entre eux, comme l'a souligné le Président à l'ouverture, ont été mis en œuvre et toutes et tous ici nous avons d'une manière ou d'une autre fait bénéficier nos territoires et nos habitants des soutiens du conseil départemental déjà depuis plusieurs mois.

Enfin je crois qu'il est utile que je précise que je ne veux pas vous faire perdre de temps en tentant de convaincre certains d'entre vous que l'ajustement du taux de la taxe sur le foncier bâti est indispensable puisque dans le quotidien Sud-Ouest du 29 mars dernier au nom d'un groupe politique unanime et il a été annoncé « Nous voterons contre ». C'est net, sauf que le titre n'était pas tout à fait à la hauteur de cette opposition, puisqu'il était « pas de refus de principe ».....cherchez l'erreur.

Puisque vous le savez, au nom de la Majorité départementale et je ne trahirai pas un secret à cette date là, nous ne connaissons pas encore le taux de fiscalité que nous allons présenter dans cette journée, puisque nous étions toujours en débat entre nous et le Président menait la concertation depuis des mois et des mois sur ce taux et que c'était contre, quel que soit le taux.

Je dois dire que, par expérience, je ne suis pas surpris parce que ce fût déjà non quand nous augmentions de 0% parce qu'il fallait baisser.

Ce fut déjà du matraquage fiscal quand nous augmentions de 1% parce que c'était indigne. Et c'était déjà alors catastrophique quand nous augmentions de 2% dans le passé.

Donc, ce que je veux dire, c'est que nous sommes dans la continuité d'un jugement qui est un jugement purement factuel et d'opposition.

Franchement, je ne n'ai pas de remarque particulière à faire sur la prise de position anticipée, sauf peut être sur l'expression de Monsieur BREILLAT « coup de massue ». Je trouve que cela fait un peu préhistorique, mais bon, ça fait partie des jeux de mots, parce que votre prédécesseur lui, parlait de matraquage fiscal, ce qui avait quand même une dimension un peu moins préhistorique et plus d'actualité. Mais je pense que c'est une évolution. J'attire votre attention sur le langage.

Globalement, c'est une question de culture politique car je tiens à le signaler et le répéter à cette date nous ne savions pas nous quelle était la façon dont nous allions présenter les taux de fiscalité.

Je vais donc très rapidement résumer le cheminement technique qui sert à calculer notre produit qui je le rappelle est calculé sur la base de 2014, soit 1196 € par habitant. Je n'ai pas lu ce matin qu'on parlait d'un calcul par jour mais je ne sais pas.

Bon voilà, nous, on est parti des chiffres du ministère de l'économie et des finances et qui sont sur le site dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Ce qui nous conduit, je l'ai dit tout à l'heure, à constater qu'en fait sur les taux il y a 2 cultures :

Une culture de taux très forts sur des bases très faibles, et une culture de taux très faibles sur des bases très fortes.

C'est ce qui se résume quand vous prenez les Hauts de Seine et que vous prenez la Creuse. Vous avez l'illustration parfaite de cet écart qui peut exister.

En fait, je rappelle que nous sommes nettement dans une strate qui nous permet d'envisager une augmentation sans risque ni de coup de massue, ni de matraquage fiscal, parce que c'est un élément qui relativise des déclarations que je qualifierais moi, pour ma part, d'un peu intempestives.

Il faut résumer de façon très simple la fixation des taux. Pour obtenir le même résultat que d'autres départements en produit, la Gironde pénalisée par des bases faibles, ne peut que placer le curseur plus haut sur les taux qu'elle applique sur des bases faibles. Et toute comparaison n'est pas forcément convenable.

En ce qui concerne la première mauvaise surprise Monsieur BREILLAT par rapport à la notion de prévisions il y a quand même une mauvaise surprise qui est arrivée tardivement et qui pèse sur le volume des débats, c'est que nous avions prévu voyez comme quoi nos prévisions sont pas parfaites, nous avions prévu une évolution moyenne de nos bases 3,54% comme c'était le cas sur le tableau qui vous est indiqué et la notification nous a ramenés à 2,34%. Cela veut dire que lorsque l'Etat nous a signifié nos bases nous avons perdu d'un seul coup de 3,8 millions € de produits de fiscalité sur le foncier bâti.

J'attire l'attention, et je l'ai dit à cette Assemblée, sur le fait qu'il nous semble mais j'ai vu que quelques maires s'en étaient émus il nous semble que les services de l'État n'ont plus la même promptitude à enregistrer les taxes de foncier bâti et je crois, j'ai vu des maires qui annonçaient des hausses de foncier bâti de base de 0,2% dans le libournais j'ai lu ça.

Et donc, je me pose la question de savoir si vraiment ça correspond à une réalité ou tout simplement à des retards dans les enregistrements des nouvelles taxes, en tout cas pour le Département, cela se traduit par une perte de 3,8 M€ par rapport à nos prévisions.

2ème paramètre, où on se situe parmi les départements français en taux ? Nous sommes, c'est un hasard sur l'année 2015, à la 33^{ème} place. C'est à dire que nous sommes dans le premier tiers des départements les moins imposés en France.

Vous parliez du Gers tout à l'heure, ça va de 32,86. Mais je ne mets pas en cause le Gers Monsieur DE FOURNAS, parce que le Gers a des bases, alors là n'en parlons pas, encore plus faibles que tous les autres départements et le département du haut c'est Paris et là je suppose que les bases à Paris et les bases de SAINT SAVIN ne sont pas les mêmes. Même si les bases de SAINT-SAVIN sont nettement plus faibles que celles du Bouscat le dire franchement mais j'attaque personne.

En ce qui concerne la moyenne nationale et elle se situe à 18,68 et nous sommes je vous le rappelle comme base de départ à 16,02 ce qui est un élément que la majorité départementale a pris en compte puisque nous sommes dans les départements les plus modestes en termes de pression fiscale.

Par rapport à notre taux et la moyenne, l'écart est de 17 pour une fiscalité donc ça vous donne une idée de l'ajustement que l'on peut faire. Ce constat peut amener un questionnement sur quelle base porte ce taux c'est à dire quelle est la conséquence du taux.

Vous avez ici une petite comparaison entre des départements qui sont pris non pas par leur représentativité mais parce que on nous les a cités quelques fois dans un certain nombre de discussions ; **L'Hérault** qui est très proche de la Gironde a une base par habitant en 1227€ mais à un taux déjà de fiscalité de 21,15 alors je le dis tout net si nous avions un taux de fiscalité de 21,15 le Président ne proposerait pas d'augmentation des taux je vous le dis tout net parce que le rapport serait largement suffisant pour couvrir l'ensemble des équilibres budgétaires.

Le Lot-et-Garonne qui a une base par habitant faible de 943 euros mais qui a un taux très fort dit-on n'augmente pas trop tôt, ben oui, puisque sans augmenter leurs taux ils ont 213 euros par habitant là nous on a que 185 €.

Donc forcément il y a des situations plus confortables les unes que les autres c'est une spécificité girondine mais il faut l'avoir en tête.

La Seine-Maritime dont on a parlé, a un taux de 25,36 sur des bases plus faibles que celles de la Gironde. Elle a des produits très élevés de 285 € par habitant là où on est à 185 et les Hauts-de-Seine, moi, si j'étais Président des Hauts de Seine, je pourrais me permettre de dire que nous n'augmentons pas les taux qui sont les plus bas après Paris à 7,08 mais la base des Hauts-de-Seine est de 2650 €.

Donc, la fixation des taux dépend des bases que vous avez et dépendent pas forcément de votre volonté d'augmenter ou de baisser c'est la base qui est la référence principale et nous nous avons 1196 euros pour un taux à 16,02 qui nous rapportent 185 euros. C'est un constat est simplement un élément pris par la majorité et le Président.

En ce qui concerne la répartition c'est aussi intéressant de savoir que si on prend les services fiscaux en Gironde, la moyenne des bases d'une maison en Gironde est de 2400 €. La moyenne ce qui veut dire qu'il y en a qui sont très bas à 980 ou 985. J'ai pris plusieurs exemples dans les communes, je peux le dire, j'ai pris un petit T3 à Lormont, j'ai pris une maison au Cap Ferret, une maison à Castillon et une maison à captieux aussi, Monsieur le Président. Et nous sommes à 2400 € ce qui fait que la cotisation départementale 2015 était de 384 euros.

Je rappelle que quelqu'un qui a payé 384 euros pour le département a payé automatiquement 620 pour sa commune, sur la base des taux moyen il a payé 12 euros pour les intercommunalités alors je parle pour nos collègues et du monde périurbain ou rural mais en ordures ménagères il a payé 223 en moyenne en Gironde donc ce qui veut dire quand même qu'il faut faire un rapport entre 384 euros pour le département et 223 euros pour les ordures ménagères mais bon je dis ça c'est sans que l'importance décisive sur le plan de l'analyse la cotisation totale a été en 2015 de 1239 €.

Voilà la répartition telle qu'elle apparaît sur la feuille. Bien évidemment la remarque c'est que le contribuable ne regarde que le bas de la feuille, les maires le savent bien et j'allais vous dire pour le département quelquefois c'est assez facile parce que c'est le maire qui est responsable de l'augmentation. Mais en ce qui nous concerne la part de la commune moyenne en Gironde est de 50%, la part du département n'est que de 31%, la part de la taxe d'ordures ménagères est de 18% et la part sur l'intercommunalité ça doit nous interpeller les uns et les autres n'est que de 1%.

Je le rappelle parce que j'ai lu aussi quelque chose qui m'a un peu intrigué donc je me suis renseigné. J'ai essayé de faire des calculs : la hausse de la part départementale due à un vote de l'Assemblée je dis bien de cette assemblée, a été de 2,64% sur les 10 dernières années, 2016 compris. J'ai lu qu'on allait atteindre 20% alors qu'elle n'a été que de 2,64 sur les 10 exercices.

Je le tiens d'une analyse qu'a faite Monsieur Yves D'AMECOURT, donc on ne peut pas me suspecter de parti pris. Rapprochez ce taux de 2,64 et je le cite oui et pour une fois ils sont ravis ça rapproche la moyenne de l'inflation. Pour une fois qu'il avait fait une étude objective c'est le meilleur moyen de le citer.

Alors comment avons-nous établi le taux de fiscalité ?

Voilà les conseils du Président résumés dans ce tableau.

Le Président nous a demandé de travailler à propos des contraintes obligatoires on vous les a données.

La contribution au redressement des comptes publics ce qu'on appelle la baisse des dotations qui était 26 millions supplémentaires à peu près 26 – j'ai entendu 24 tout à l'heure - c'est 26.

Les allocations individuelles de solidarité les Ais qui représentent 20 millions supplémentaires ce qui fait que si nous avons dû compenser à l'euro près ces 2 contraintes le taux qui vous serait proposé aujourd'hui est à 18,58. Je précise qu'il serait à 18,58 mais toujours inférieur à la moyenne nationale c'est à dire pas un taux qui va à 20, 21, 22, 23, 24 ou 30%.

Pour atténuer l'impact fiscal, ce qu'a expliqué le Président dans son discours liminaire, il nous a demandé de baisser les charges à caractère général et on a fait des économies en 2016, on a limité la masse salariale à 1%. Sur les dispositifs de politique publique, un certain nombre de dispositifs ont été ajustés, pas supprimés, mais ajustés, et sur des postes divers ce qui fait qu'après ces 4 travaux qui ont été menés en concertation depuis le 7 juillet, je précise bien, depuis le 7 juillet 2015 c'est à dire plusieurs mois de travail, nous avons décidé de ramener le taux à 17,46.

Pour un contribuable moyen, la cotisation sera donc de 39 euros supplémentaires, soit légèrement plus de 3 € par mois. C'est certainement un coup de massue. J'en conviens c'est douloureux. Non c'est un coup de massue c'est vrai c'est 39 €.

C'est vrai je suis rassuré parce que j'ai vu que la Française des Jeux n'avait jamais réalisé autant de bénéfices et donc vous pouvez convertir les 3€ par mois en termes de jeux de hasard et vous aurez une idée réelle de ce que ça peut représenter dans la vie en général. Mais il est vrai que le Président ayant décidé d'ouvrir un crédit spécial pour que le Vice Président puisse jouer au Loto et éviter la hausse des impôts nous aurons des dépenses supplémentaires à assumer.

Le vrai courage politique je le répète ne consiste pas nécessairement à ne pas augmenter les impôts mais assumer une augmentation des impôts qui serve exclusivement à l'intérêt général

M. LE PRÉSIDENT :

Bien la parole est à l'hémicycle, Monsieur Jacques BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président, mes chers collègues, donc, un certain nombre d'éléments, en partie d'ailleurs des éléments que je reprendrais par rapport à ce que vient de dire Jean-Marie DARMIAN pour qu'on est un échange sur cette question.

En fait, depuis plusieurs semaines, y a une espèce de faux suspense sur l'augmentation des impôts sur le foncier bâti. Faux suspense, parce que j'ai repris vos déclarations Monsieur le Président, et vous expliquiez en décembre et vous l'avez ensuite redit, les impôts devaient rester l'ultime recours, c'est votre expression et je pense que vous assumez complètement cette expression.

Mais on se doutait quand même bien dès le vote du BP alors là, Jean-Marie DARMIAN est quelqu'un de trop avisé pour ne pas me donner du crédit sur cette question, que les impôts allaient augmenter. Vous n'avez pas imaginé produire plus 12,8% de recettes sur la taxe du foncier bâtie avec la seule revalorisation des bases.

C'est bien noté que les taux s'appliquent sur des bases, ça je savais déjà, donc ça veut bien dire que l'augmentation des impôts ne viendrait donc pas de l'ultime recours, mais d'une procédure sur laquelle vous réfléchissez. C'était inscrit au BP pour moi. Voilà on a une vraie divergence, c'est à dire que c'est chronique d'une augmentation d'impôts annoncée voilà dès le BP, puisque on ne pouvait pas ou vous ne pouviez pas, compte tenu je crois, des choix que vous aviez fait pour obtenir ces 12,8% de recettes fiscales sans augmenter les impôts alors.

Ensuite, on a une posture, Monsieur le Président que j'ai trouvé assez habile en communication. Nous avons évité + 20%, puis on m'a proposé 16%. Déjà je me dis, c'est mieux, puis on finit à 9, alors on est presque rassurés.

On aurait presque envie d'avoir eu un mois de plus avec votre opiniâtreté pour finir à 0. C'est ça qui nous attendait, mais on n'a pas eu le temps visiblement supplémentaire. Mais sinon moi, j'espérais à chaque fois que je voyais baisser comme ça.

Ensuite, on a un travail de pédagogie de Jean-Marie DARMIAN, c'est sur le site du Conseil départemental, Jean-Marie est pédagogue certes, alors il nous saucissonne la masse annuelle en la découpant par mois. C'est comme les vendeurs de crédit en fait, quand on va les voir, c'est la même technique Jean-Marie DARMIAN, on va les voir et pour atténuer l'impact du crédit global ils divisent alors que l'année dernière c'était par an - j'ai regardé les docs – cette année on est par mois. Je pense que ça l'explication à la phrase qui a été reportée par Sud Ouest.

Par mois, par an, donc l'année prochaine Jean-Marie DAMIAN je propose, par semaine et l'année d'après, par heure. Il ne me semble pas nécessaire de descendre en dessous de l'unité horaires, parce que je pense qu'on perdra en pertinence dans les échanges que l'on peut avoir ensemble, voilà. Donc, je vous dis alors avec une certaine forme d'humour, mais en l'occurrence nous savions que les impôts allaient augmenter, alors j'ai bien noté aussi les comparaisons et je vous remercie de vous intéresser aux petits appartements à Castillon, Monsieur le Président. Je suis très honoré à chaque fois, surtout quand vous les comparez aux grandes maisons du Cap Ferret et moi je compare toujours avec le Groupe Gironde Avenir, les appartements de Captieux avec les grandes maisons d'Eysines. Donc on a chacun nos comparaisons.

Qu'est ce que vous voulez, on n'a pas les mêmes références, mais on peut utiliser les mêmes outils de comparaison et il ne nous a pas échappé qu'effectivement, dans chacune de ces communes en fonction des bases sur lesquelles nous sommes et les uns et les autres et je reviens à des choses plus sérieuses effectivement l'impact de cette hausse ne sera pas le même selon la production des bases sur lesquelles nous sommes et les uns et les autres et j'entends parfaitement cet argument qui est un argument technique.

La seule chose que je veux dire au fonds sur cette question, et c'est celle qu'on s'est posée en fait, avant de prendre la décision qu'on a pris.

Peut-on considérer que cette hausse fiscale soit une hausse d'ultime recours ? C'est à dire nous n'avons pas d'autres choses ?

Peut-on considérer que tous les leviers, certains ont été utilisés aujourd'hui pour produire les économies nécessaires qui l'éviterait ? C'est ça la question fondamentale au fonds.

En l'état actuel des choses aujourd'hui, nous considérons, et j'explique donc pourquoi, qu'une partie importante d'économies à réaliser et j'ai dit tout à l'heure, je comprends qu'elle prenne un peu de temps, mais qu'une partie du dispositif de lisibilité sur ces économies notamment sur la masse salariale aujourd'hui nous n'avons aucune visibilité. On entend bien que des discussions sont engagées, qu'il faut prendre le temps, laisser du temps au temps, mais les injonctions, les contraintes face auxquelles nous sommes sur le plan budgétaire ne nous laissent pas forcément énormément de temps et nous aimerions voir et avoir un plan chiffré pluriannuel sur la façon dont on va pouvoir au sein de l'institution départementale réaliser ces économies de nature structurelle, parce qu'il nous semble que les enjeux face auxquels nous sommes soumis sont des enjeux de nature structurelle qui exigent une réponse structurelle dans l'institution et qui n'exigent pas au final simplement d'utiliser l'ajustement par la variable fiscale et c'est pour cela que nous prenons cette position que j'évoquais.

Dernier élément, pour Jean-Marie DARMIAN, que j'ai vu prendre ombrage du fait que l'opposition communique sur sa position.

Derrière la question de l'impôt, et là je prends une position qui est pour moi une position personnelle, je me dissocie de mes collègues du groupe. Nous sommes dans un pays où le consentement à l'impôt est quelque chose de très important, je pense qu'on peut en tant que républicain convenir de cela dans un pays où le consentement à l'impôt est quelque chose qui a toujours produit un certain nombre d'éléments structurants du système politique dans lequel nous vivons, du système démocratique public.

Je considère pour ma part, et je le dis et je le pense, que ce propos peut trouver un écho donc on prend sur d'autres bandes de l'Assemblée qui nous font aujourd'hui prendre cette question avec beaucoup de prudence, parce que bien évidemment quand on relativise, comme je l'ai vu tout à l'heure sur le graphique, les différentes possibilités de production fiscale sur les différents échelons, séparer l'une de l'ensemble des autres, peut être tout à fait acceptable dans le cadre d'un processus de gestion mais ce que l'on ressent fortement aujourd'hui et j'imagine que sur vos territoires vous le ressentez aussi. C'est l'exaspération montante d'un certain nombre de nos compatriotes, de Girondins de Girondines souvent issus de classes moyennes, pas forcément des gens très fortunés mais qui payent l'impôt et qui voient aujourd'hui les choses.

Je ne fais pas de procès d'intention, parce que je pense que si on prenait l'ensemble des bancs de cette Assemblée, on trouverait des hausses dans des communes les uns les autres, dans des EPCI où nous sommes, dans des syndicats on pourrait voir.

La production ou le cumul de l'ensemble de ces hausses, produit aujourd'hui quelque chose et moi je ne voudrais pas, je pense que vous ne le voulez pas non plus, que l'ensemble de ces dispositifs fiscaux qui s'ajoutent les uns aux autres en grande partie pour compenser la baisse des dotations de l'Etat qui n'en finissent pas encourager un certain nombre de votes aux extrêmes.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur DE FOURNAS, Monsieur LAPORTE ensuite...

Grégoire DE FOURNAS :

Monsieur le Président, Chers Collègues,

A force de jouer aux équilibristes de l'incohérence politique ont fini par chuter.

En effet, personne n'avait compris, lors du vote du Budget Primitif, que la Droite et le Centre puissent voter l'intégralité des dépenses de la politique socialiste, c'est à dire approuver cette politique, tout en s'excusant de ne pas voter le Budget Primitif, et cela seulement pour des raisons d'estimations comptables tout en étant incapable de voir l'idéologie socialiste présent dans ce budget.

Et aujourd'hui, personne ne comprend mieux, comment fort de ce soutien qui fût apporté à l'ensemble des dépenses du Budget Primitif, masse salariale comprise, vous n'assumiez pas ces dépenses en votant les recettes nécessaires pour les financer.

Monsieur BREILLAT, vous avez eu l'occasion, comme à peu près tout le monde dans cet hémicycle, sauf nous, de vous exprimer dans les colonnes du journal Sud Ouest.

Vous y avez déclaré : « je sais que ce n'est pas facile, mais il ne faut pas augmenter les impôts. C'est ce que je continue à faire à Castillon ».

Faut-il vous rappeler que plusieurs des membres de votre groupe ont voté l'année dernière l'augmentation de 5% des impôts pour la ville de Bordeaux ou encore 5,6% cette année pour la ville de Saint Médard en Jalles ?

Faut-il vous rappeler que vos amis les républicains ont voté cette année, une hausse de 25% au Conseil départemental du Loir-et-Cher, 26% dans le Nord, 29% dans l'Essonne et 66% dans les Yvelines, de la même taxe dont vous refusez l'augmentation aujourd'hui ?

Si les modes de scrutins scandaleux, que tous ici vous soutenez, n'ont pas permis au premier parti de France de pouvoir montrer ce dont il était capable de faire à la tête d'exécutifs départementaux ou régionaux, nous sommes fiers Sonia COLEMYN et moi, d'appartenir au Front National qui n'a augmenté ses impôts dans aucune de ses villes.

Nous sommes fiers d'assumer, entre autres, l'annonce faite par le maire d'Hénin Beaumont de la 3^{ème} baisse consécutive des impôts de sa ville pourtant ruinée par des socialistes corrompus ou encore l'annonce du maire de Fréjus de la 3^{ème} baisse consécutive de la dette de sa ville, dette que l'UMP avait fait exploser.

Et nous sommes fiers, Sonia COLEMYN et moi, de ne pas tromper nos électeurs en ayant expliqué pendant la campagne électorale que nous étions en rupture avec le socialisme, pour tenter ensuite, à l'image de ce qui se fait à la tête de Bordeaux Métropole, de co-gérer ce département avec le PS, tout en ne voulant pas reconnaître qu'il n'y a en fait pas l'épaisseur d'une feuille à cigarette entre la Droite et la Gauche, dans la manière dont vous gérez les collectivités.

Et cette manière de gérer est calamiteuse et nous en voyons le résultat dans cette délibération.

On se souvient pourtant de vos promesses Monsieur le Président, lors du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du Budget Primitif, de tout faire pour éviter d'augmenter la fiscalité. C'est pourtant un échec, et nous allons le voir. Mais il y a une gestion dans laquelle vous excellez et il faut le reconnaître, c'est celle de la communication qui a accompagné l'annonce de cette hausse fiscale que vous jugez donc inévitable.

Nous en arrivons en effet, au terme d'un long cheminement fait d'annonces et de suspens.

En novembre, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la hausse de la fiscalité n'était qu'hypothèse. En décembre, elle devient une réalité lors du vote du Budget Primitif. L'équilibre de ce budget nécessite alors, une augmentation de 7% de la taxe sur le foncier bâti. N'étant pas à l'abri d'un quelconque optimisme de votre part, nous l'estimons alors au moins égal à 3,5% de l'année dernière, probablement plus.

Au mois de février, votre Vice-président aux finances, annonce sur TV7 qu'elle sera au moins égale à 5%, ce qui nous semble déjà énorme. Quelques temps plus tard, un journaliste en « off » nous fait la confidence

d'une fuite provenant d'on ne sais où, qui indique qu'elle sera de plus de 7%, c'est à dire le double de l'année dernière.

Dans une interview donnée il y a 15 jours, Monsieur le Président, vous réaffirmez qu'il y aura une nouvelle hausse de la fiscalité, tout en ajoutant que le taux n'est pas encore fixé. Permettez-moi de vous dire qu'il fût surprenant de lire cette affirmation le matin dans le journal, et d'apprendre le montant de cette augmentation dans la présente délibération qui nous fut envoyée l'après midi de ce même jour. Toujours dans le cadre de cette communication soigneusement maîtrisée, vous enfoncez le clou dans cette même interview, et vous annoncez la nécessité d'une augmentation de 16% tout en ajoutant votre volonté de tout faire pour la minorer. Et vous annoncez fièrement dans cette délibération y être parvenu, puisque vous dites que cette hausse de ne sera pas de 16% mais de 9% et cela grâce à vous. Pardonnez-moi mais on voit mal comment.

Vous dites, je cite : « la maîtrise des charges de fonctionnement votées au Budget Primitif de décembre dernier, permet de limiter ladite taxe à 17,46%. Cette affirmation est difficilement acceptable puisque dans le Budget Primitif les charges de fonctionnement explosent de plus de 45 M€.

Il n'y a qu'un seul chapitre dans les charges de fonctionnement qui diminue, ce sont les charges à caractère général. Vous n'hésitez d'ailleurs pas à le rappeler régulièrement, comme si cette seule économie suffisait à crédibiliser votre, soit disant bonne gestion.

Ces charges à caractère général, vous les baissez, certes, mais de 4,5 M€ alors que la différence entre une hausse de la fiscalité de 9% à 16% c'est 23 M€.

Si ce n'est pas dans la réduction des charges à caractère général, d'où viennent alors ces 23 M€ qui vous permettent de ne pas augmenter l'imposition des Girondins de 16% ?

Ils viennent d'une recette dont vous n'êtes aucunement responsable, et c'est peut être la raison qui explique le fait que vous n'en parliez pas une seule fois dans cette délibération, c'est la recette des DMTO qui va augmenter de 26 millions en 2016 selon le Budget Primitif.

Vous n'êtes donc en rien responsable de cette minoration de l'augmentation, mais c'est pourtant cela que vous voulez faire retenir dans votre stratégie de communication : non pas votre échec d'une hausse qui demeure spectaculaire, mais plutôt votre réussite : celle d'avoir, selon vous, tout fait pour éviter une hausse encore plus importante.

Pour résumer, il faudrait en quelque sorte vous féliciter d'une baisse, une baisse de la hausse peut être, mais une baisse quand même.

Mais pourtant comment ne pas voir le drame. Le drame d'une augmentation historique en Gironde, que ce conseil n'a jamais voté aussi importante.

Contrairement aux années précédentes, cette hausse fiscale vous n'en précisez pas le pourcentage dans votre document. Peut être avec l'intime espoir que nous soyons incapables de calculer que le résultat d'un taux d'imposition qui passe de 16,2% à 17,46% c'est une augmentation de 8,99% ? Comme nous ne sommes pas au supermarché, permettez que nous l'arrondissions à 9%.

9% qui s'ajoutent aux précédentes hausses des années précédentes, puisqu'en seulement 10 ans votre majorité a déjà augmenté cette taxe de 25%.

Et tout cela ne tenant pas compte du fait que j'avais déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire : la surévaluation des bases locatives.

Cette évolution forfaitaire des bases votées par la loi de finances à l'Assemblée Nationale de 1% pour cette année, est là, normalement, pour compenser la hausse de l'inflation.

Aurons-nous 1% d'inflation cette année ? Certainement pas ! Comme nous n'avons jamais eu d'inflation à la hauteur de l'évolution forfaitaire votée dans la loi de finances et cela depuis 4 ans.

Avec cette surévaluation des bases locatives, avec les hausses successives que vous avez voté depuis 10 ans, et cette nouvelle hausse aujourd'hui que vous nous demandez, les Girondins auront vu la part départementale de leur taxe foncière sur les propriétés bâties augmenter de 37,5 % ces 10 dernières années !

Et cela n'est pas fini. En effet, si cela fait seulement 5 mois que vous annoncez cette hausse pour l'année 2016, pour l'année 2017, vous l'annoncez déjà, soit 12 mois avant. C'est dire s'il faut s'attendre au pire ! Vous assurez qu'après ce sera fini. Permettez-nous d'en douter puisqu'en 10 ans, vous n'avez jamais cessé d'augmenter cette taxe sauf une seule fois.

D'autre part, si vous espérez des jours meilleurs à partir de 2018, c'est parce que vous savez que le gouvernement est en train d'organiser la renationalisation du RSA, ce qui viendra soulager les départements.

Soulager les départements, certes, mais pas les ménages girondins, qui se verront spoliés un peu moins par le Département, peut être, mais encore un peu plus par l'Etat.

Et il n'en reste pas moins que si ce Conseil ne vote pas d'augmentation à partir de 2018, cela ne sera en aucun cas le résultat de votre bonne gestion, mais celui du transfert d'une compétence devenue incontrôlable financièrement.

A cet échec patent d'une gestion responsable, qui a pour résultat ce sacrifice supplémentaire que vous imposez aux girondins, vous n'assumez aucune responsabilité.

Celle d'abord d'une gestion idéologique de ce Département. Nous l'avons dénoncé au Budget Primitif.

Contrairement à la droite, nous avons voté « contre » plusieurs chapitres et c'était là nos propositions pour éviter cette hausse fiscale et c'est là ce que nous considérons comme le vrai courage politique.

Cesser de financer l'invasion migratoire, son hébergement, son transport, sa formation linguistique et professionnelle et ses différentes aides sociales.

Cesser de financer des associations politisées qui ne servent en rien à l'intérêt général, mais qui sont des filiales du Parti Socialiste aux seules fins de votre prospérité électorale.

Cesser de financer le plan départemental d'accueil des gens du voyage qui vous a déjà conduit à voter près d'1 demi M€ de subventions depuis le début de l'année.

Cesser la coopération internationale qui coûte bien plus que ce que vous annoncez et qui vous conduit aux pires aberrations économiques.

Cesser de faire cette fuite en avant dans la gestion de la masse salariale en suivant les recommandations de la CRC mais dont cette seule mesure et je précise, ne suffira pas à refuser ou à justifier le refus de la hausse de cette fiscalité

Cesser de considérer qu'il s'agit d'une stigmatisation quand on vous demande que le Département fasse lui-même des contrôles pour lutter contre la fraude au RSA.

Toutes ces pistes d'économies sont loin d'être anecdotiques puisqu'elles concernent près de la moitié de notre budget départemental.

Mais nous sommes d'accord avec vous, si nous en sommes là, c'est aussi à cause de l'UMPS qui n'a cessé de mettre notre pays dans une crise structurelle dont ni la Droite, ni la Gauche, pourraient nous sortir tant vous êtes soumis à l'idéologie de l'Europe de Bruxelles et la cure d'austérité suicidaire qu'elle nous impose.

Mais la question que l'on se pose, c'est quelle est la responsabilité d'élus locaux comme vous, dont chacun proclame aujourd'hui sa prise de distance avec ce gouvernement allant de son simple désaccord jusqu'à la large médiatisation de sa rupture avec le Parti Socialiste ?

On oublie pourtant vite ce que l'un des membres de cette Majorité écrivait sur son blog dans l'entre deux tours des présidentielles de 2012 je cite : « Il faut que dimanche 6 mai, vous confirmiez votre rejet de la politique menée par Nicolas SARKOZY et tous les élus UMP, en votant François HOLLANDE.

François HOLLANDE, homme simple, stable, efficace, cohérent, intègre, rassemble toutes les forces vives de notre pays pour bâtir une République enfin irréprochable et proche des préoccupations des gens. L'enjeu est capital ! »

Il est tout à fait inenvisageable, qu'aucun des élus de cette Majorité de ce Conseil, puisse se soustraire à la responsabilité d'avoir porté François HOLLANDE et son gouvernement à la tête de notre pays. Vous l'avez soutenu en hommes et femmes avertis de son projet politique. Vous devez donc aujourd'hui en assumer la responsabilité car vous ne pouvez faire croire à personne que vous ne pouviez pas savoir ce qui allait se passer !

« Monsieur, si vous avez envie de parler après moi vous pourrez le faire mais laissez moi parler, j'ai le droit. »

De la même manière, Monsieur le Président, vous ne pouvez répéter à l'envie dans cette délibération la responsabilité de la Droite dans la réforme de la fiscalité locale quand vous êtes manifestement incapable de convaincre aucun des nombreux parlementaires issus de cette Assemblée de conduire une nouvelle réforme qui serait adoptée sans difficultés grâce à la Majorité socialiste présente à l'Assemblée Nationale.

A beau chercher, Monsieur le Président, nous ne trouvons rien qui ne vous excuse.

A beau lire votre délibération, à la recherche d'une ombre d'explications, de justifications crédibles, nous n'y trouvons que le vide !

Sur 5 malheureuses pages qui composent votre document, nous avons une page et demie sur les recettes de la CVAE qui sont estimées aujourd'hui à 167,6 M€.

Vous en déplorez la baisse de 400 000 euros par rapport à 2015, mais sans en mentionner la hausse de 3,6 M€ par rapport à l'estimation de décembre de la Direction Régionale des Finances Publiques qui était alors de 164 M€.

Nous trouvons également dans votre document une demi-page sur l'IFER, tout cela pour nous dire qu'elle se maintient.

Vous annoncez également une baisse des allocations compensatrices de 300 000 euros mais qui est largement compensée par les 26 millions supplémentaires des DMTO dont, encore une fois, vous ne dites mot dans votre document.

Vous affirmez que l'investissement va se maintenir. C'est faux ! L'investissement va baisser et de façon importante mais vous le niez car vous considérez, on ignore pourquoi, que l'on doit en faire le calcul sans la contribution du Département au chantier de la LGV et des MDSI des années précédentes.

Vous affirmez que cette hausse fiscale va permettre, certes, de financer des dépenses de fonctionnement récurrentes. C'est faux ! Elles ne sont pas récurrentes, elles sont en augmentation, notamment celles concernant le social. Avouez-le, soyez transparents et honnêtes avec les Girondins. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous augmentez la fiscalité et non pour soutenir l'investissement qui lui ne demande pas de recettes supplémentaires puisque vous dites vous-même qu'il n'augmente pas.

Vous affirmez que l'endettement reste raisonnable, c'est faux ! Vous considérez qu'il est raisonnable parce qu'il reste en dessous du seuil de vigilance. Mais ce n'est pas grâce à votre bonne gestion d'aujourd'hui, mais plutôt grâce au faible endettement d'hier.

En réalité, volontairement, vous ne le précisez pas dans cette délibération mais l'endettement augmente, et de façon importante et tout à fait irraisonnable !

Enfin, vous vous aventurez à évoquer le classement de cette nouvelle fiscalité par rapport aux autres départements. Vu la situation dans laquelle se trouvent les Départements de France, largement médiatisée et qui est le résultat de la politique gouvernementale, la comparaison n'est ici pas raison.

Parce que l'échec de votre politique vous le faites porter sur les contribuables girondins qui sont, comme tous les Français, victimes d'un véritable matraquage fiscal, nous ne pourrions Sonia COLEMYN et moi voter cette augmentation.

Nous l'a refusons parce que nous refusons que les victimes de vos erreurs soient les Girondins, tous les Girondins.

Vous affirmez en effet, que seul 58% d'entre eux seront impactés par cette hausse de cette taxe ? En réalité, et on le sait bien, un propriétaire qui loue son bien immobilier s'attend à ce qu'il soit rentable, d'autant plus s'il s'agit d'un investissement locatif, et donc les loyers augmenteront. Indirectement, ce sont donc les locataires et donc, avec les propriétaires, tous les habitants de la Gironde qui assumeront cette augmentation.

Monsieur le Président, vous et votre Majorité, ne cessez de répéter que le fil rouge de votre politique, c'est de réduire les inégalités. C'est bien cela le socialisme : incapable d'assurer la prospérité des français qui ne cessent de sombrer dans la précarité, vous garantissez l'égalité, l'égalité de la misère !

Hubert LAPORTE :

Mes Chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui d'augmenter les impôts fonciers de 9%. Ce n'est pas rien, cela représente près de 27 M€ d'impôts supplémentaires pour les girondines et les girondins. Nous sommes loin de l'ADN MADRELLE.

Jamais une telle hausse, d'une telle ampleur, n'a jamais eu lieu dans le passé ici dans cette Assemblée et cela malgré les crises qui ont pu avoir lieu : la crise économique, la crise viticole qui ont frappé le Département de la Gironde.

Politiquement, vous avez bien monté le sujet. Pas d'annonce d'une telle augmentation avant les élections départementales, pas d'annonce non plus avant les élections régionales, un discours lissé qui évoque une hausse de 3 euros par mois et par foyer fiscal.

Cela ressemble, comme disait tout à l'heure mon collègue, au prix presque indolore d'un abonnement d'une ligne téléphonique portable. Alors on parlait du coup de massue, vous nous avez fait le coup du portable. Mais la réalité est tout autre pour les girondines et les girondins, ils ne s'y tromperont pas en voyant leur avis d'impôts fonciers 2016.

Pour une famille avec 2 enfants qui habitent entre Captieux et Eysines, donc là, on est sur le canton de la Presqu'île dans une maison avec un petit jardin, bref une famille classique, une famille de classe moyenne, cela représente une hausse d'impôts de 43,86 €. Pour une autre famille, cela représente 53,36 €.

M. LE PRÉSIDENT :

Annuelle – Nous sommes bien d'accord ? Oui, c'est important de le préciser quand même.

Hubert LAPORTE :

Si pour vous ce n'est rien et que cela ça représente un ticket de loto comme je l'ai entendu tout à l'heure, il faut dire que cette somme représente, par exemple, pour certaines familles, le report d'un autre rendez-vous qui était pris chez un dentiste. Ça c'est une réalité, oui c'est la réalité aujourd'hui ou vous êtes détachés du terrain.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur LAPORTE, je ne peux pas vous autoriser à dire une chose comme ça, d'accord ? Je sais très bien ce qu'est la réalité du terrain parce que je la côtoie tous les jours, comme vous et comme la plupart des élus dans cet hémicycle. Vous ne pouvez pas me dire ça, et je vous ai dit tout à l'heure en introduction que nous savons ce que cela demande aux girondins. Nous avons parfaitement conscience et nous en connaissons l'ampleur. Vous ne pouvez pas dire que nous sommes inconséquents dans les mesures que nous prenons.

Hubert LAPORTE :

Quand vous discutez avec les familles, voyez ces 2 avis d'imposition viennent de familles de mon canton, de la réalité mais vous savez comment ça se passe à la fin du mois ? Non, peut être pas vous d'accord, mais vos nouveaux électeurs. C'est une réalité il y a beaucoup de familles aujourd'hui qui ont du mal à boucler leur budget à la fin de mois. C'est une réalité, sachez que 55 € à la fin du mois ça veut dire quelque chose, ce n'est pas seulement un ticket de loto. Oui parce que c'est annuel mais il y a bien un mois et en plus sur le mois de décembre

M. LE PRÉSIDENT :

Vous devriez rejoindre les rangs de Monsieur DE FOURNAS pour le coup c'est du bon populisme.

Hubert LAPORTE :

Nous ne sommes pas là pour augmenter systématiquement les impôts. Nous l'avons dit tout à l'heure, ça va sans dire, dans un recours ultime, une fois que les autres efforts importants ont été faits sur les dépenses, en particulier sur les dépenses de personnel.

M. LE PRÉSIDENT :

J'ai bien noté. Vous avez défendu par ailleurs la gestion MADRELLE des autres mandatures.

Hubert LAPORTE :

Il faut le reconnaître, il n'avait jamais de telles hausses....

M. LE PRÉSIDENT :

Matthieu ROUVEYRE, Stéphane SAUBUSSE, Alain DAVID...

Matthieu ROUVEYRE :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je me sens en partie responsable des reproches qui nous sont aujourd'hui adressés par l'opposition concernant l'augmentation de la taxe foncière, en partie responsable parce que j'ai l'honneur de conduire à votre demande, Monsieur le Président, la politique très haut débit du Département. Une politique qui je le rappelle, entend amener la fibre optique aux girondines et aux girondins qui ne l'ont pas aujourd'hui et surtout dans cette affaire, à pallier la carence de l'initiative privée parce que oui, si des opérateurs privés se sont disputés les territoires dits rentables en Gironde, la Métropole et la ville de Libourne, ils désertent totalement les autres. En Gironde, il s'agit de 410 000 foyers qui n'intéressent pas l'initiative privée du coup.

Pour que tout le monde comprenne où on en est, vous habitez sur le territoire de la Métropole, vous avez ou vous allez avoir la fibre optique sans que jamais vous n'aurez à en supporter l'investissement. La Métropole Bordelaise ne paiera jamais un centime pour la couverture du très haut débit sur le territoire de ses 28 communes.

Pour s'occuper de ses 410 000 foyers délaissés par le privé, le Département a pris l'initiative d'apporter une réponse avec les Communautés de Communes, la Région, l'Etat, nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de Gironde à 2 vitesses ou comme vous le dites Monsieur le Président, qu'il n'y aurait pas de Gironde à 2 débits. C'est sans doute ce que le Front National appelle l'idéologie socialiste.

Alors pour ma part, je l'assume et j'en suis particulièrement fier. Mais ce déploiement, mes chers collègues, coûte cher. Nous l'avons estimé pour les 410 000 foyers à 650 M€. J'aimerais simplement que l'on rapproche ces 650 M€ de besoins, de la recette que nous allons toucher. Sur cette augmentation de 27 M€ pour le plan très haut débit pour les 410 000 foyers qui n'auront qui ne seront pas concernés par l'initiative privée, 650 millions d'euros.

Ce déploiement coûte cher. Et nous n'avons pas de fiscalité dédiée au haut débit, ça n'existe pas, donc quand on augmente d'1,5 point environ, le taux de la taxe foncière, c'est pour en partie financer le plan Haut Méga.

L'opposition dit que l'on pourrait ne pas augmenter la fiscalité, c'est vrai, mais dans ces cas là, mes collègues iront voir les 20 656 foyers de la COBAN pour dire qu'ils se sont opposés à ce que le Département verse 4,8 M€ pour le plan sur ce territoire.

Que nos collègues de Castillon et Pujols aillent voir les 3 430 foyers concernés pour dire qu'ils refusent que l'on mobilise les 800 000 euros de l'enveloppe départementale pour leur amener le haut débit, que nos collègues de la Communauté de Communes de Blaye organise une réunion publique pour dire aux 4 318 foyers identifiés qu'ils refusent le million d'euros que le département entend engager dans le plan Haut Méga, que nos collègues du Médoc et notamment du territoire qui embrasse les Communautés de Communes du Centre, du Cœur, et de la Pointe Médoc, expliquent aux 8 228 foyers qui attendent la montée en débit, qu'ils ne veulent pas consentir aux recettes qu'il la permettrait.

Enfin et pour terminer sur les exemples, que nos collègues de la COBAS s'adressent aux 40 640 foyers concernés se lèvent, pour qu'ils disent à ces foyers qu'ils refusent que le Département verse les 9,5 M€ pour assurer la couverture du très haut débit sur ce territoire.

Pour conclure Monsieur le Président, oui, on pourrait ne pas faire évoluer la fiscalité, mais qu'ici les élus concernés nous disent je renonce sur mon territoire au très haut débit, parce que lorsque le Département ira sur les communes annoncer le calendrier d'un déploiement tant attendu, je ne doute pas que les élus de l'UMP et du FN se rendent à ces réunions et à ce moment là, j'imagine que chacun d'entre eux prendra la parole pour dire « moi j'assume, j'ai refusé les recettes fiscales qui permettaient la couverture de ce très haut débit ».

Stéphane SAUBUSSE :

Monsieur le Président, mes chers collègues, la situation économique atone de notre pays et la baisse des dotations de l'État finissent évidemment pas peser sur nos finances. Dans le même temps, nous l'avons déjà dit plusieurs fois depuis le début de notre mandat, le montant des AIS ne cesse d'augmenter. Etant donné les défis sociaux que nous avons à relever en 2016 et les transferts de compétences avec la Métropole et la Région qui sont sources d'incertitude budgétaire. augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties relève d'une gestion prudente de nos finances. L'effort demandé concerne uniquement les Girondins propriétaires de leurs logements soit 58% de la population, pour un surcoût moyen de 3 euros par mois.

Et je pense que le haut débit pour tout le monde permettra de faire au moins 3 € d'économie et permettra d'éviter certains déplacements. Ce n'est qu'un point de vue d'écologiste, mais bon ça on peut le prendre en compte pour la campagne.

Si l'on veut maintenir à un haut niveau de service public pour tous les girondins, la solidarité fiscale est obligatoire. Cette solidarité fiscale permet avant tout une redistribution au service de tous nos territoires et de tous les girondins. Notre politique sociale et solidaire, mais aussi le soutien aux associations en sont la preuve, tout comme nos politiques d'accès au logement, contre la précarité énergétique ou nos politiques environnementales et en faveur des mobilités.

Enfin, citons le choix fait, je le répète, on soutient réellement Matthieu dans son intervention, d'un aménagement numérique ambitieux pour tout le territoire au travers du plan Haut Méga.

Cette augmentation de taux de 16,2 à 17,6 % générera environ 27 M€ pour l'année 2016. Cette somme correspond à peu près aux crédits votés au BP 2016 liés au coût de la LGV mais ce n'est qu'une coïncidence. 27 M€ par an, c'est beaucoup et c'est peu à la fois si la crise économique, sociale et environnementale se prolonge. Il est donc nécessaire de continuer de miser sur la sobriété financière si l'on souhaite que cette augmentation de taux soit la dernière du mandat.

Nous pensons qu'il est également indispensable pour le Département de trouver d'autres sources d'économies. C'est pourquoi, nous voulons que le Département soit intransigeant lors des transferts de compétences à la Région ou à la Métropole. Si ces collectivités veulent les compétences, elles doivent en accepter les charges intégralement, sans aucune participation du Département. Le groupe écologiste militera sans relâche pour que le Département ne fasse aucun cadeau financier à la Métropole ou à la Région.

Nous appelons également de nos vœux l'introduction des éco et sociaux conditionnalités strictes dans toutes nos politiques départementales. Cette démarche est pour nous le meilleur moyen de donner la priorité à des

investissements permettant la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans l'une et permettant la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans une logique de transition énergétique et d'économie circulaire.

Enfin, nous avons tous conscience que la baisse des dotations de l'Etat, **impacte** notre équilibre financier et qui contribue à la hausse fiscale que nous allons voter.

Le groupe écologiste milite pour que la dernière tranche de cette réduction des dotations soit étalée sur 2 ans. C'est une préconisation du rapport présenté le 7 avril dernier par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation et nous encourageons l'étalement. L'étalement permettrait plus de flexibilité et de sérénité dans les investissements des collectivités locales jusqu'à la fin du quinquennat.

Le groupe écologiste votera donc avec le groupe socialiste pour l'augmentation proposée des taux, mais appelle de ses vœux des négociations fermes pour les transferts de compétence, la mise en place systématique des éco et socio conditionnalités et un étalement de la baisse des dotations.

Alain DAVID :

Monsieur le Président, Mes chers collègues.

Lors du vote du Budget Primitif en décembre dernier, notre Majorité s'est engagée à poursuivre ses interventions pour améliorer le quotidien des girondines et des Girondins, en particulier les plus fragiles, ceux qui par leur situation, dépendent de la mobilisation de nos dispositifs de solidarité.

Cet engagement s'inscrit dans la tradition humaniste de notre Département, celle qui garantit les solidarités humaines et territoriales.

Oui, des hommes et des femmes connaissent des situations qui leur donnent accès au RSA.
Oui, des collégiens ont besoin d'établissements de qualité et de transports scolaires performants.
Oui, des habitants de notre Département comptent sur les transports en commun de Transgironde pour circuler d'un point à un autre du département à un prix adapté.
Oui, des personnes âgées ont besoin de nos services.
Oui, des personnes handicapées comptent sur notre accompagnement et nos contributions.
Oui, des enfants en difficulté doivent être recueillis par notre institution.
Oui, des clubs sportifs comptent sur nous, nous soutenons la culture sous toutes ses formes.
Oui, les agriculteurs savent qu'ils peuvent compter sur notre soutien et nous continuerons d'accompagner les communes dans leur projet.
La liste pourrait encore être très longue. A ce propos, je remercie notre personnel qui par son engagement, sa détermination, son professionnalisme, s'investit pour le service public départemental.

Aujourd'hui, nous allons voter le taux de la taxe foncière qui va nous permettre de boucler le financement de nos politiques, de nos services. J'entends l'opposition qui, au travers de ces propositions, se perd dans ses contradictions.

Ce matin encore, alors qu'ils n'ont pas voté le Budget Primitif de décembre, ils votaient au niveau de la Commission permanente, l'ensemble des dossiers, entre autres les dépenses. Mais on ne vote pas les recettes.

Ils s'attendaient à 20% d'augmentation disaient-ils aux journalistes, mais oublient de rendre hommage à notre modération. S'ils avaient eu la Présidence et là, les Girondins doivent avoir un grand frisson dans le dos, ils doivent avoir à un moment un sursaut de tranquillité, en sachant qu'ils n'ont pas cette présidence, ils auraient proposé 0% d'augmentation. Cela veut dire une impasse de 27 M€ imaginez.
Lorsqu'ils parlent de baisse du personnel, l'importance de cette baisse, c'était des centaines de personnes qu'il ne fallait pas renouveler au niveau du Département. Ce ouf de soulagement des girondines et des girondins est entendu de très loin.

A contrario, nous nous ne promettons que ce que nous pouvons réaliser et nous nous dotons de moyens pour y parvenir. Les femmes et les hommes de notre département sont au centre de notre politique.

Nos choix confortent notre territoire et les prépare pour l'avenir.

Jacques MANGON :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais j'ai entendu Monsieur DE FOURNAS jouer dans un rôle qu'il a choisi de prendre, celui d'un procureur implacable. Cela ne me dérange pas, c'est son choix et c'est très bien. Simplement, ce qui me dérange, c'est que la grande partie de son intervention consistait à nous marier vous et moi de force. Moi, je n'aime pas être marié de force. J'aime bien choisir mes mariages. Faire mes déclarations et partir quand je veux avec qui je veux.

Alors je vais faire un peu d'explication à Monsieur DE FOURNAS et par la même occasion, je vais tenter d'éclairer un peu ce débat de mon expérience personnelle, pour lui montrer ce qui peut nous différencier par rapport à l'impôt et en même temps, ce qui peut nous rassembler.

Alors, ce qui peut nous rassembler par rapport à l'impôt, c'est que beaucoup dans cette Assemblée sont des élus de terrain, des élus à responsabilités qui ont à gérer des éléments difficiles quand ils sont aux commandes de collectivités et qui savent la contrainte des temps actuels, qui perçoivent cette contrainte, les demandes du terrain et qui ont donc à prendre des décisions difficiles.

Donc nous ne sommes pas mes collègues et moi comme l'a très bien dit Jacques BREILLAT tout à l'heure, nous ne sommes pas dans un réflexe Pavlovien par rapport à vous dans une posture manichéenne qui consiste à dire que tout ce que vous faites, nous sommes pour ce qui est contre et contre ce qui est pour et donc systématiquement vous nous accusez de tous les maux, dès que vous parlez de fiscalité.

Simplement il y a une différence. Et puisque Monsieur DE FOURNAS m'a fait l'honneur de citer ma commune et notamment le budget qu'elle vient d'approuver avec une hausse des impôts de 5,6%. Je voudrais m'expliquer. Pourquoi dans cet élément qui nous rassemble, que parfois nous sommes amenés à prendre des décisions difficiles vis à vis de nos citoyens, que nous voudrions bien nous en exonérer.

Néanmoins, il y a beaucoup de choses qui nous séparent ce qui ne permet pas de nous mettre tous dans le même sac. De dire blanc bonnet - bonnet blanc, pour reprendre une expression célèbre ancienne. Ce qui me fait d'ailleurs penser à une autre expression de la même époque qui était la Corrèze contre le Zambèze, je crois qu'on n'a rien inventé depuis, donc, il vaudrait mieux s'en éloigner un peu pour revenir à ce qui nous occupe : la fiscalité.

Que s'est-il passé pour moi par exemple à Saint Médard en Jalles ? Un modeste exemple mais j'ai eu à découvrir en 2014, après mon élection, que les baisses d'impôts qui étaient les bases de dotation décidées par l'Etat, allaient représenter pour ma commune 5,4 M€ en 3 ans. C'est-à-dire, l'équivalent de 27 points de fiscalité puisque « à peu près », le point de fiscalité est de 100 000 euros.

Face à cela, qu'est-ce que nous avons décidé de faire ? Et c'est en ça que peut-être il y a une différence entre votre approche et la nôtre, eh bien nous avons décidé de commencer par faire un certain nombre d'économies.

Sur les dépenses de personnel que nous avons contenu alors qu'elles progressaient beaucoup. Un certain nombre d'économies sur les dépenses de fonctionnement que nous avons contenu alors qu'elles progressaient beaucoup et nous avons aussi décidé évidemment, ce n'est pas très populaire et vous ne l'avez pas fait au niveau du Département, nous avons également décidé de ramener la durée du travail à sa durée légale de 1607 heures alors qu'elle n'y était pas au départ.

Evidemment, cela ne nous a pas rendu extrêmement populaires, mais c'est une sorte de responsabilité et partant de là, nous en sommes arrivés après avoir fait toutes ces économies, à ce qui nous semblait être l'ultime décision à prendre parce que sinon, nous n'aurions pas pu tenir le cap pour notre gestion, jusqu'en 2020, sans augmenter les impôts donc on augmente les impôts.

On peut, je le dis à l'adresse de Jean Marie DARMIAN, dire et faire des choses très différentes. Vous, dans votre gestion et c'est une explication pour Monsieur DE FOURNAS, ça lui servira peut-être dans l'avenir, vous avez commencé par beaucoup augmenter les impôts, de l'ordre de 12% en 2 exercices et vous continuerez.

Après, vous verrez si vous pouvez faire des économies de fonctionnement. Et ça, c'est une différence qui explique que je ne crois pas utile de nous marier abusivement. Je ne crois pas que l'on puisse dire que vous et nous c'est pareil par rapport à l'impôt. Voilà ce que je voulais dire en illustration des propos de notre collègue.

Emmanuelle AJON :

Monsieur le Président, Chers collègues,

Comme Matthieu ROUVEYRE, je me sens un petit peu comptable aujourd'hui. Vous l'aurez entendu, le budget de la protection de l'enfance, c'est + 14,5 M€. L'attractivité de notre département a des conséquences et pas uniquement des conséquences de paillettes, **elles entraînent mathématiquement l'augmentation des enfants qui nous sont confiés qui sont aujourd'hui à plus de 4200.** C'est 10 000 familles chez lesquelles nous intervenons pour accompagner leur parentalité et prévenir l'avenir des enfants.

Oui, nous aurions dû faire d'énormes économies. Nous n'aurions pas déployé la MDA dans le Médoc là-haut pourtant vous êtes tous venus à l'inauguration avait été satisfaits de cet investissement.

Oui, nous aurions pu ne pas faire les travaux de la pouponnière du CDEF pour accueillir plus de 34 enfants de 0 à 3 ans qui sont confiés au Département pour la plupart en vue d'adoption et de création d'une nouvelle famille.

Oui, nous aurions pu abandonner comme de nombreux départements de la famille des Républicains, les contrats jeunes majeurs et abandonner les enfants à 18 ans en cours d'insertion au bord du guet, pour les jeter dans la précarité.

Oui, nous aurions pu faire ces économies, mais ces économies entraînent des dépenses dans l'avenir nous le savons, énormes en termes de poids social.

Oui, nous aurions pu faire ces économies, mais je ne sais pas vous comment vous auriez pu les porter **quand** vous auriez rencontré ces enfants devenus des adultes sans avenir.

M. LE PRÉSIDENT :

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Jean-Marie DARMIAN...

Jean-Marie DARMIAN :

Je laisse le soin au Président de conclure l'ensemble de ces interventions, mais je voudrais revenir sur 3 ou 4 points précis.

Cela concerne Monsieur BREILLAT. Vous avez parlé de quelque chose qui m'interpelle aussi, le consentement à l'impôt. Je partage votre avis mais je n'ai pas la même analyse. Je pense que le consentement à l'impôt vient d'une forme de populisme qui depuis des années a refusé d'expliquer aux gens, que la participation à l'impôt, c'est le fondement même de la République.

Après les impôts censitaires de la révolution, nous sommes dans une espèce de régime à partir de la présidence de Nicolas SARKOZY, qui a beaucoup accentué ce phénomène où on a fait croire aux gens que sans impôts, ils allaient bénéficier de l'ensemble des services auxquels ils avaient droit antérieurement.

Et à ce propos, Monsieur LAPORTE, je voudrais vous rappeler quelque chose puisque vous avez l'air d'être un ardent défenseur de la gestion antérieure que j'ai assumée. Je vous en remercie d'ailleurs et je voudrais vous dire que ce n'était pas du tout le même contexte.

Vous n'étiez pas là, mais nous votions 3 taxes Monsieur LAPORTE. Si j'ai une critique à formuler, si nous avons un débat aussi animé actuellement sur le foncier bâti, c'est bien parce qu'il y a eu cette terrible réforme SARKOZY, la suppression de la taxe professionnelle, qui a plongé le Département dans la dépendance totale, à l'égard d'une seule taxe. Mais Monsieur LAPORTE, nous votions nous, des taux, non pas sur 1,2, mais sur 3 taxes, et notamment sur la taxe professionnelle qui faisait que l'habitant n'avait pas du tout le même

poids des services du conseil départemental qui était répartis sur une autre taxe que celle qui touchait les foyers individuellement.

Mais la réforme SARKOZY, ici dans cette Assemblée, j'ai entendu les mêmes bancs de l'opposition actuelle leur dire que c'est une réforme remarquable, qu'elle allait libérer l'emploi, qu'elle allait empêcher la mondialisation, qu'elle allait permettre de maintenir Peugeot et que tout le monde allait rester en France mais seulement le Département du jour au lendemain, s'est retrouvé plongé dans la dépendance totale à l'égard des dotations.

Alors moi, je suis d'accord avec ce qui a été dit, il faut se méfier des comparaisons historiques parce que l'on pourrait revenir aussi à une période lointaine, dans laquelle c'était le Préfet qui fixait les taux et c'était beaucoup plus facile puisque les élus n'avaient aucune responsabilité, mais c'est une autre époque. En ce qui concerne Monsieur BREILLAT, le consentement à l'impôt oui.

Mais moi, je pense que cette année, nous sommes dans une situation très particulière où arrivent 2 réformes. Si elles arrivent au bout, la réforme de la DGF, et si vous allez au Congrès des Maires, je pense que ça va être le sujet important, parce que nous n'aurons pas le même débat. Il y a des communes qui vont avoir quelques surprises sur la DGF avec la réforme. Je suis les travaux du comité des finances locales ça arrive, vous allez voir que peut être un certain nombre d'entre vous vont avoir une autre appréciation. Plus de solidarité de DGF, ça va se retrouver peut être même au niveau local pour certaines communes.

Et la 2ème réforme qui est expérimentée, et à laquelle j'ai participé pour les propriétés industrielles et commerciales, c'est la réforme des bases. Elle est en cours et cette réforme fait débat. Quand elle va arriver, elle va peut être aussi modifier considérablement notre approche.

Donc, quand on parle de l'avenir 2017 des annonces qu'auraient faites le Président, je ne suis pas certain que nous ayons les mêmes comparaisons en 2018 par exemple, que nous avons eu cette année.

Le 3^{ème} point important, et là je ne peux pas laisser passer ça, parce que c'est mépriser tout le travail de concertation qui a été mené.

Vous parlez des annonces de communication, Monsieur DE FOURNAS, qui auraient été habilement menées devant la presse. Moi je vais vous dire l'objectif du Président. Je peux le dire, c'était 5% l'objectif du Président quand il s'est engagé publiquement, dans sa tête c'était 5% sauf que la réalité est plus forte que la volonté du Président.

Je suis désolé, mais la réalité est que nous avons fait tous les efforts que nous pouvions, nous avons été jusqu'au bout du raisonnement les uns et les autres, dans les politiques, dans tout ce qui pouvait représenter une volonté présidentielle de la baisser, mais nous n'avons pas pu. Par exemple, quels ont été les 3 critères qui ont retardé le choix du taux ? Toujours des procès d'intention ! Pourquoi on a retardé le choix des taux ? On avait 3 problèmes que l'on ne connaissait pas.

L'application de la loi NOTRe sur ces taux.

On avait tout un tas d'hypothèses et 2ème incertitude, nous avons cru jusqu'à peu de temps que le Président de la République annoncerait un étalement de la contribution des collectivités territoriales. Malheureusement à priori l'annonce était faite et démentie mais si nous étions sur l'étalement de la dette nous aurions pu être plus près des 5 %.

Le 2ème point, c'est le RSA. A l'heure où je vous parle, le Président aussi n'est pas resté inactif. Croire qu'il prend des positions qui seraient des positions doctrinaires... Nous avons écrit à l'ADF et nous avons proposé, Monsieur BREILLAT, à Monsieur BUSSEAU des solutions. La Gironde a été force de proposition sur le RSA, le seul problème, c'est que nous ne sommes pas maîtres des négociations menées nationalement.

Le 3^{ème} point : Vous parlez des prévisions, Monsieur BREILLAT, je peux déjà vous dire que les prévisions de DMTO sont une leçon d'optimisme, parce que malheureusement, -voyez, je vous le dis franchement- elles ont été optimistes, parce qu'actuellement, depuis quelques mois, les DMTO ne sont plus sur la même base que celle de janvier et de février.

C'est une réalité. Je le dis publiquement. Nous avons quelques frémissements d'inquiétudes sur les ajustements que l'on doit faire au BS. La réalité, c'est que depuis la suppression de la TP par la loi SARKOZY, nous n'avons plus la certitude que l'on avait sur les 3 taxes. Nous sommes liés à des recettes que nous ne maîtrisons pas et ça deviendra de plus en plus problématique.

Je lis que l'on va augmenter les impôts à la Région alors qu'il n'y a pas d'impôts à voter. Je ne sais pas comment on peut augmenter les impôts à la Région mais ça c'est un autre problème...

D'autre part, en ce qui concerne le choix de la référence au mois -permettez moi, je n'ai pas trop le sens de l'humour aujourd'hui, mais c'est une injure- parce que moi, je fais la référence au mois non pas pour faire des effets d'annonce, mais c'est tout simplement parce que la majorité des contribuables sont mensualisés !

Vous pouvez plaisanter, vous pouvez dire à la semaine- vous croyez que je suis capable de présenter à la semaine? Je fais référence au mois parce que pour les taxes foncières, dans la réalité, je crois que l'on est à 80 % des gens qui ont leur taxe foncière mensualisée. C'est le quotidien, c'est la réalité, c'est pour cela que j'ai fait la référence au mois. Quelqu'un qui paye ses impôts tous les mois ça fait 3 euros de plus. Je crois que l'on est nombreux dans cette Assemblée d'ailleurs à être mensualisés, mais enfin peut être pas, ça dépend...

Ensuite sur les taux : Monsieur LAPORTE, vous êtes maire d'une commune, vous êtes à combien de taux de foncier bâti ?

Hubert LAPORTE :

22,93%

Jean Marie DARMIAN :

Je vous remercie. Je crois que Castillon est à 23,13% Je connais les difficultés de Jacques BREILLAT par rapport à ce taux, comment dire « assez bas » sur des bases faibles. 23,13% sur des bases extrêmement faibles avec un point d'impôt égal à 11000 €.

Jacques BREILLAT :

Le taux n'a pas été touché depuis 2008 car on est plus haut que l'ensemble des communes.

Jean Marie DARMIAN :

Un point d'impôt au Département de la Gironde, c'est 3 M€ sur un budget de 1,3 milliard, alors rectifions et remettons en pourcentage : nous ne sommes pas loin de Castillon la Bataille.

Le Bouscat, 27,92%, Bordeaux 28,10%, Saint Médard en Jalles 23,87% en 2014. Je ne sais pas à combien vous en êtes maintenant? Je ne parle pas de Liliane POVERT car c'est la misère du monde, elle mériterait davantage de subventions. Il faut voir quel est l'intérêt des taux. Les taux ne veulent rien dire sans connaître sur quelles bases vous les appliquez. 1 T3 social à Lormont n'a pas le même rapport que le T3 au Bouscat.

Alors, Monsieur DE FOURNAS, moi je partage l'avis de Monsieur MANGON. UMPS ! Je suis désolé, aujourd'hui j'ai vu un événement sans précédent : j'ai vu l'ex UMP voter contre et le Front national s'abstenir ! Je me dis quand même : il y a une nuance dans la vie politique sur le personnel. Je suppose que le personnel du Conseil départemental en tirera les conséquences.

En ce qui concerne les éléments qui ont été proposés, je le répète, nous avons le choix d'abandonner des politiques -ce qu'a très bien dit Matthieu ROUYEYRE, et ce qu'a très bien dit Emmanuelle AJON. Le Président ne pouvait dire : "je veux 5 de taux mais vous abandonnez telle politique ou telle politique !" Après, aux guichets du Conseil départemental, nous aurions vu arriver les pleureuses nationales !

La réalité, c'est que nous n'avons abandonné aucune politique et au contraire nous augmentons. J'ai proposé de supprimer le FDAEC sur la Métropole... (*oppositions dans l'hémicycle*)

Ce que je souhaite, c'est que le débat ce soir soit raisonné et raisonnable. Parler en pourcentage c'est facile. Si je prends 9% sur pas grand chose ça fait pas grand chose. Si je prends 1% sur beaucoup ça peut faire beaucoup, et à ce moment là, nous ne sommes pas à 3 euros par mois. On serait à beaucoup plus, surtout à Saint Médard en Jalles.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-président. Alors pour conclure, avant de passer au vote, quelques éléments pour lesquels je voulais réagir :

Sur la question du faux suspense, je ne peux pas laisser dire ça.

Je ne peux pas laisser dire ça, d'abord je ne peux pas laisser déformer mon propos des derniers mois de l'année 2015. Quand vous dites : *"vous aviez dit que ce serait un levier ultime, finalement vous l'activez"* ce que j'ai toujours dit, c'était que nous ferions ce que nous pourrions faire en matière d'économie et en matière de contrôle sur la masse salariale, etc, avant d'activer ce levier. *Depuis le début, c'est la question du niveau du levier.* Bon, cette question du niveau du levier, c'est une décision collégiale récente, Jean-Marie DARMIAN l'a évoqué à l'instant. Ma volonté effectivement, était de rester à 5% et de ne pas aller plus haut que 5%. Alors, je vais vous donner quand même quelques éléments du déroulé du travail que nous avons accompli collégialement et qui a permis d'arriver au 9 points de fiscalité. Ce qui va vous démontrer que nous ne sommes pas dans une campagne de communication d'annoncer 20 puis 16 pour faire peur, et ensuite passer à 9. C'est réellement le raisonnement que nous avons suivi.

Au départ, nous n'étions pas tout à fait à 20 en réalité. Nous étions à 16 points de fiscalité, 9 points de fiscalité, contribution de redressement des comptes publics qu'avait évoqué Jean-Marie tout à l'heure, 7 points de fiscalité allocations individuelles de solidarité. *Nous avons fait un travail sur le chapitre 11 "les charges à caractère général"* nous avons gagné 3 points : 9 M€. Nous avons fait un travail sur la masse salariale, quoi que vous en disiez, nous avons gagné un point. Nous avons fait un travail aussi sur certains dispositifs de politique publique. Ça a été douloureux pour les Vice- présidentes et Vice-présidents, parce que je leur ai demandé d'identifier quelles étaient toutes les pistes d'économies dans les délégations qui étaient les leurs. Ils ont fait ce travail, elles ont fait ce travail. Nous aurions pu être, peut être, plus ambitieux, mais nous aurions pour le coup beaucoup plus impacté les girondines et les girondins. Le choix était fait de placer le curseur à 3 M€ d'économies, c'est à dire un point de fiscalité. Et puis sur divers postes que nous avons identifiés ici et là, sur des petites économies que nous avons pu faire par ailleurs : 2 points de fiscalité. Nous avons ainsi gagné 7 points de fiscalité. C'est de cette manière que nous sommes passés de 16 à 9 et ça n'est pas de l'esbroufe et ça n'est pas une campagne de communication : c'est la réalité !

Lorsque nous sommes arrivés à 9, j'ai dit : "je souhaite que nous allions plus bas. Allons à 5. Alors là, nous nous sommes posé la question des autres éléments, des autres leviers dont nous disposons pour aller plus loin. Et je vous les donne clairement, parce que nous aurons peut être à les activer pour 2017. Un certain nombre de cession de patrimoine immobilier. Nous avons aujourd'hui des biens que nous pourrions envisager de vendre parce qu'ils ne correspondent plus aux compétences que nous avons à exercer au travers de la loi NOTRe, parce qu'il nous paraîtrait logique aujourd'hui de vendre ces biens. Nous pourrions ainsi gagner un point de fiscalité demain.

Les cessions de parts, je vous rappelle que la loi NOTRe prévoit des cessions de parts sur les SEM, les aéroports, mais nous faisons partie aujourd'hui de la gouvernance aéroportuaire et également la Route des Lasers, nous pourrions ainsi gagner un point de fiscalité. Nous avons donc dans les réunions bilatérales avec les Vice-présidents, identifié quand même d'autres pistes sur lesquelles nous pourrions travailler. Nous n'avons pas fait le choix cette année de les impacter, mais nous pourrions peut être gagner 2 points de fiscalité, par contre cela voudrait dire que nous abandonnerons réellement certains pans de politiques publiques et que là, ce sera un choix qu'il faudra aussi assumer de la même manière en responsabilité.

Et puis dernier point -et j'ai refusé que ce soit le cas- au bout du compte, c'est que nous baissions notre épargne brute et de ce fait, que nous baissions nos investissements.

Quand nous avons pris cet engagement du milliard d'euros d'investissements, nous l'avons pris, encore une fois, non pas pour produire des chiffres majeures mais surtout pour faire travailler l'économie girondine et

garantir le maintien des emplois et bien évidemment assurer en maîtrise d'ouvrage directe le maintien de nos équipements, voire la construction d'équipements nouveaux.

Donc, ce passage de 16 à 9 n'est pas de la communication, c'est une réalité de travail accompli, et ça a été une vraie douleur au bout du bout que d'arriver à ces 9% d'augmentation parce que nous n'étions pas forcément tous d'accord dans la majorité départementale et ça a été un vrai débat entre nous que de faire ce choix.

J'ai souhaité, pour ce qui me concerne, que ce soit un choix majoritaire nous avons donc collectivement voté majoritairement pour cette augmentation de 9% mais c'est vraiment un travail de concertation et de construction patiente et progressive qui nous a amené à ce choix là. Donc je ne peux pas entendre, Monsieur LAPORTE, je ne veux pas revenir là dessus mais quand même parce que je trouve que le propos est blessant, je ne peux pas entendre que pour nous 39 euros par an ce n'est rien. Nous avons pleinement conscience de ce que représentent ces 39 euros pour les Girondines et les Girondins. Nous connaissons trop les uns et les autres les populations que nous représentons et que nous côtoyons dans nos permanences, dans les rencontres régulières que nous avons avec eux pour ne pas mesurer ce que représente cette augmentation. Concernant la masse salariale et les efforts Monsieur BREILLAT, vous me dites : nous voulons un plan détaillé de ce que vous allez accomplir au niveau de la masse salariale. Je rebondis sur un propos que j'avais tenu à l'égard de Jacques MANGON à la précédente plénière, je crois.

Un travail sur la masse salariale est un travail de dialogue social. Hervé GILLÉ l'a beaucoup évoqué tout à l'heure. Le dialogue social, là aussi c'est un travail pas à pas où nous prenons le risque d'un mouvement social d'ampleur. Certains l'ont fait c'est leur choix. Nous faisons en sorte de maintenir le dialogue social que nous avons avec les représentants syndicaux. C'est ce choix là que nous avons fait et que j'assume pleinement en tant que Président. Donc, nous avancerons sur cette question. Nous avons bien en tête les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Il n'est pas question pour autant que nous cassions la machine salariale du Département. Donc c'est dans ce cadre là que nous avancerons.

Sur la question de l'exaspération sur la fiscalité, vous traduisez Monsieur BREILLAT l'exaspération des Girondines et des Girondins concernant la fiscalité. Vous la traduisez, nous pouvons la vivre aussi les uns comme les autres au quotidien et le Président que je suis n'échappe pas à cette remontée là mais ce que nous vivons aussi c'est l'exaspération sur ce qui n'est pas fait par le Département. Des collègues qui ne sont pas rénovés et pour lesquels il y a une attente forte et Alain MAROIS peut en parler en connaissance de cause ainsi que Carole GUERE. Aujourd'hui un certain nombre de nos établissements doivent être rénovés doivent être réhabilités. C'est une question de confort minimal que nous devons à nos collégiens et au corps enseignant.

Les routes, je vous rappellerai le douloureux épisode de Puisseguin avec ces propos portés à tort sur l'état de nos routes départementales. J'ai déjà dit à plusieurs reprises je ne transigerai pas sur la sécurité de nos routes et nous devons maintenir le volume des investissements.

La protection de l'enfance, nous l'évoquions tout à l'heure avec Emmanuel AJON, là aussi nous avons besoin de recruter des assistants familiaux. Il y a une demande croissante au niveau de la protection de l'enfance je ne peux pas moi qui est la responsabilité personnelle directe de la protection de ses enfants, considérer que nous ne devons pas continuer à investir dans ce domaine là.

Les aides aux communes nos 27 millions d'euros, ils sont très faciles à trouver ils correspondent aux aides aux communes et aux communautés de communes, dans ce Département. Christine BOST pourrait dans ce cas vous proposer tout simplement que nous arrêtons les aides aux communes et aux communautés de communes, et effectivement nous retrouverions facilement nos 27 millions d'euros sans impacter le citoyen Girondin. Je connais chez certaines et certains d'entre vous dans l'opposition notamment, leur ténacité pour tenir la porte du service des aides aux communes départemental, pour faire en sorte qu'ils obtiennent les aides qu'ils attendent au niveau de leur commune et leurs EPCI. Je ne suis pas persuadé que vous alliez dans ce sens là et donc nous n'avons pas non plus fait ce choix là.

Le haut débit Matthieu l'évoquait, C'est une demande récurrente de toutes les rencontres territoriales, de toutes les rencontres que j'ai pu avoir avec les maires lors de la période des vœux. Nous avons fait le choix de cet effort pour suppléer la carence du privé. Nous pensons que c'est une nécessité dans une logique Monsieur DE FOURNAS, oui, d'équité des territoires et si nous n'accomplissons pas ce travail là au niveau du Département, personne ne le fera. Donc c'est un choix que nous portons et c'est un choix que nous assumons.

Donc toutes ces demandes se sont exprimées aussi sur le terrain et nous ne pouvons pas, ne pas les entendre. Pas moins en tout cas que l'exaspération à l'égard de la fiscalité. Donc c'est ce choix là que nous avons fait dans le cadre de ce que nous vous présentons aujourd'hui.

Ce qui est affligeant quand même, même si il y a eu des choses intéressantes dans le débat que nous avons eu, c'est que derrière le petit doigt de la fiscalité vous masquez quelque part la réalité de ce qu'est notre action quotidienne et qui précisément aide le quotidien des Girondins dont vous prétendez que nous le connaissons pas.

Ces actions là existent et ce débat que nous avons sur la fiscalité ne doit pas masquer quand même les 1,6 milliard d'euros que nous investissons au quotidien pour les Girondines et pour les Girondins.

Et cette action au quotidien vous en revendiquez la mise en œuvre en coupant les rubans et je vous vois dans un certain nombre d'inaugurations alors que vous n'avez pas précisément voté les recettes permettant de les financer. Donc j'entends bien que vous jouiez là de votre position facile, pureté politique de ceux qui ne sont pas aux manettes, c'est votre place dans le jeu de rôle, mais elle induit un reproche que vous m'avez fait que je vous retourne : c'est vous qui faites à ce moment là de la communication politique alors que nous, nous assumons notre rôle, celui d'offrir aux Girondins les équipements et les services qu'ils attendent.

Je vous propose à présent de passer au vote concernant l'évolution du taux de fiscalité. Qui est contre? Pierre LOTHAIRE, bien contre c'est ça? Qui s'abstient? Je vais quand même demander parce que c'est un vote important : qui est pour ? Je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU GROUPE GIRONDE AVENIR ET DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Il nous reste juste un point qui est une motion.

Alors avant, parce que nous avons encore omis de vous faire approuver le compte rendu de la précédente réunion. Pour la prochaine fois, ça s'inscrit dans le tableau pour je ne l'oublie pas ! Aviez-vous des observations? Des remarques ? Des corrections à apporter au précédent rendu? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

LES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 20 NOVEMBRE, 17 ET 18 DÉCEMBRE 2015 SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

Donc, dernier sujet : une motion contre l'extension de la porcherie de Saint Symphorien qui est présentée par les groupes socialiste et écologiste et qui la présente? Dominique FEDIEU

Dominique FÉDIEU :

Donc cette motion a bien été travaillée par les groupes socialistes et écologistes.

***MOTION CONTRE L'EXTENSION DE LA PORCHERIE DE
SAINT-SYMPHORIEN PRÉSENTÉE PAR LES
GROUPES SOCIALISTE ET ÉCOLOGISTE***

En janvier 2014, la porcherie LE LAY située à Saint Symphorien dans le canton des Landes de Grave a fait la demande d'une extension de ses installations d'élevage porcin. Le nombre d'équivalent animaux devrait passer de 7 600 à 11 600 animaux et les surfaces d'épandage de 413 hectares à près de 1 500 hectares.

A quelques semaines de la décision du Préfet de la Gironde, le Conseil départemental s'interroge sur la pertinence de ce projet. De plus une procédure d'enquête publique a abouti à un avis défavorable du commissaire enquêteur en mars 2014. En préalable il convient de rappeler que des travaux d'ordre réglementaire étaient nécessaires avant que ce projet d'extension ne voit le jour et qu'ils doivent être réalisés dans les meilleurs délais. De plus si nous réaffirmons notre attachement au maintien de chaque emploi présent sur notre territoire nous demeurons vigilants sur l'impact environnemental des activités économiques. Le modèle actuel d'agriculture industrielle est en crise et n'est pas porteur d'avenir pour les hommes et les

territoires. Il induit des coûts indirects pour l'Etat et les collectivités, que ce soit pour la qualité du sol de l'eau et de l'air. De nombreuses institutions : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Parc Naturel Marin du bassin d'Arcachon, le SAGE du CIRON, le SAGE de la LEYRE, l'ODG Sauternes et Barsac, des élus, maires, députés, conseillers départementaux et de nombreuses associations locales et nationales se sont également prononcés contre cette extension. Nous entendons cette forte mobilisation des Girondins qui dépasse les clivages politiques. Le Conseil départemental de la Gironde engagé auprès des producteurs, dans une démarche de promotion de la qualité des produits Girondins, mais également porteur de politique respectueuse de l'environnement et économiquement viable, ne peut pas cautionner ce projet d'extension de la porcherie de Saint Symphorien et affirme s'y opposer.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur MANGON...

Jacques MANGON :

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Quelques remarques même si sur le fond nous partageons le fait qu'il faut faire évoluer cette proposition. Il nous semble que la façon dont la motion est rédigée, est une rédaction à charge qui pourrait être mal comprise par les agriculteurs qui se débattent, comme vous le savez, dans des difficultés extrêmement importantes notamment les éleveurs. Et nous pensons qu'il serait utile de modifier, en particulier, le dernier paragraphe. Donc c'est la raison pour laquelle nous faisons une proposition qui nous paraît aller dans un sens plus souhaitable et moins méprisant à l'égard la profession agricole qui a quand même comme vous le savez beaucoup de difficultés, qui mérite d'être soutenue et non pas rejetée dans les ténèbres.

Donc ce dernier paragraphe de la motion nous proposons remplacer par le paragraphe suivant -je pourrais vous le communiquer après par écrit- nous proposons de remplacer par les éléments suivants : *"si la question du développement de la filière porcine à une échelle économiquement viable se comprend et peut être soutenue, la méthode de gestion des déchets pose le véritable problème.*

En effet, l'épandage comme seul mode de gestion des effluents paraît condamnable au regard des objectifs environnementaux poursuivis. C'est pourquoi le Conseil départemental demande au Préfet de surseoir à la décision d'autorisation d'extension de façon à permettre l'émergence de procédés alternatifs de gestion des effluents, bio méthanisation par exemple, et concilier ainsi le développement de la filière et la protection de l'environnement."

Il nous semble que cette rédaction tout en partageant un peu l'objectif qui était celui j'imagine des auteurs de la motion serait de nature à mieux concilier le soutien de la filière agricole et cette position de principe.

M. LE PRÉSIDENT :

Demandes de prise de parole d'Hervé GILLÉ, Alain RENARD et de Stéphane SAUBUSSE...

Hervé GILLÉ :

Merci monsieur le Président. Il est vrai que sur ce dossier, avec Sophie PIQUEMAL, on a eu un certain nombre de rencontres, d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes puisque c'est donc une installation qui se situe à Saint-Symphorien, qui fonctionne déjà ou qui parfois dysfonctionne d'ailleurs et qui engendre un certain nombre de gênes au niveau de la commune. Il faudrait aussi préciser que l'extension qui est prévue, ne prévoit pas de création d'emplois. Alors que dans une approche aussi économique on pourrait aussi considérer le modèle dans son entier voir qu'est-ce qu'il apporte aussi au niveau du territoire. Cette extension n'apporte pas de création d'emplois, n'apporte pas une plus-value réelle sur le plan économique. Comme cela a été souligné un des problèmes majeurs effectivement c'est l'épandage et notamment sur des sols qui ne s'y prêtent absolument pas puisqu'il s'agit de sols qui sont des sols sableux et qui de fait, ne permettent pas de traiter au mieux les épandages et il y a donc là une situation vraiment un peu particulière. Ca a été souligné, l'ensemble des parties prenantes de proches ou de loin sont contre effectivement ce projet qui s'inscrit dans une filière et dans une demande plus importante au niveau du jambon de Bayonne. Il semble qu'il y ait des

besoins effectivement spécifiques à ce niveau là, mais très certainement que l'implantation déjà qui avait été choisie à Saint-Symphorien n'était sans doute pas la plus judicieuse. Et le fait de l'étendre encore aujourd'hui, poserait effectivement un nombre de problèmes relativement important. Donc si besoin il y a, il faudrait qu'il y ait des exploitations qui puissent s'implanter par ailleurs. Peut être un peu plus proches d'ailleurs du lieu de production de jambon de Bayonne en tant que tel mais en tout cas, nous pouvons en témoigner aujourd'hui ce projet n'apporte aucune plus-value particulière sur le plan économique et social de près et de loin sur ce secteur de Saint-Symphorien.

M. LE PRÉSIDENT :

Alain RENARD...

Alain RENARD :

On a là en effet un volet environnemental, vous comprendrez que j'y soit particulièrement attaché par rapport à la question de la ressource en eau notamment, mais je voudrais quand même attirer l'attention sur le fait que c'est une entreprise de transformation porcine parce que pour moi ce n'est pas de l'élevage. L'élevage de cette taille là ne correspond pas à la situation des éleveurs de Gironde et d'Aquitaine et que ce type d'outil de production industrielle n'a aucune capacité à conforter des politiques de qualité qui sont conduites par ailleurs. Je peux vous dire que ce type de projet n'a n'apporte rien par rapport à une défense d'un élevage à taille humaine et à la valorisation d'un travail de qualité donc je pense qu'il y avait qu'il n'y a pas uniquement la question -qui est essentielle- du traitement des effluents. il y a aussi un modèle de production qui est complètement contreproductif en termes de bilan carbone en termes d'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vois que le "renard" a mis un pied dans la porcherie. Monsieur SAUBUSSE c'est à vous...

Stéphane SAUBUSSE :

Oui. Bien le "renard" est aussi très pertinent (rires). Donc je ne vais pas contredire ce qu'a dit Alain, mais c'est au niveau économique aussi que cette porcherie, est une aberration- ce n'est pas au moment où les prix du porc sont à la baisse qu'on va augmenter massivement la production. Et ça posera des problèmes à la filière porcine. Peut être pas ici puisqu'on n'en a pas d'autres de ce type là dans la région, mais ailleurs et ce n'est pas très malin pour les copains éleveurs porcin de demander une extension. Le groupe écologiste est très heureux de ce travail en commun avec le groupe socialiste parce qu'effectivement nous sommes impliqués sur le dossier depuis assez longtemps et nous sommes engagés auprès des associations. Vous avez déjà organisé, le 2 mars, je crois, une manifestation devant la Préfecture et nous sommes ravis d'avoir du renfort pour ce dossier qui est emblématique de ce contre quoi il faut lutter dans le Département.

Donc à Saint-Symphorien, l'exploitation LE LAY demande d'augmenter de 60% le nombre d'animaux présents sur son site pour un seul emploi hypothétique créé. C'est une aberration qui ne satisfait ni au confort de travail des salariés de l'exploitation, ni aux conditions de vie des animaux qui n'ont cessé de se dégrader au fil des années dans cette porcherie. Les litières naturelles ont fait place à des caillebotis. La place allouée à chaque animal s'est réduite et continua à diminuer pour un rendement toujours plus optimisé en dépit du bon sens et de l'éthique. Comme dans tout élevage industrialisé, les animaux tombent plus facilement malades et sont faibles physiquement ce qui implique de leur administrer des antibiotiques et des compléments alimentaires à base de Zing et de cuivre. Or ces éléments mal éliminés par leur organisme se retrouvent dans le lisier produit. La pollution des sols, de l'eau et de l'air engendrée a été dans le cadre de la demande d'extension de cette porcherie, mal ou sous évaluée. C'est d'ailleurs pour ça que l'avis du commissaire enquêteur est défavorable. On peut tout de même noter qu'une étude hydrologique réalisée en 2015 révèle des taux de nitrates de 50 milligrammes par litres, au dessus du seuil de bonne qualité, sur 7 des 11 points où des prélèvements ont été effectués. Nous signalons également que la porcherie de Saint-Symphorien est accréditée par le label "jambon de Bayonne" ce qui nous laisse un peu perplexe sur les méthodes de production acceptées par cette appellation, malgré le gage de qualité présent dans l'esprit des consommateurs. C'est l'une des raisons pour laquelle engagement du Département aujourd'hui est nécessaire afin de montrer que notre institution soutient avant tout les filières de qualité loin de l'industrialisation agricole. Enfin nous ajoutons qu'une pétition réunissant 50000 signataires a été déposée par plusieurs organisations comme les "les amis de la terre", la SEPENSO, la Confédération paysanne, le Collectif Plein Air. Cette mobilisation citoyenne, doublée d'une

mobilisation politique forte doit être entendue par le Préfet et nous espérons qu'un maximum de nos collègues tous bords politiques confondus voteront pour cette motion.

Grégoire DE FOURNAS :

Merci Monsieur le Président.

Vous nous avez fait le compliment -en tout cas nous le prenons comme un compliment- d'avoir, malgré le fait que nous n'ayons pas eu du groupe de travail, travaillé cette séance plénière et cette commission permanente.

Malgré tout nous aurions bien voulu déposer la même motion à laquelle nous avions pensé, mais nous n'avons pas eu le temps matériel. Et je peux dire étant moi-même Viticulteur que je suis particulièrement sensible au fait de la disparition de la viticulture familiale et plus généralement de l'agriculture familiale et paysanne et que le terme que vous employez en cette motion d'agriculture industrielle me touche beaucoup. C'est pour cette raison que nous voterons cette motion.

Pour l'intérêt général nous sommes prêts à le faire, tout en ayant quand même à l'esprit que vous faites partie du Parti socialiste qui soutient une Europe très libérale -permettez quand même de le dire- qui soutient cette agriculture industrielle. Ne serait-ce que dans le traité TAFTA dont je me réjouis d'ailleurs, mais il a fallu beaucoup de temps après le Front national pour que des élus parlementaires socialistes se saisissent de cette question, un traité TAFTA qui pousse tout droit l'agriculture vers l'agriculture industrielle et qui pose le gros problème du secret dans les débats. Je ne pense pas honnêtement, mais je ne veux pas me mettre à nouveau, notre collègue Jacques MANGON à dos, mais je ne pense pas qu'il y ait confusion chez les agriculteurs sur ce type d'agriculture industrielle. Ils sont au quotidien et même confrontés à cette mutation de l'Agriculture et je pense qu'ils comprendront très bien ce dont il s'agit dans cette motion.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, juste pour rappel : nous avons pris une motion je crois c'est en décembre 2014 pour que le Département soit zone hors TAFTA justement donc c'est déjà un sujet que nous avons traité dans cet hémicycle, à l'époque vous n'y étiez pas.

Il me semble Monsieur MANGON, au vu de ce que j'entends des débats, que votre motion n'est pas en odeur de sainteté. Donc je propose le texte de la motion initiale au vote. Pardon, Monsieur LORIAUD...

Xavier LORIAUD :

Juste pour compléter les propos, nous voterons cette motion avec vous. Nous souhaitons effectivement et nous souhaitons que ça soit rapporté au débat, même si ce n'est pas retenu à la motion que le sujet essentiel. De ce qu'on a pu lire sur leurs rapports notamment du commissaire enquêteur, le gros problème c'est effectivement le traitement des effluents. Voilà après la question du modèle, il faut rentrer aussi dans les détails or ce type de débat sur l'agriculture productiviste mériterait plus que 10 minutes à la fin d'une séance. Voilà c'était aussi, c'est toujours le problème du côté un peu réducteur de certains débats que l'on pourrait avoir mais évidemment nous soutiendrons cette motion parce que sur le fond c'est un immense problème d'environnement notamment de qualité des eaux et il nous paraît très important.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Il n'y a ni opposition ? Ni abstention ? C'est donc un vote unanime.

DÉCISION : MOTION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

En conséquence, la présente délibération consiste à approuver le procès verbal de la séance du 14 Avril 2016.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Le procès verbal de la séance du 14 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 30 juin 2016.

Le Président du Conseil départemental,

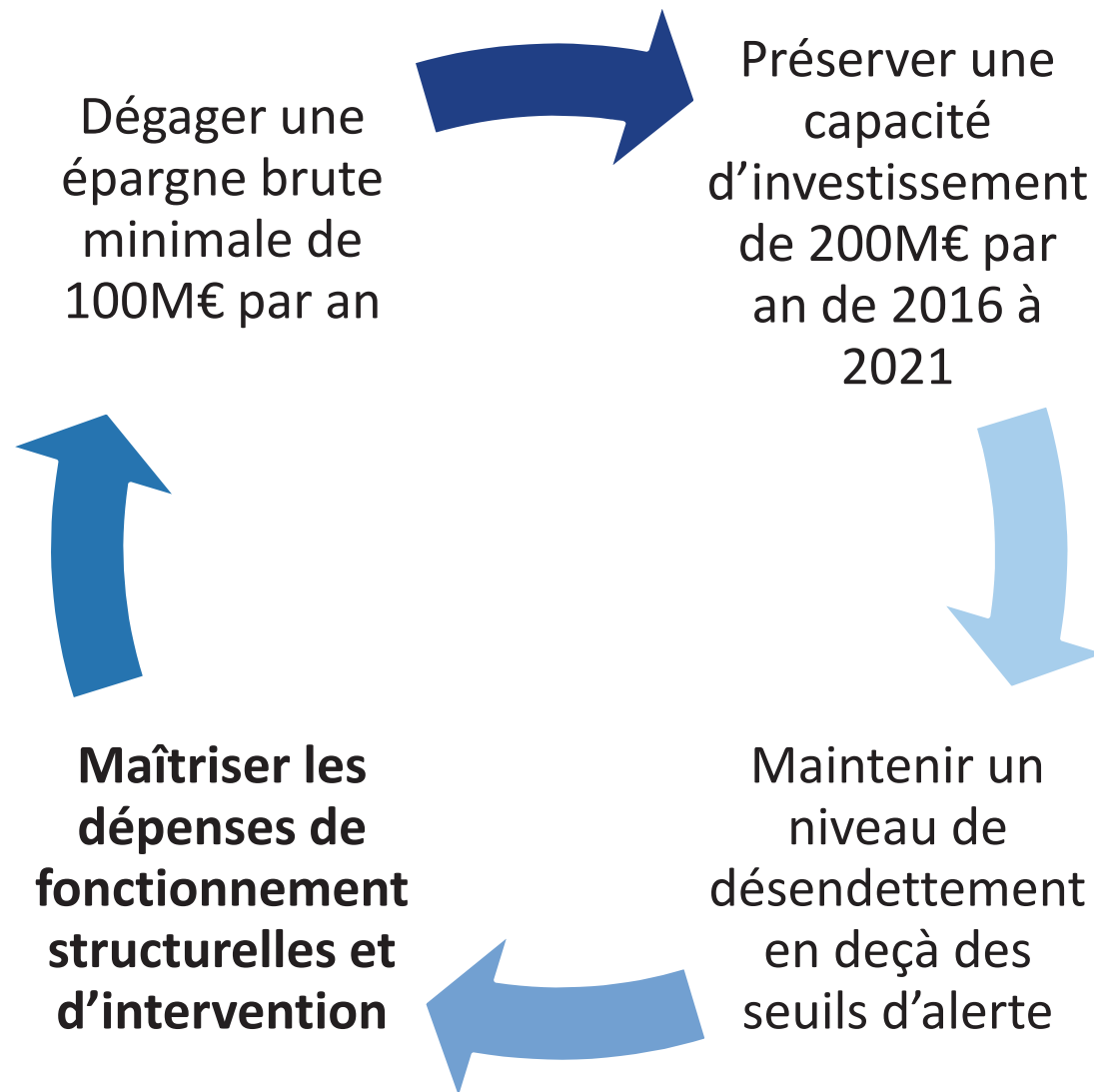


Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde

COMPTE ADMINISTRATIF 2015



LES ENGAGEMENTS DE LA STRATEGIE FINANCIERE :



« ..Notre institution s'est engagée à poursuivre les efforts pour optimiser les deniers publics »

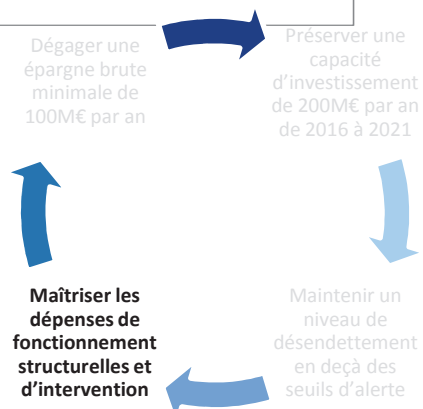
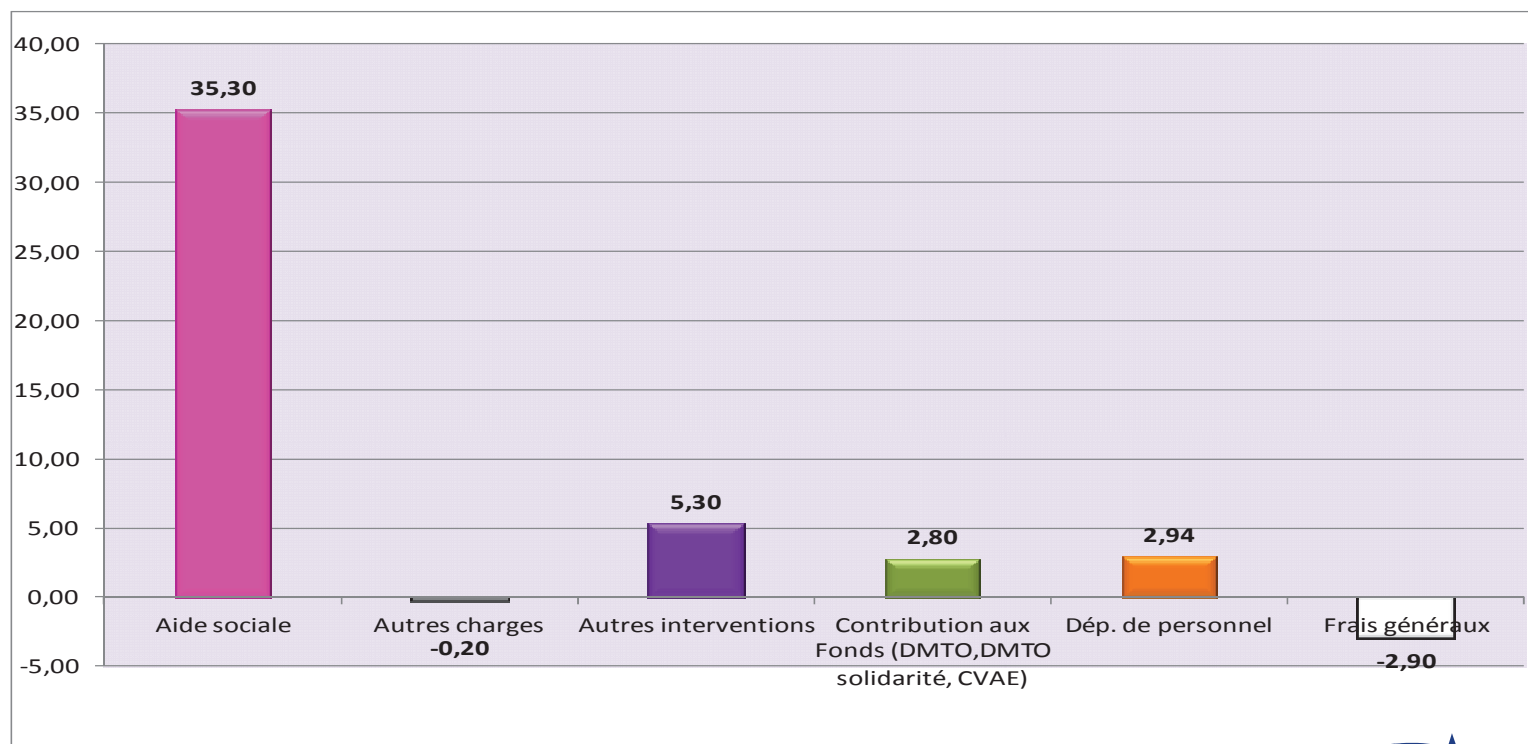
Discours du Président JL Gleyze
- DM2 2015 novembre 2015 -

LES ENGAGEMENTS TENUS

Des taux de réalisation des dépenses 2015 soutenus

En Investissement	87,6 %
En Fonctionnement	98,6 %

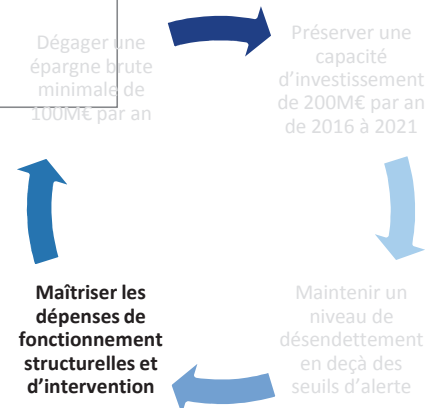
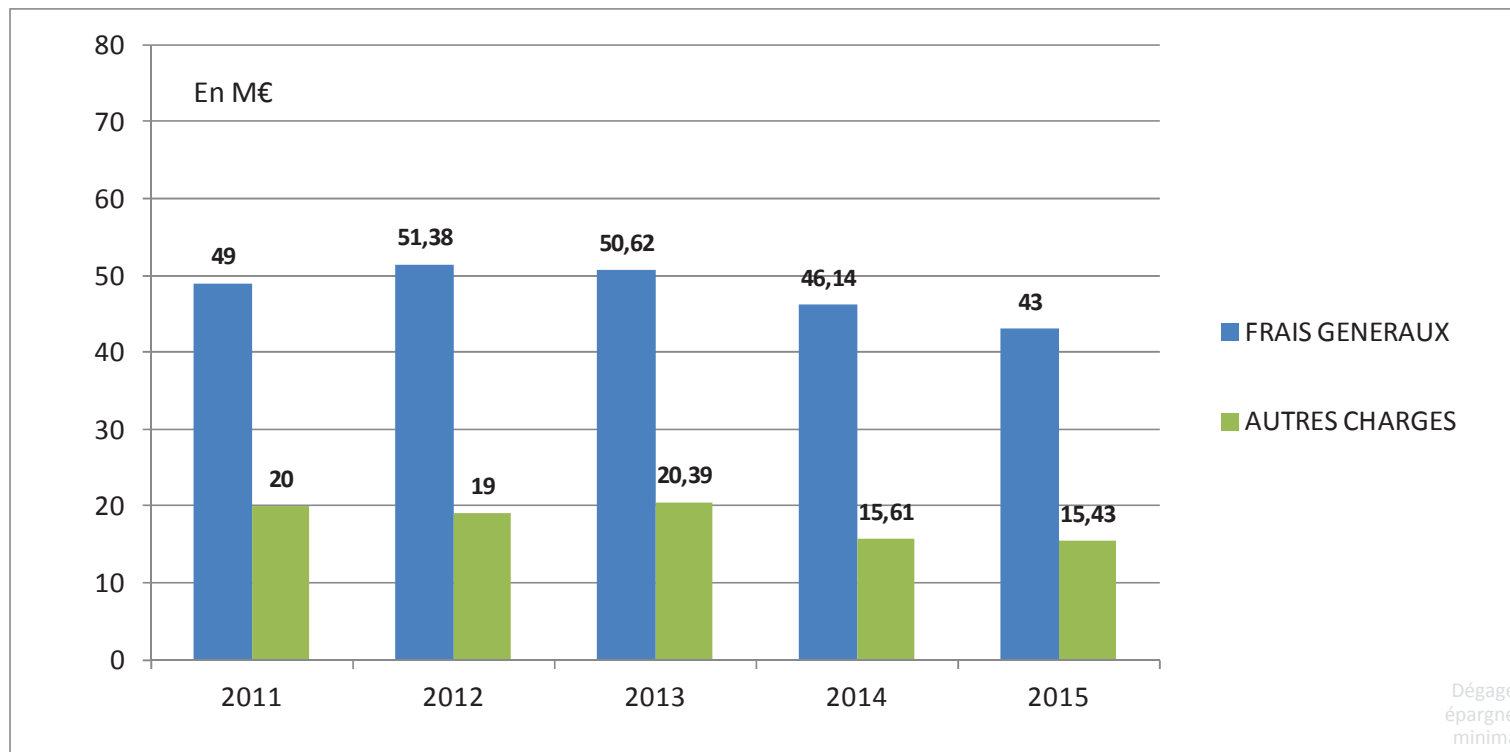
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Flux en M€ entre 2014 et 2015



Les dépenses de moyens

« ...Notre collectivité, ses agents et ses élus se sont attachés à réduire les charges de gestion, ont contenu la hausse des dépenses en ressources humaines, et ont œuvré à la hiérarchisation des politiques départementales . »

Les charges à caractère général



Quelques illustrations de cette baisse :

Achats et fournitures

-6%

- 7.5% sur le carburant
- 12% sur les frais d'alimentation
- 23% sur les fournitures

Prestations de services

-6.5%

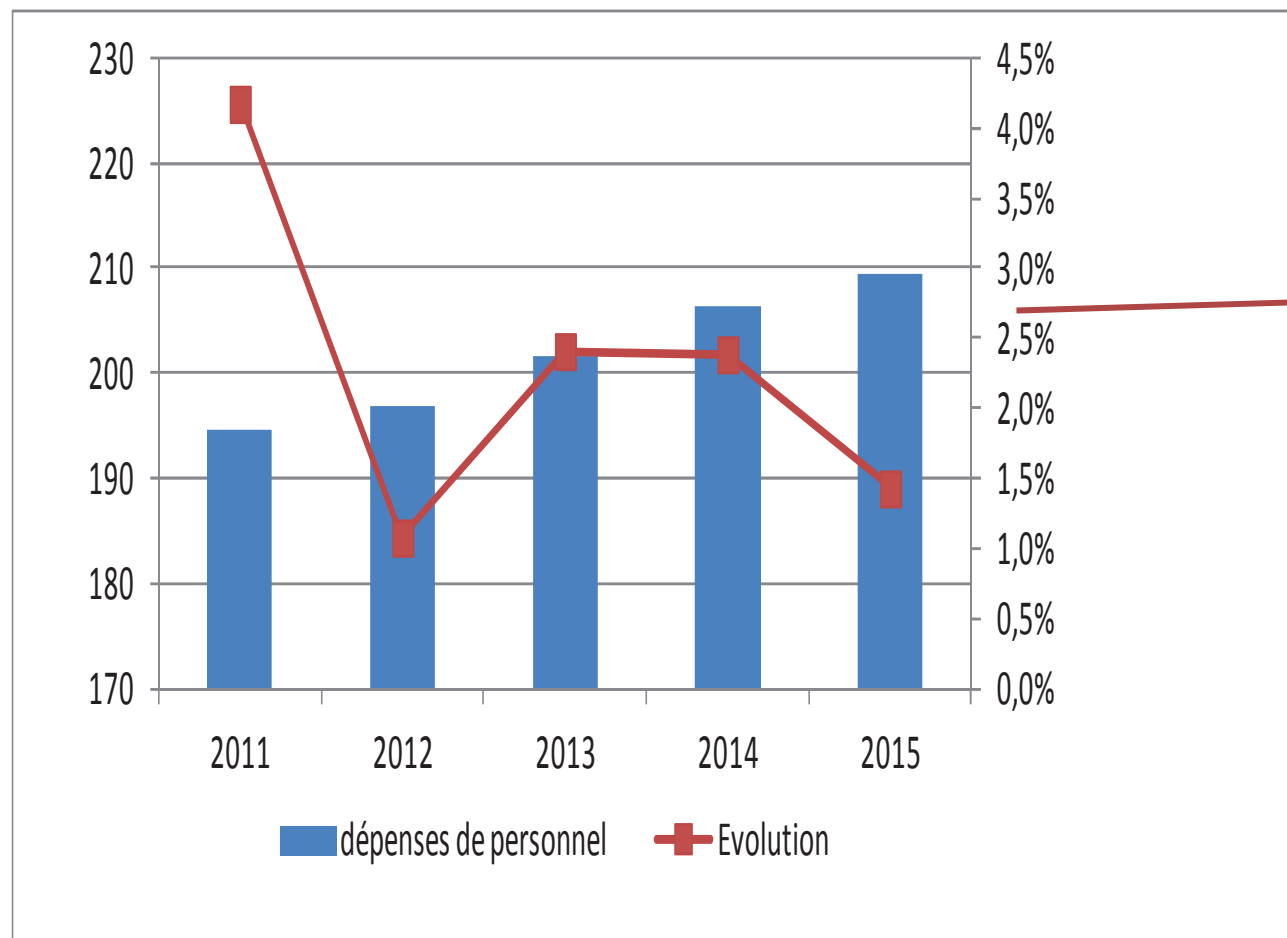
- 7% sur les locations
- 34% sur l'entretien des bâtiments
- 6% pour les dépenses de voirie

Frais divers

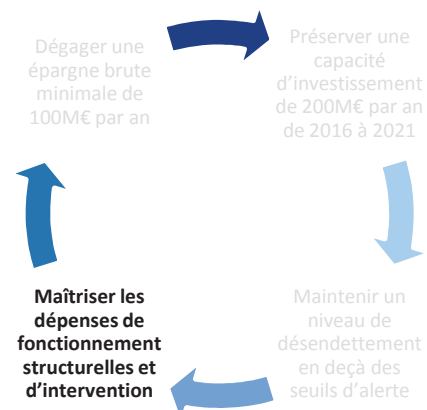
-5%

- 4% sur les frais d'affranchissement
- 6.5% sur les frais de déplacement
- 5.4% sur les frais de publications

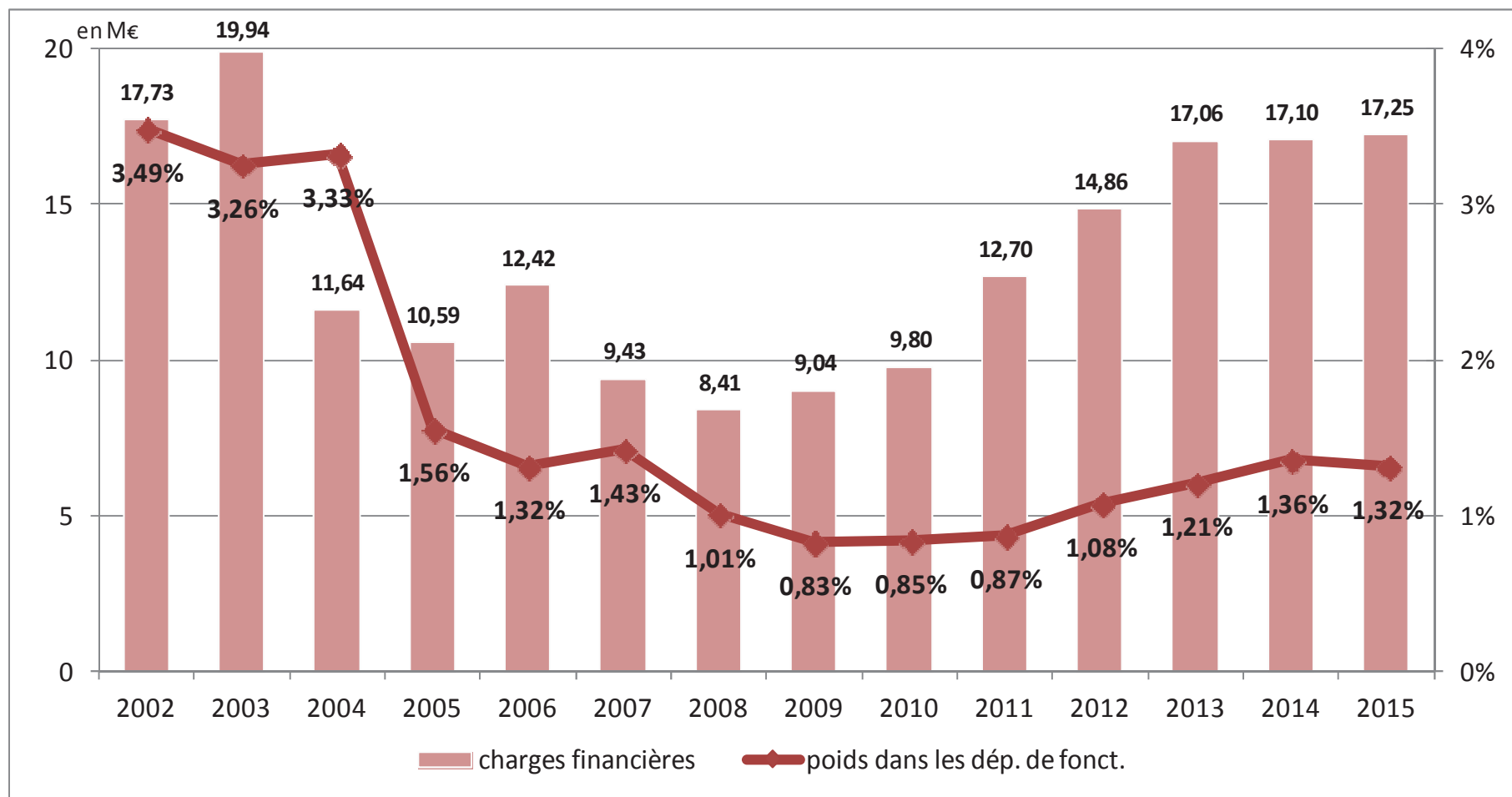
Evolution des dépenses de personnel



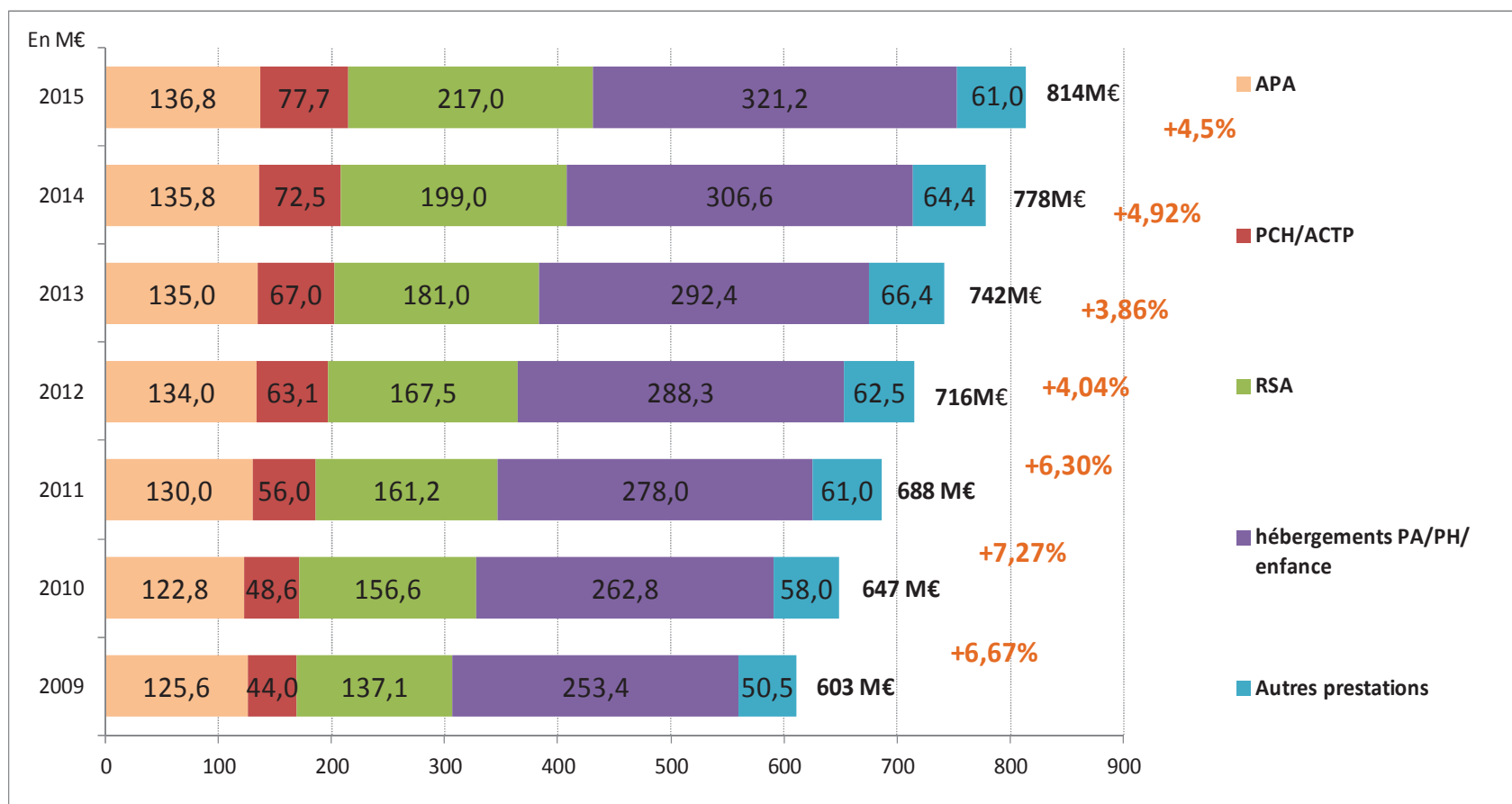
- Incidence du 2^{ème} volet des dispositions indiciaires concernant les agents de cat C
- mesures d'avancement et d'échelon



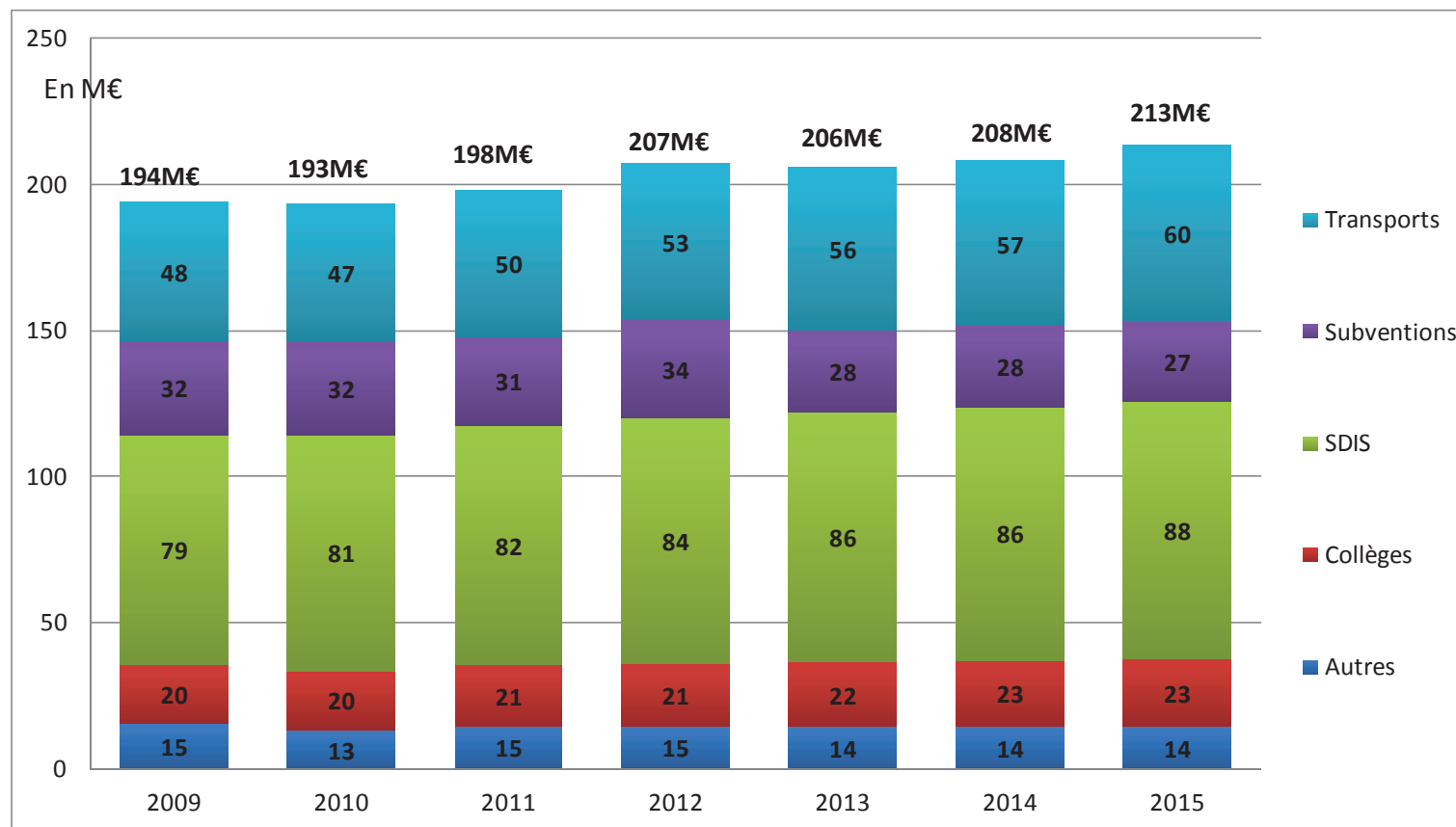
La maîtrise de la charge de la dette



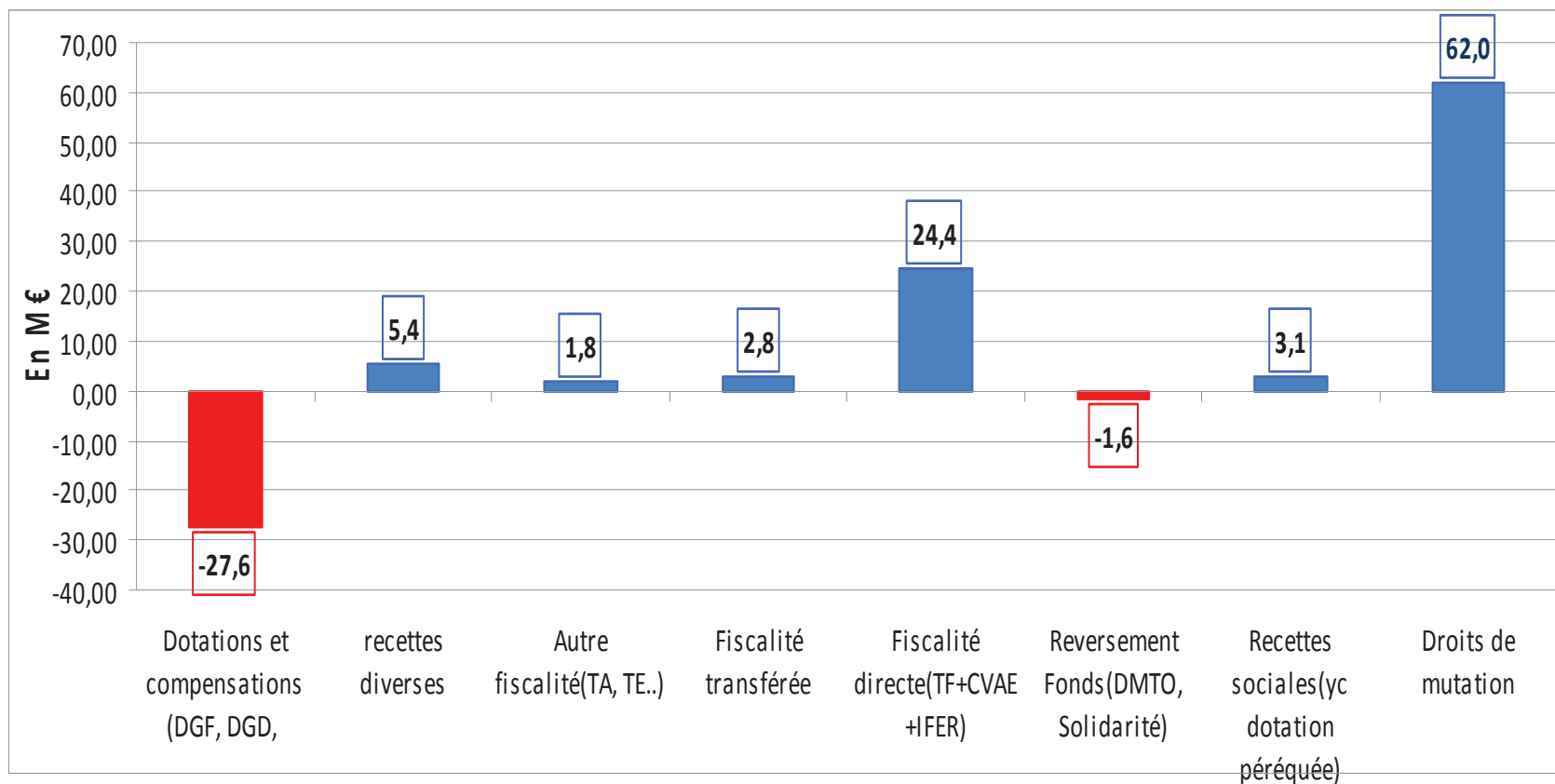
Au titre des Dépenses de solidarités humaines...



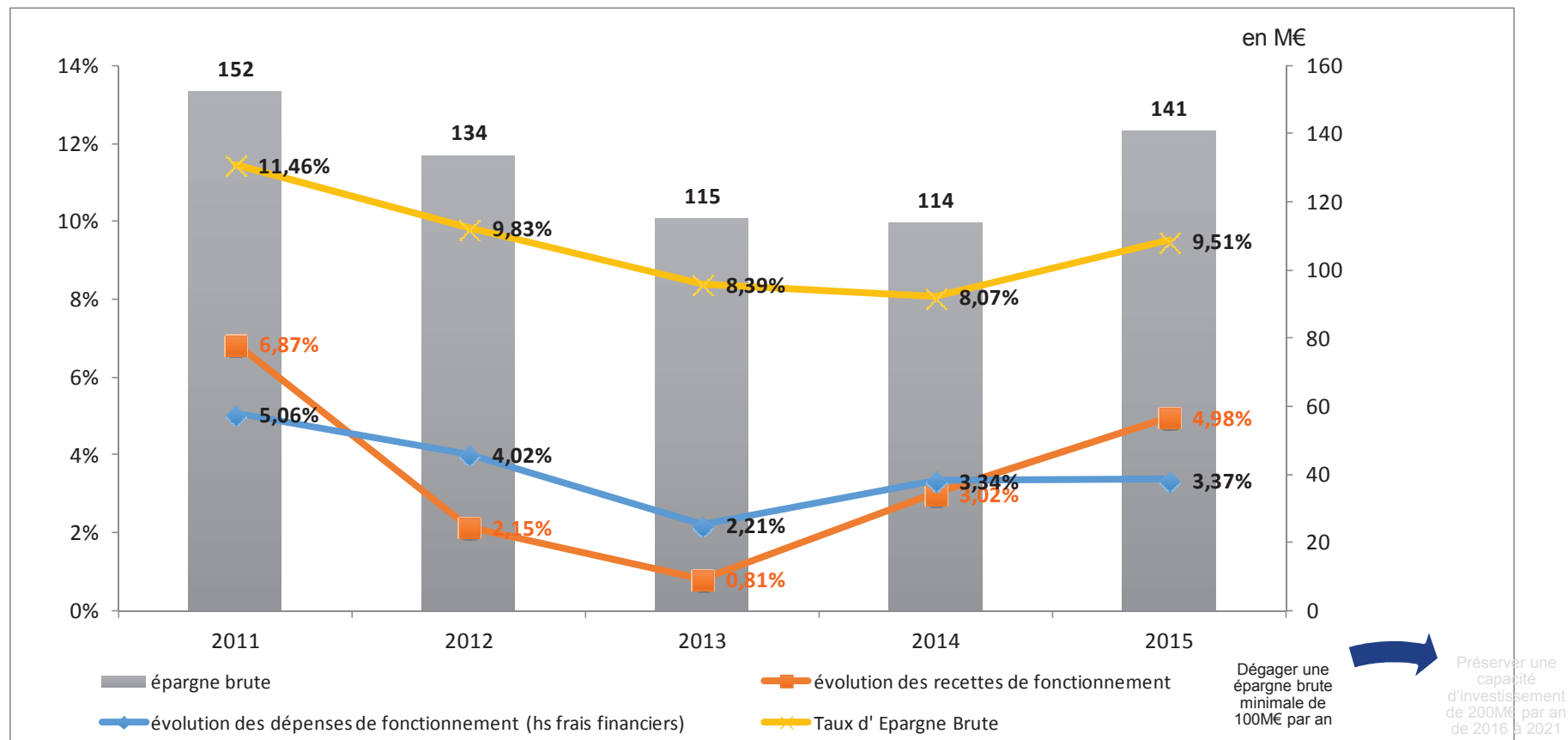
La poursuite des Dépenses d'intervention notamment au travers des budgets du SDIS et des transports



La dynamique des recettes essentiellement portée par les DMTO



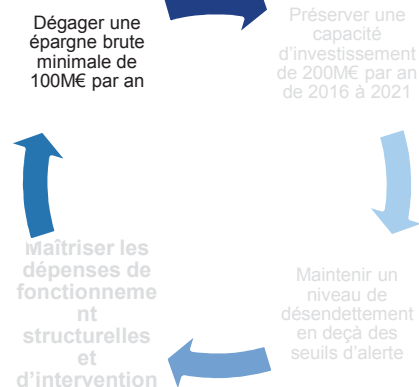
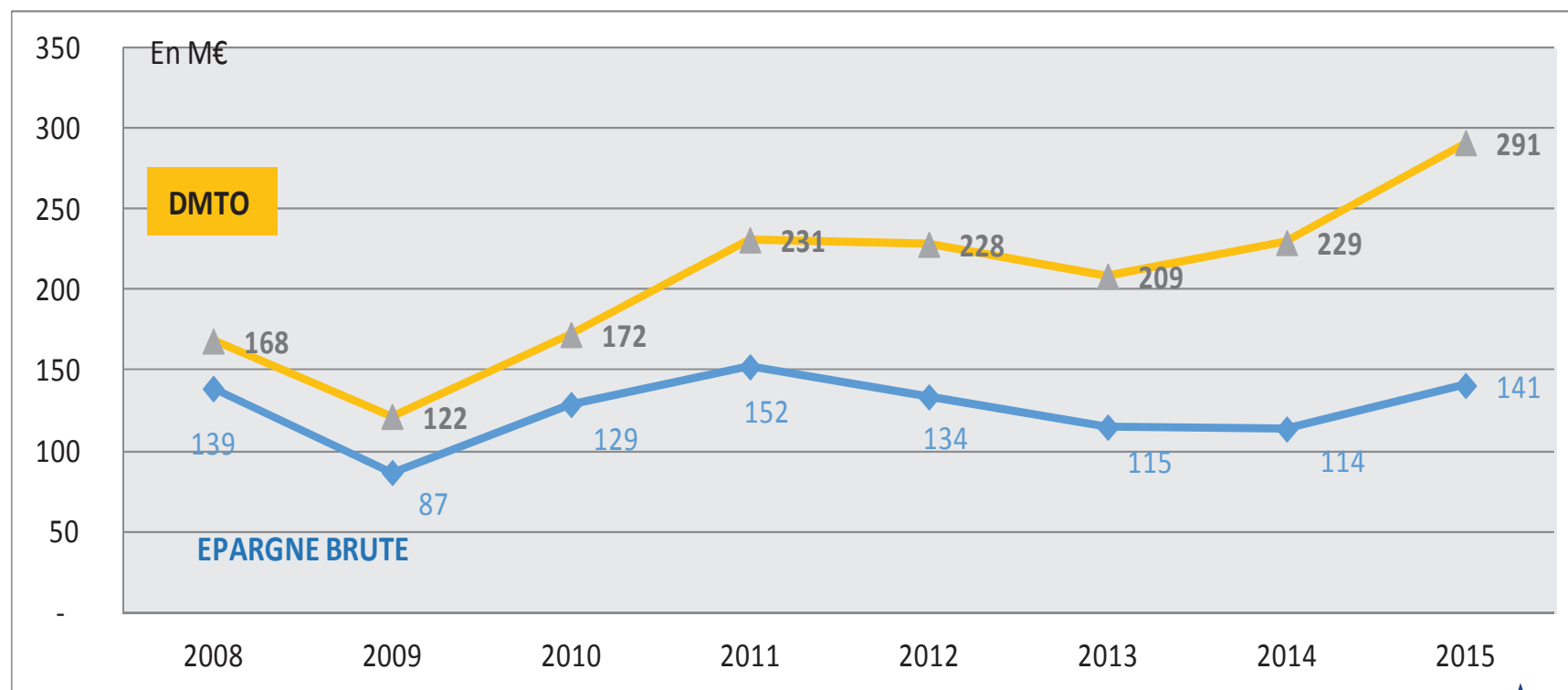
L'évolution de l'épargne brute



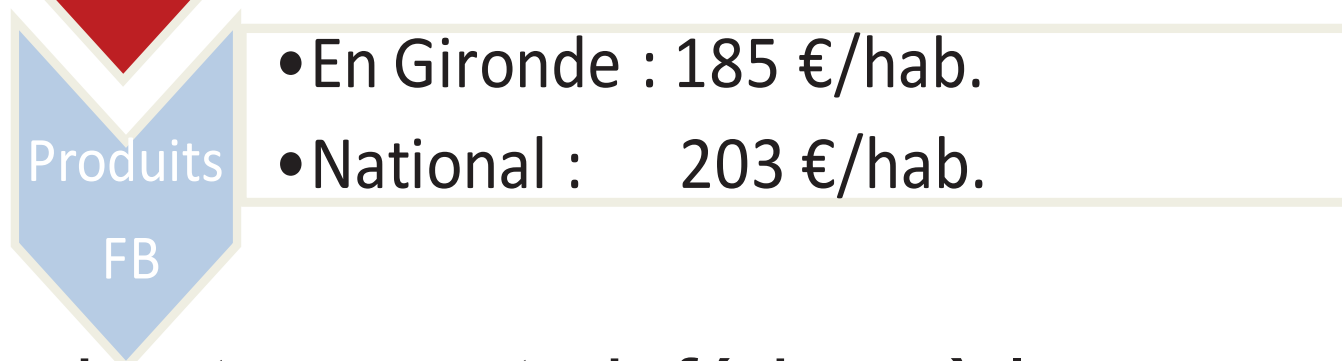
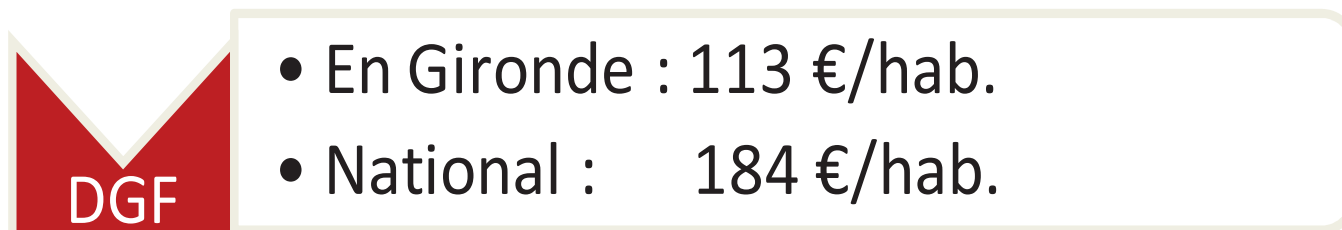
maîtriser les dépenses de fonctionnement structurelles et d'intervention

Maintenir un niveau de désendettement en deçà des seuils d'alerte

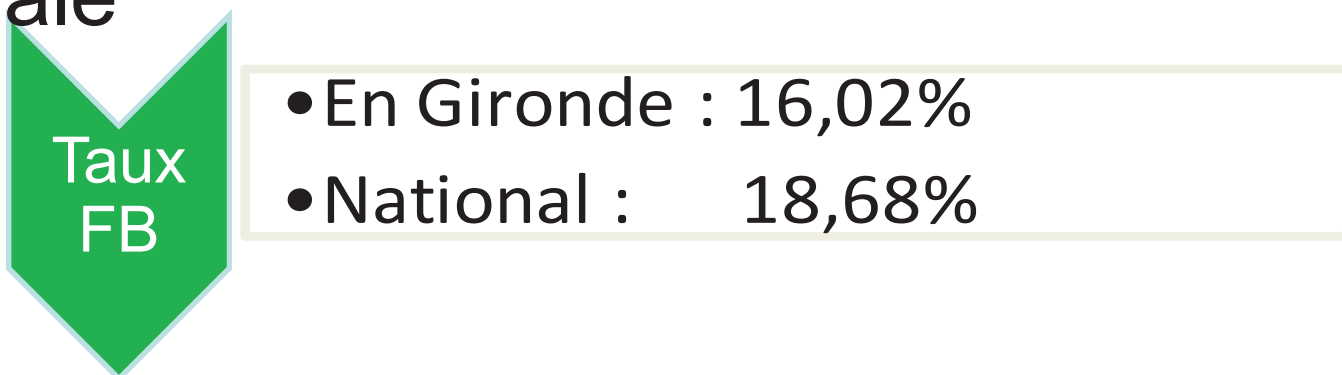
La corrélation de l'épargne brute aux droits de mutation (DMTO)



Pour autant des points de fragilité

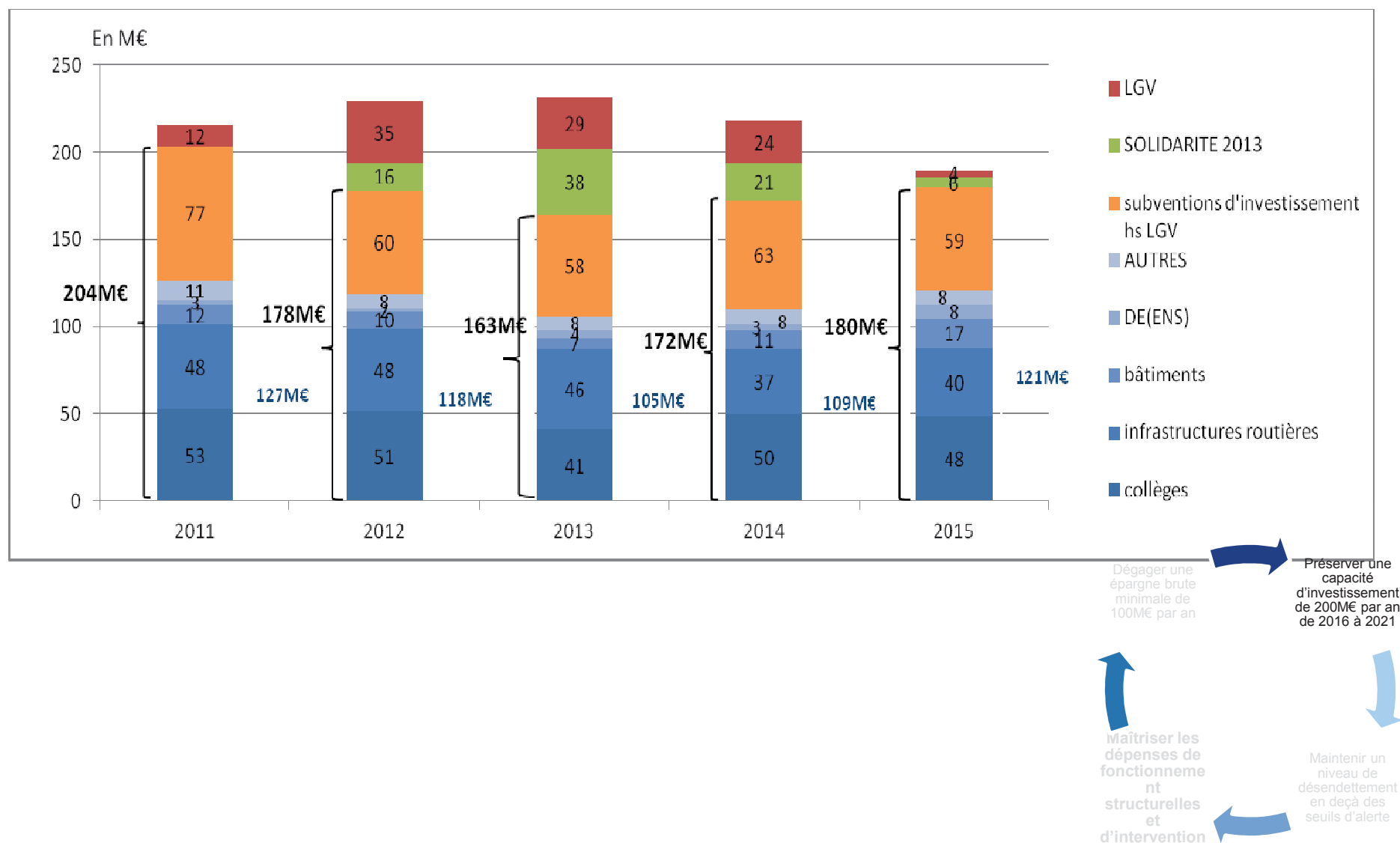


même si le taux reste inférieur à la moyenne nationale

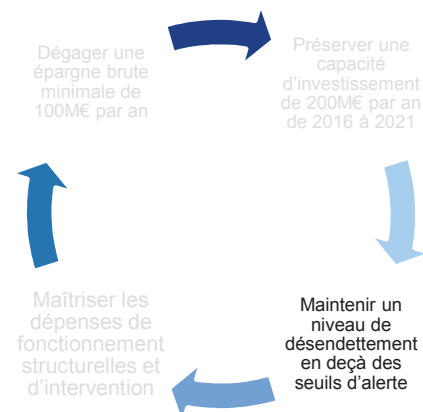
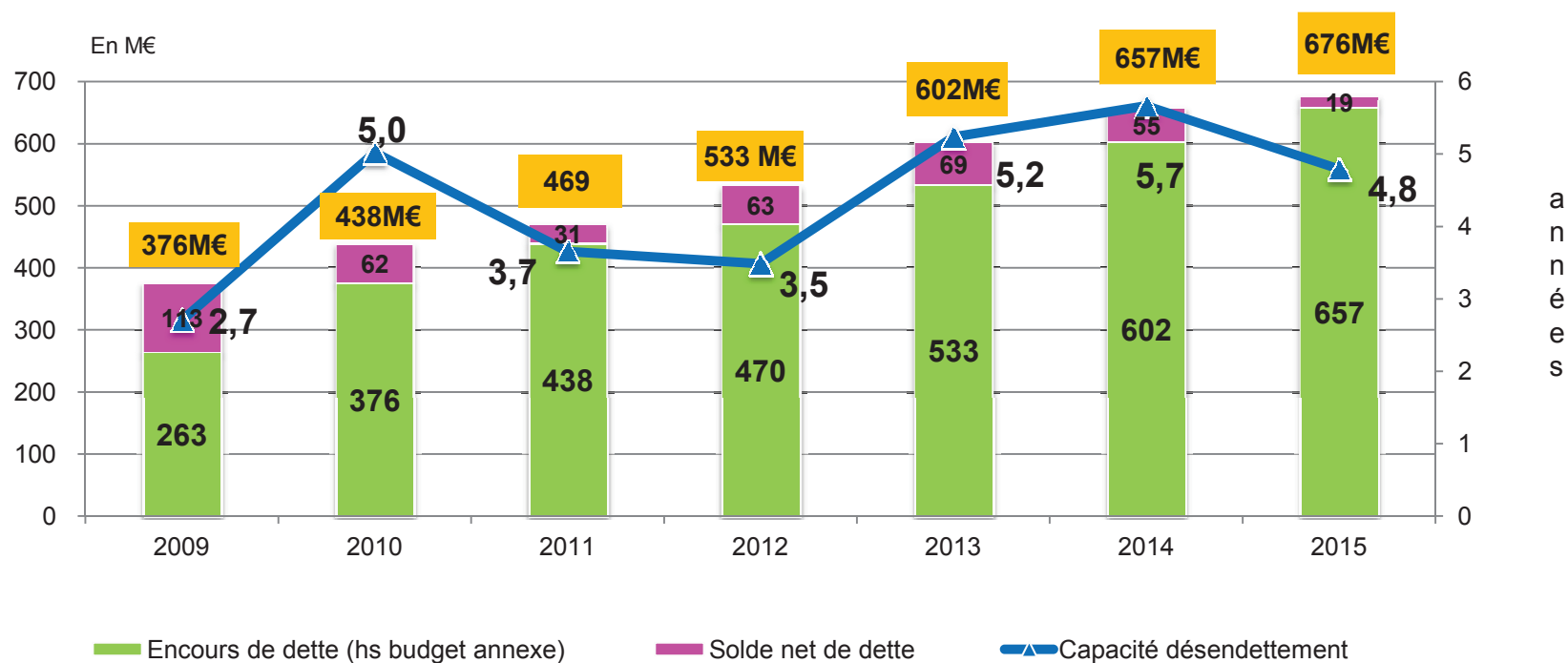


« ...Nous nous engageons à investir 1 milliard d' euros pendant les 5 années à venir. »

Des dépenses d'investissement stabilisées



Le maintien d'un niveau d'endettement en deçà des seuils d'alerte

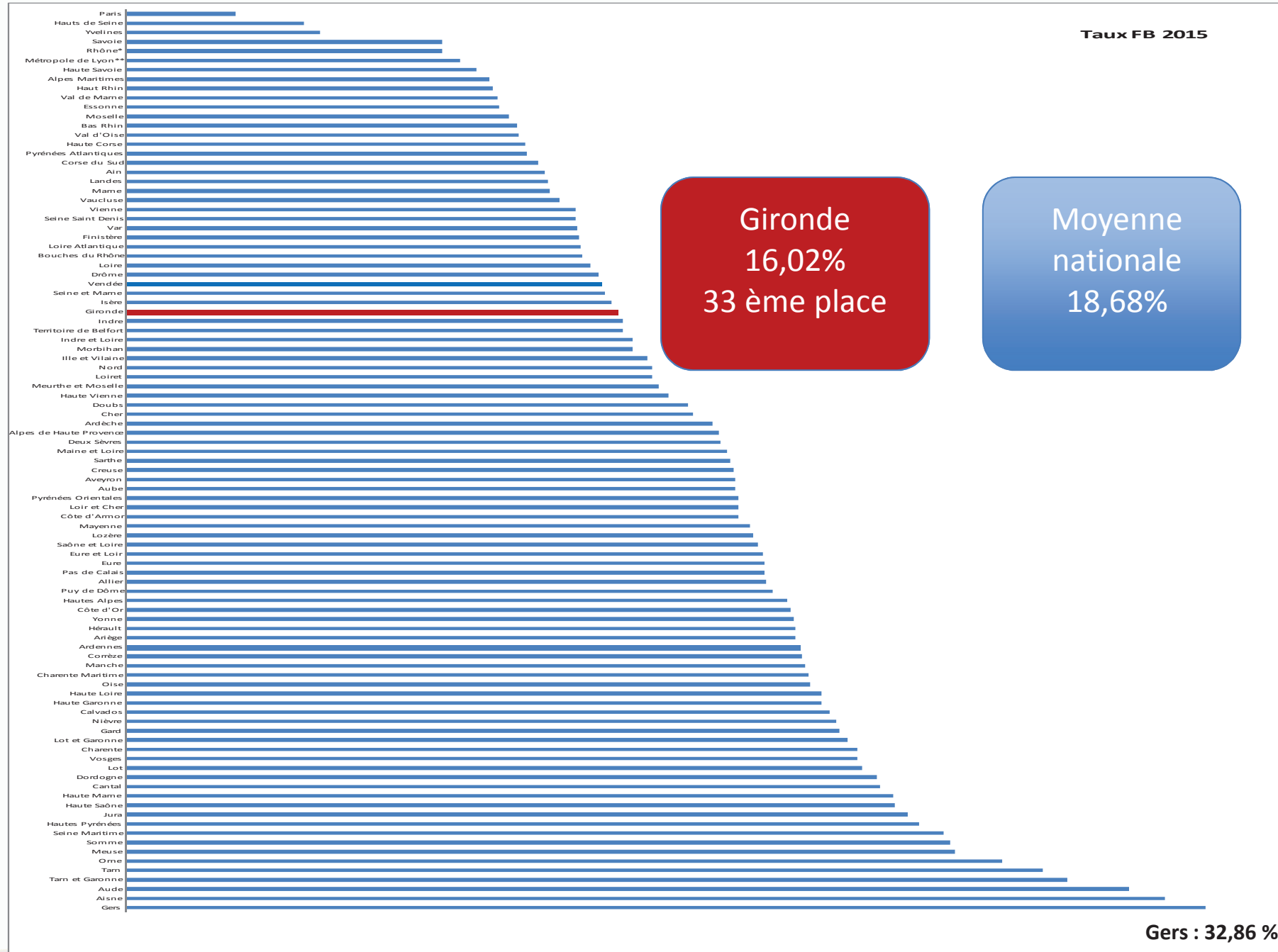


FISCALITE 2016

Plénière du 14 avril 2016



Taux FB 2015



Quelques exemples :

Code	Département	Bases /habitant	Taux	Produits /habitant
34	HERAULT	1 227 €	21,15%	259 €
47	LOT-ET-GARONNE	943 €	22,63%	213 €
76	SEINE-MARITIME	1 123 €	25,36%	285 €
92	HAUTS-DE-SEINE	2 650 €	7,08%	188 €

Pour mémoire

Code	Département	Bases /habitant	Taux	Produits /habitant
33	GIRONDE	1 196 €	16,02%	185 €

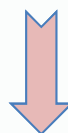
	Bases définitives				
	2012	2013	2014	2015	Evolution moyenne
Evol. n/n-1	4,15%	3,83%	3,03%	3,16%	3,54%
dont					
Coefficient d'actualisation	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	
Variation physique	2,35%	2,03%	2,13%	2,26%	2,19%



Evolution moyenne : +3,54 %

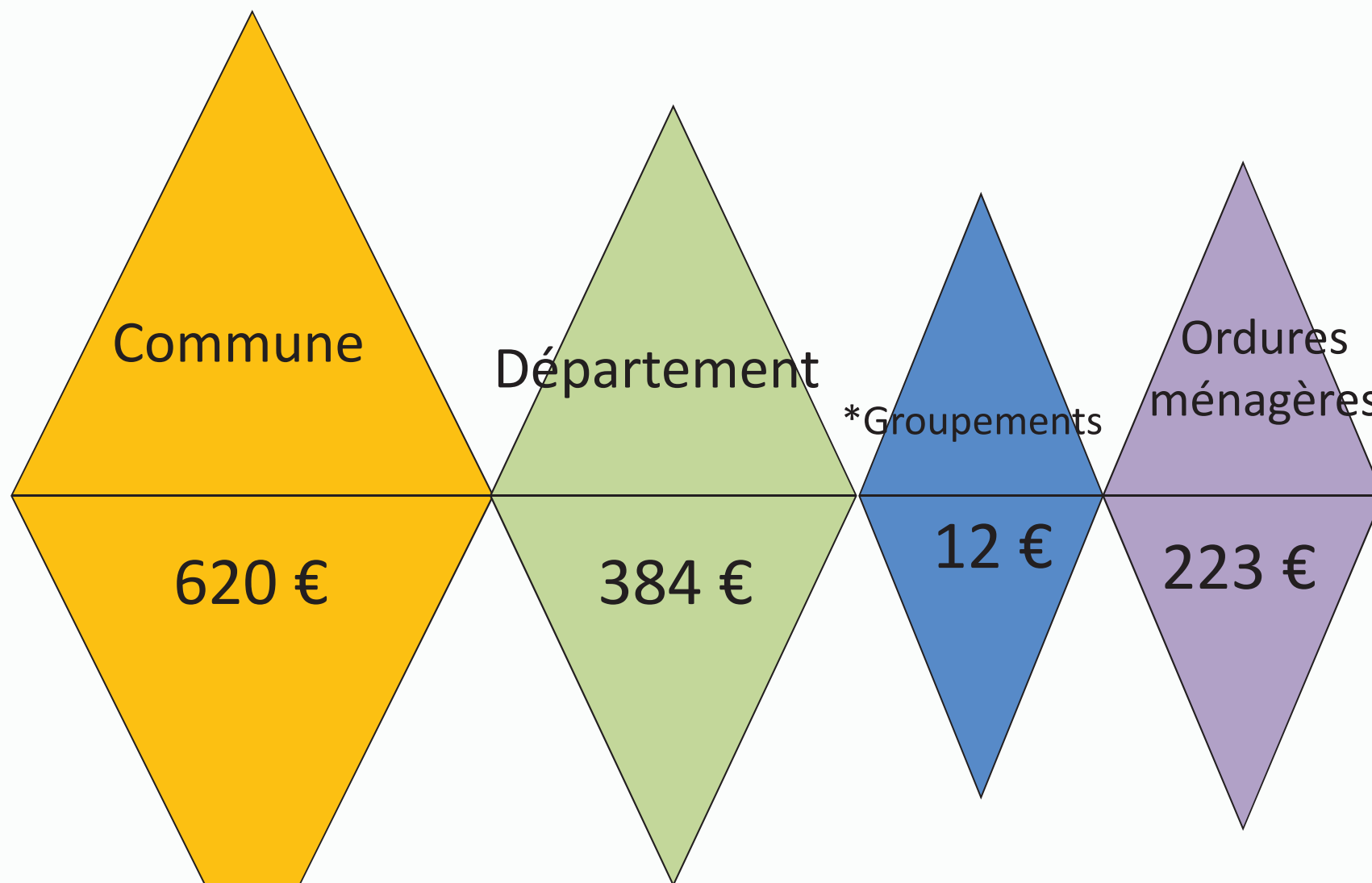


Evolution des bases notifiées pour
2016 :
+2,34 % (dont 1,34% d'évolution physique)



Produit : - 3,8 M€

Pour un propriétaire à la valeur locative moyenne de 2 400 €
la cotisation départementale 2015 était de **384 €**



* éventuellement

Soit une cotisation totale de 1 239 €

Les contraintes obligatoires :

- la contribution au redressement des comptes publics (RCP) représente 26M€ supplémentaires
- les allocations individuelles de solidarité (AIS) représentent 20M€ supplémentaires



Soit un taux nécessaire de :

18,58 %

Les mesures pour atténuer l'impact fiscal :

La maîtrise des charges de fonctionnement votées au BP 2016 a permis des économies :

- sur le chapitre 011 « charges à caractère général »
- sur la masse salariale
- sur des dispositifs de politiques publiques
- sur des postes divers

Soit un taux ramené à :

17,46 %

Taux nécessaire à l'équilibre du budget : 17,46%

Impact pour le propriétaire à la valeur locative moyenne

2012

Effet bases :
4 €



Effet taux :
35 €

Sa cotisation départementale 2016 sera de 423 €